

Panorama de la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur

n°12

Octobre 2023



Coordination

Direction Générale de l'Institut
national de la statistique et des
études économiques –
Département de l'action régionale

Directrice de la publication

Valérie Roux

Rédactrice en chef

Pascale Rouaud

Auteurs

Département de l'Action Régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle Conseil Expertise Mutualisé :

Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Service études et diffusion

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Julie Argouarc'h
Fabrice Michaillesco

Contact presse

Julien Mélé
06 61 35 63 73
dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr

Éditeur

Institut national de la statistique et
des études économiques
88 avenue Verdier,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

ISSN : 2426-329X

© Insee 2023

En collaboration avec la Délégation Interministérielle à la
Prévention et Lutte contre la Pauvreté et la Commissaire à la
lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prolongera la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) conduite par le gouvernement depuis 2018. Il se déclinera autour des quatre axes suivants : l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté et agir dès la petite enfance ; la sortie de la pauvreté par l'emploi en lien avec le chantier France Travail ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ; la construction du volet solidaire de la transition écologique.

La SNPLP avait mis en place une gouvernance territoriale partagée de la lutte contre la pauvreté au moyen des contractualisations entre l'État et les collectivités (départements, métropoles et, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec la Ville de Marseille). Le Pacte des Solidarités replace la coopération au cœur de cette nouvelle politique publique, avec la vocation de la renforcer. Il vise un engagement renouvelé entre l'État et les collectivités tout en élargissant le partenariat autour d'alliances locales.

Prévenir et lutter contre la pauvreté impliquent une connaissance fine des réalités territoriales et des parcours de vie des personnes exposées à la précarité. Il est important de pouvoir s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proches de la précarité.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des nouvelles contractualisations (2024/2027) de lutte contre la pauvreté entre l'État et les collectivités qui, en lien avec les organismes de sécurité sociale, des opérateurs et des services de l'État et des représentants du monde associatif, doivent aboutir à des pactes locaux des solidarités.

Plusieurs caractéristiques inédites rendent les panoramas régionaux particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées aux échelles régionale, départementale et également locale au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes, une analyse autour de six profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté sous l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc. Cette démarche multidimensionnelle converge avec les quatre axes prioritaires du Pacte des Solidarités.

Pour développer une analyse qui croise les données et l'expérience de terrain, le panorama de Provence-Alpes-Côte d'Azur est le fruit d'un travail partenarial entre la direction régionale de l'Insee et la commissaire à la lutte contre la pauvreté placée auprès du Préfet de région. Il a la vocation de pouvoir accompagner les échanges, avec l'ensemble des acteurs concernés, dans cette étape de diagnostics préparatoires à la construction des pactes locaux des solidarités. Il rappelle, s'il le fallait, cet enjeu d'un engagement encore plus important dans la troisième région de France métropolitaine la plus touchée par la pauvreté, et fortement concernée par la grande précarité.

Ce panorama met notamment en avant le caractère fragilisant de vivre seul ou dans une famille monoparentale et le fait d'être jeune, sachant qu'un enfant sur quatre dans la région est en situation de pauvreté. Il pointe également le nombre important, parmi les personnes pauvres de la région, de retraités et de personnes non insérées sur le marché du travail et locataires du parc privé. Il met en lumière des disparités territoriales autour de pôles urbains et de zones rurales en particulier, sur lesquelles il nous faut travailler.

**Le Préfet de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur**

Christophe Mirmand



**La Directrice régionale de l'Insee
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Valérie Roux



Synthèse

En Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020, près de 850 000 personnes, soit 17,0 % de la population, vivent dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté. La région est particulièrement touchée par la pauvreté : le taux de pauvreté est le 3^e le plus élevé des régions de France métropolitaine.

Plus fréquente qu'en moyenne nationale (14,4 %), la pauvreté est aussi plus marquée dans la région. Le niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur est inférieur à celui des personnes pauvres en France métropolitaine, et le 2^e plus faible.

Les disparités sont fortes au sein de la région. Le Vaucluse est un des départements de France métropolitaine ayant le taux de pauvreté le plus élevé tandis que ce taux est plus faible qu'au niveau national dans les Hautes-Alpes. Plus généralement, les grands pôles urbains et les communes rurales isolées sont les plus touchés. Dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, les personnes pauvres ont un niveau de vie particulièrement bas.

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière. Ils proviennent plus fréquemment des prestations sociales et du chômage que pour l'ensemble des ménages. Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution permettent d'atténuer fortement la pauvreté : l'effet redistributif permet de baisser le taux de pauvreté d'environ sept points, comme au niveau national.

La situation vis à vis de la pauvreté dépend de la composition familiale. Les familles monoparentales sont les plus touchées et les personnes vivant seules sont plus affectées que les couples avec ou sans enfant à charge. Quel que soit le type de ménage, le taux de pauvreté est plus élevé dans la région qu'en moyenne nationale. Le taux de pauvreté varie également en fonction de l'âge : il diminue lorsque l'âge augmente, dans la région comme au niveau national. Alors que la pauvreté touche un ménage sur quatre dont le référent a moins de 30 ans, lorsque le référent a 75 ans ou plus, elle ne concerne qu'un ménage sur huit. Dans chaque classe d'âge, le taux de pauvreté dans la région est supérieur à la moyenne nationale.

Parmi les ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils se distinguent, représentatifs de la diversité des situations économiques, familiales ou de lieux de vie. Dans un profil, le niveau de vie des ménages repose essentiellement sur les revenus d'activité, dans d'autres sur les prestations sociales (y compris retraites et chômage). D'autres profils correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires). Compte-tenu de la forte part de retraités dans la région, les ménages retraités sont surreprésentés parmi les ménages pauvres : ils représentent trois ménages pauvres sur dix. En proportion, les ménages pauvres insérés sur le marché du travail sont un peu moins présents qu'au niveau national. Les autres profils renvoient à des ménages non insérés dans l'emploi : ils représentent plus de la moitié des ménages pauvres, comme au niveau national. Les locataires du parc privé sont surreprésentés car dans la région, les ménages pauvres accèdent moins souvent à un logement social.

Au delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs de fragilisation. Les indicateurs retenus ici pour l'analyse des fragilités peuvent être assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, faible niveau de formation initiale, etc.) ou plus indépendants ou contextuels (situation familiale délicate, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité, etc.). Dans certains territoires exposés à la pauvreté, ces fragilités se cumulent et peuvent engendrer des situations de plus grande précarité. C'est particulièrement le cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les thématiques du logement et de la situation familiale des enfants avec de nombreux EPCI en grande fragilité.

Sommaire

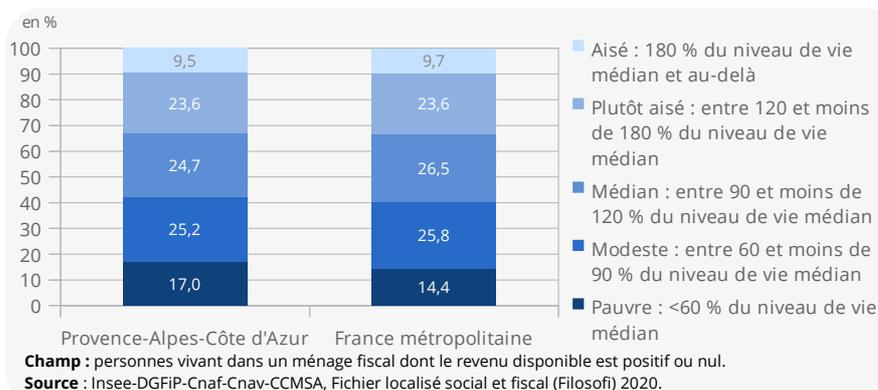
Avant propos	3
Synthèse	4
Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	6
La pauvreté monétaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur	9
La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques	15
Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	23
Annexes : la pauvreté monétaire	
au sein des départements	47
au sein des principaux EPCI	55
au sein des quartiers prioritaires de politique de la ville	61
Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus	63

Introduction : quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

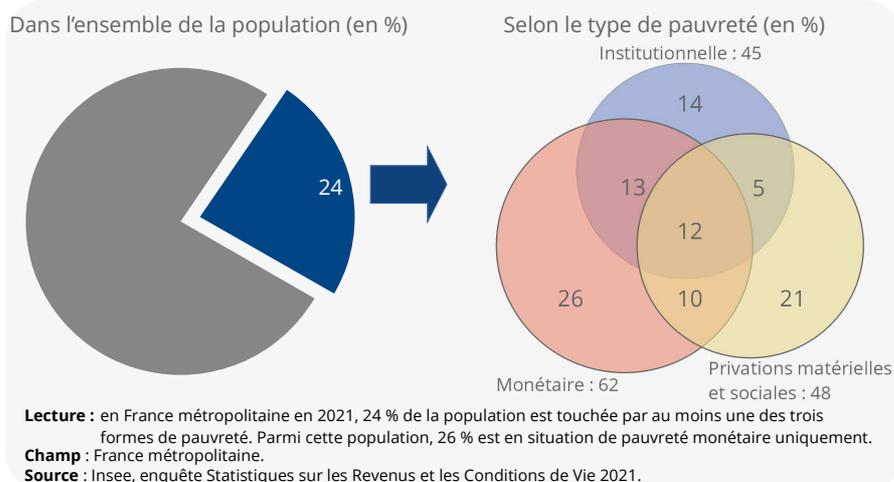
La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut-être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres de l'Union européenne du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

Pour mesurer la pauvreté, l'approche la plus fréquente est l'approche monétaire, selon laquelle être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. La **pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi), ce seuil équivaut à un **revenu disponible** de 1 120 euros par mois par unité de consommation (UC). Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros par mois pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. En 2020 d'après cette définition, 14,4 % des personnes de France métropolitaine et 17,0 % de celles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit près de 850 000 personnes, sont pauvres ▶ **figure 1**. Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent plus d'un quart de la population de France métropolitaine (25,8 %), une proportion proche de celle de la région (25,2 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, un peu moins d'une personne sur dix en France métropolitaine (9,7 %) est qualifiée de « aisée », avec un niveau de

▶ 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



▶ 2. Part de la population concernée par au moins une des formes de pauvreté



vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian. Dans la région, cette proportion s'établit à 9,5 %.

La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) permet de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un minimum social, ne correspond ainsi pas parfaitement à celle en situation de pauvreté monétaire. Elle ne coïncide pas non plus à celle qui connaît des

privations matérielles et sociales importantes, c'est-à-dire étant dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur les treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En France métropolitaine, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire et de privations matérielles et sociales.

Cette approche relativement complète de la pauvreté n'est pas répliquable à

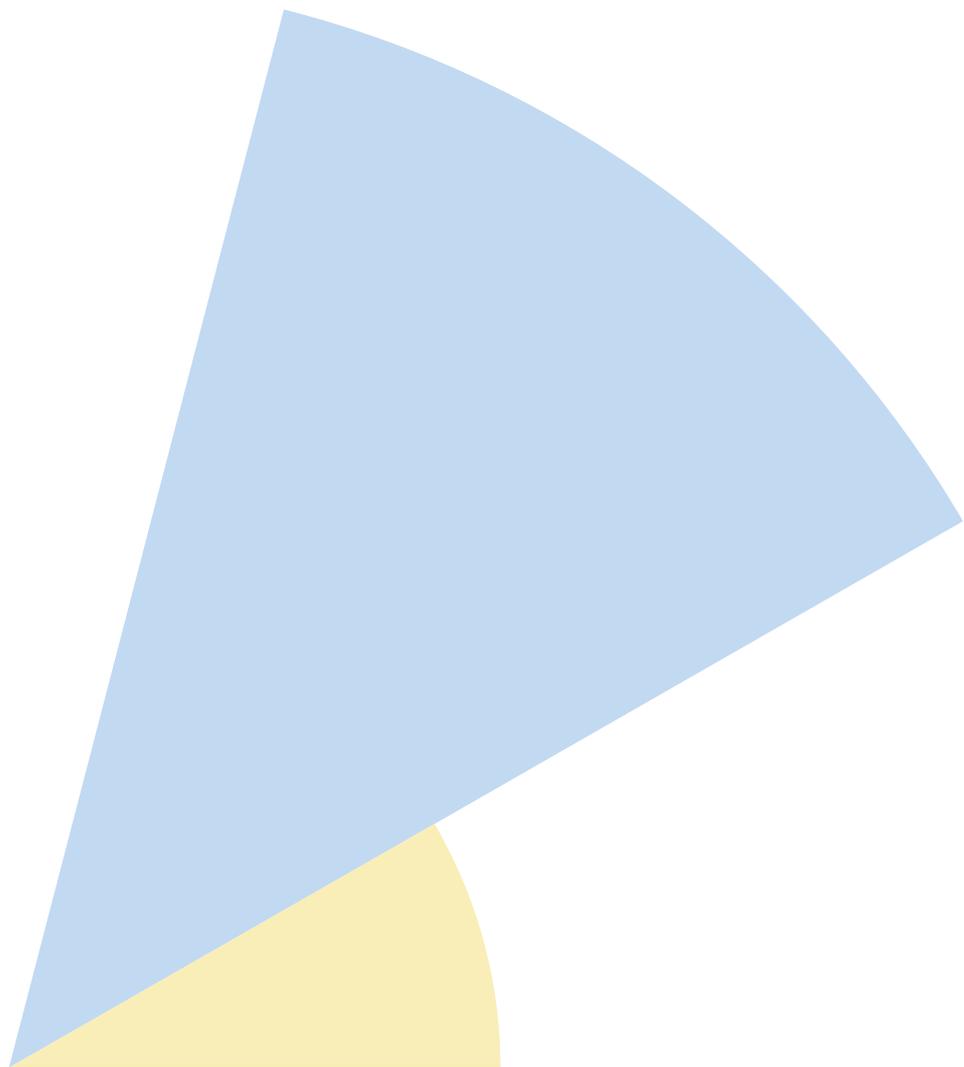
l'échelle régionale ou infra-régionale. À un niveau territorial fin, la mise en place depuis 2012 du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension monétaire. Ce dossier exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté dans la région, jusqu'à l'échelle infracommunale, en s'appuyant notamment sur des informations socio-démographiques (âge, type de ménage, type de commune de résidence...). La

diversité de situations pouvant correspondre à la pauvreté monétaire est ainsi décrite au travers de six profils socio-démographiques.

Par ailleurs, une approche territorialisée d'indicateurs correspondant à certaines difficultés potentiellement rencontrées par les ménages dans les territoires permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ». L'analyse d'indicateurs caractérisant ces fragilités,

dont certains sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.) et d'autres plus indépendants ou contextuels (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.), permet d'apporter un éclairage sur le cumul de difficultés que peuvent connaître les ménages résidant au sein des territoires concernés, notamment les ménages en situation de pauvreté monétaire.

La pauvreté monétaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Provence-Alpes-Côte d'Azur : une région particulièrement touchée par la pauvreté

Avec 17,0 % d'habitants pauvres, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région de France métropolitaine au taux de pauvreté le plus élevé. Le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus de deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale. Le Vaucluse est le département qui concentre le plus de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes pauvres est particulièrement faible dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Dans ce contexte, les jeunes et les familles monoparentales sont les plus exposés à la pauvreté, de même que les habitants des grands pôles urbains et des communes rurales isolées. Comme au niveau national, la composition du revenu des ménages pauvres diffère de celle de l'ensemble des ménages avec plus de prestations sociales et de chômage, et nettement moins de revenus d'activité.

En 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17,0 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut pour la source Filosofi à un revenu disponible après prestations et impôts (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les personnes vivant dans un « ménage fiscal ordinaire ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations de personnes susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celle des résidents en communauté (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou des sans-abris.

Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé. Si l'on classe les 13 régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 3^e position ▶ **figure 1**. En 2020, son taux de pauvreté est 2,6 points de pourcentage plus élevé que celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

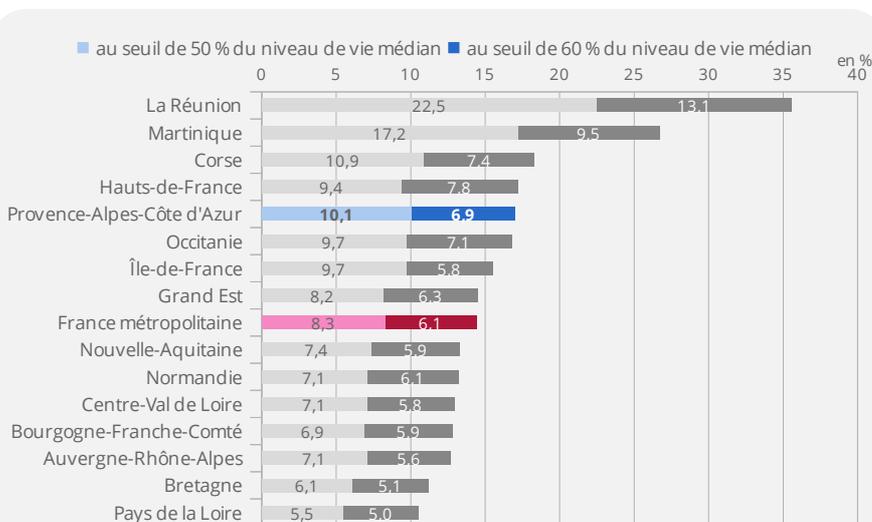
Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 %, le taux reste pour la région bien au dessus de la moyenne nationale : 10,1 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, la région a le 2^e taux le plus élevé.

Le niveau de vie médian est le montant partageant la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur. Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 10 600 euros annuels (10 740 euros annuels en France métropolitaine), soit 880 euros mensuels.

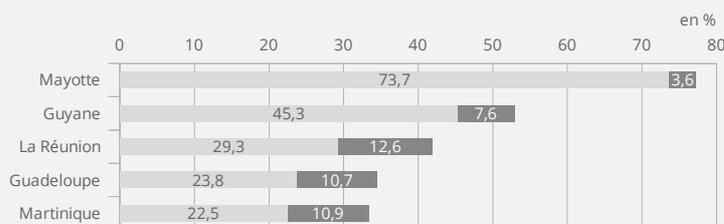
En France métropolitaine, seule l'Île-de-France a un niveau de vie médian des personnes pauvres plus faible (10 340 euros annuels).

Le niveau de vie médian des personnes pauvres est plus de deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (22 070 euros annuels, soit 1 840 euros mensuels).

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

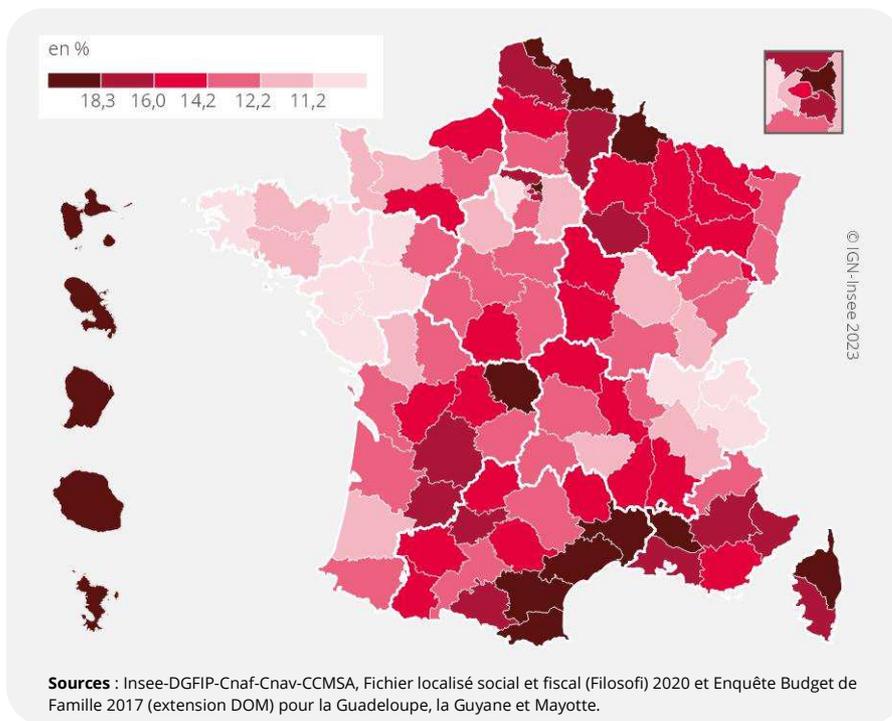
Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

Près d'une personne sur cinq pauvre en Vaucluse

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, l'essentiel des départements de la région font partie des plus pauvres. Ainsi le taux de pauvreté en Vaucluse (19,5 %) est le 5^e plus élevé des départements de France métropolitaine. Les Bouches-du-Rhône (17,9 %), les Alpes-de-Haute-Provence (16,6 %), les Alpes-Maritimes (16,2 %) et le Var (15,3 %) sont dans le premier tiers, respectivement à la 12^e, 18^e, 21^e et 29^e place. Le département des Hautes-Alpes (13,9 %) est le seul où le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale : il pointe à la 54^e position.

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département



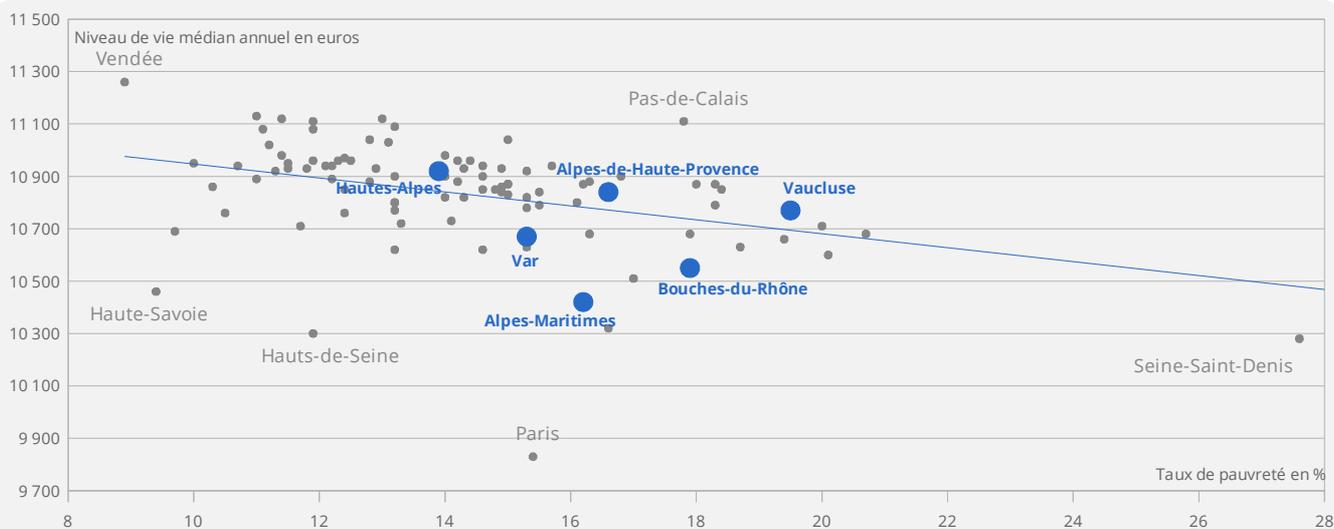
Un niveau de vie des personnes pauvres particulièrement bas dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône

Dans les départements de la région comme dans ceux du reste du territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne d'un niveau de vie

médian des personnes pauvres plus faible ▶ **figure 3**.

Les Bouches-du-Rhône (10 550 euros) et les Alpes-Maritimes (10 420) se démarquent néanmoins par un niveau de vie médian des personnes pauvres parmi les dix plus faibles de France métropolitaine.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : dans les Alpes-Maritimes, le taux de pauvreté est de 16,2 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 420 euros. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les jeunes et les familles monoparentales particulièrement touchés

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, il atteint 24,9 % pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 11,7 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus **► figure 4.**

Toutefois, les habitants de la région sont, pour chaque classe d'âge de référent fiscal, plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

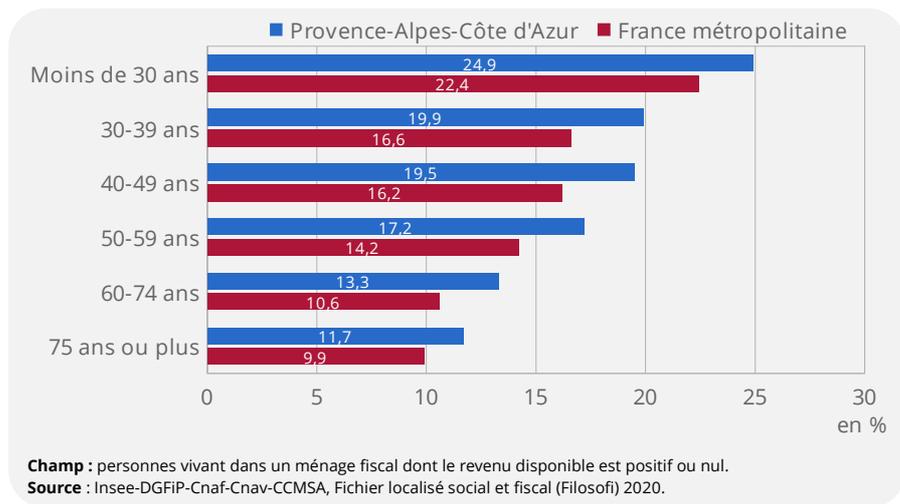
Les écarts sont plus marqués pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 30 à 59 ans, avec plus de trois points d'écart avec la moyenne nationale. Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté de la population dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans est le plus élevé (3^e rang).

Indépendamment de l'âge du référent, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

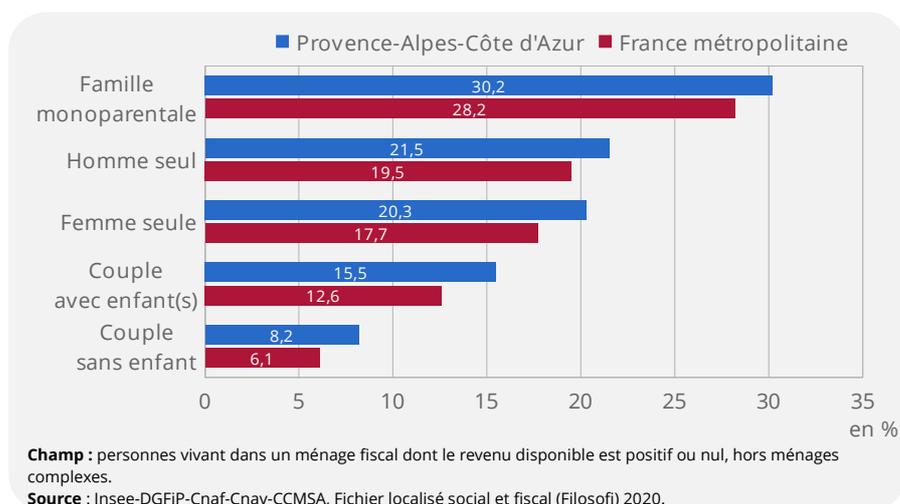
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30,2 % de la population vivant en famille monoparentale est pauvre **► figure 5.** Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 1,8 fois plus souvent pauvres que ceux de l'ensemble des ménages de la région (2,0 au niveau national). Ce type de ménage est surreprésenté dans la région. Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe le 3^e rang des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des personnes vivant en famille monoparentale est le plus élevé. Après les familles monoparentales ce sont les personnes vivant seules, femmes (20,3 %) ou hommes (21,5 %), qui sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples avec enfant(s) (15,5 %) et ceux sans enfant (8,2 %).

Dans la région, les ménages sont plus exposés que les ménages du même type au niveau métropolitain. C'est pour les membres de couples avec enfant(s) que l'écart avec la France métropolitaine est le plus marqué (+2,9 points).

► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints, le niveau de vie étant par construction le même pour tous les membres d'un ménage. Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (39,1 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (24,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les personnes en situation de pauvreté.

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Ainsi, de manière générale, le niveau de vie diminue en moyenne lorsque le nombre d'enfants augmente. Dans la région, le taux de pauvreté infantile s'élève à 24,8 %, supérieur de 7,8 points au taux de pauvreté tous âges confondus. Ce taux est le deuxième plus élevé de France métropolitaine après les Hauts-de-France.

Les grands pôles urbains et les communes rurales isolées sont les plus touchés par la pauvreté

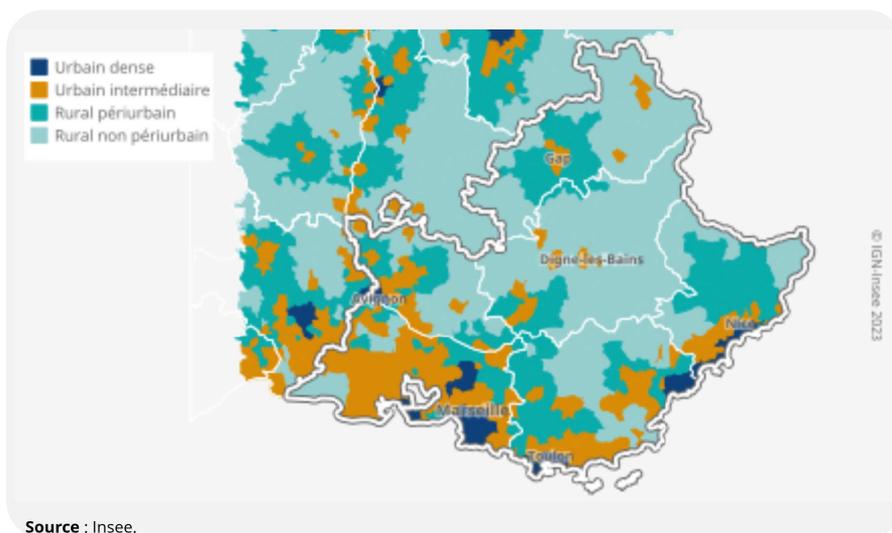
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espaces**, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines denses (comme Marseille, Nice, Avignon et quelques communes limitrophes), où elle touche 20,4 % de la population contre 18,1 % en France métropolitaine ▶ **figure 7**. Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des centres urbains intermédiaires (comme Grasse ou Istres) et c'est le seul type d'espace pour lesquels le taux de pauvreté est proche du niveau national (14,1 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

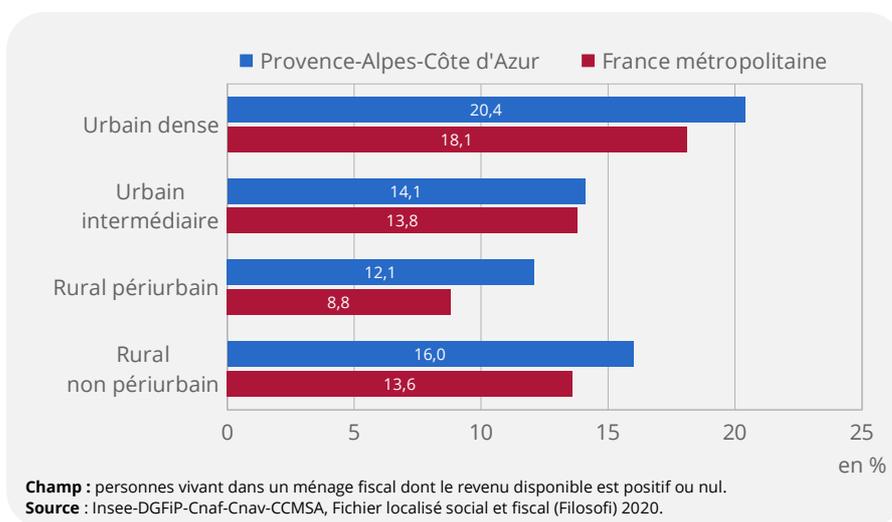
Les communes rurales sous influence d'un pôle de population et d'emploi, que l'on qualifie de « périurbaines » sont les moins touchées par la pauvreté (12,1 %). Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est plus élevé que dans les précédentes (16,0 %). Le taux de pauvreté pour les communes rurales, périurbaines ou non, reste d'un niveau bien supérieur à celui observé dans les communes de même type au plan national (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont généralement plus élevés dans les métropoles que dans les communautés de communes situées autour ▶ **figure 8**. D'autres intercommunalités sont encore plus touchées, comme à la limite de la Drôme et du Gard (communautés d'agglomération d'Arles-Crau Camargue-Montagnette et du Grand Avignon, Communauté de communes de Rhône Lez Provence), du Verdon (Alpes-Provence-Verdon, Lacs et Gorges du Verdon) et dans l'arrière-pays niçois et font partie du quart des EPCI disposant des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national.

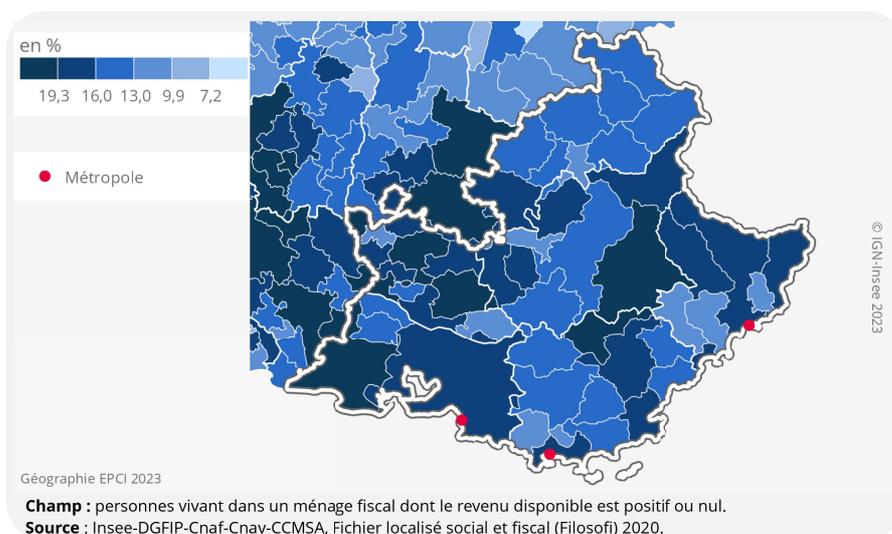
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type d'espace



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Presque la moitié du revenu des ménages pauvres issu des prestations sociales ou du chômage

Les revenus des ménages pauvres se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

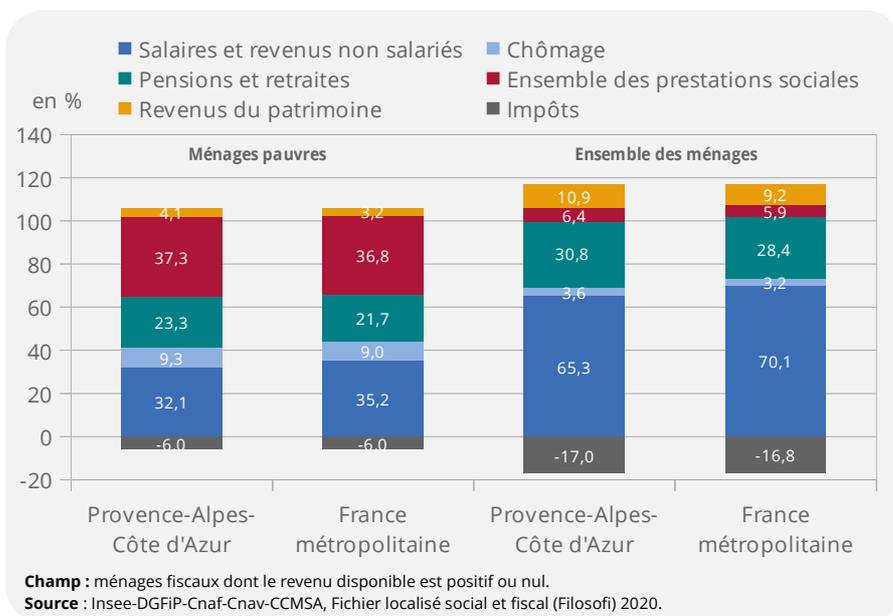
Les prestations sociales constituent ainsi 37,3 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part six fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (6,4 %)

► **figure 9.** Dans une région plus marquée par la pauvreté, ces parts sont proches de celles de France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (18,1 %). Le reste se partage entre prestations logement (9,8 %) et familiales (9,4 %). En 2020, Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 3^e rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est elle aussi marquée (5,3 %, au 2^e rang). Les indemnités de chômage sont également plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,3 % du revenu disponible contre 3,6 % pour l'ensemble des ménages.

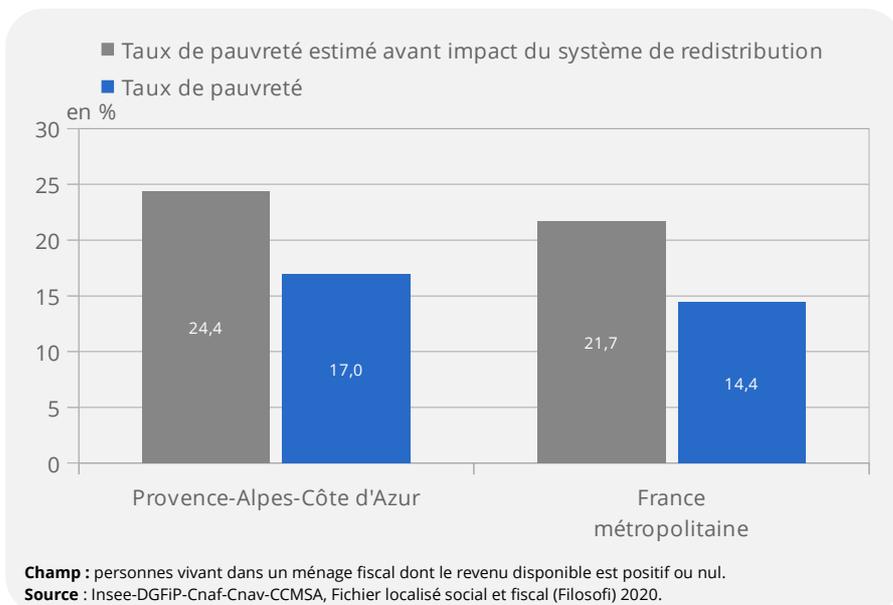
On observe des proportions inverses concernant les revenus du patrimoine (4,1 % pour les ménages pauvres contre 10,9 % pour l'ensemble). Les pensions, retraites et rentes, constituent 23,3 % du revenu disponible des ménages pauvres, soit une proportion plus forte qu'au niveau national (21,7%). Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté mais cette part est plus faible qu'au niveau national (32,1 % contre 35,2 %). Elle est deux fois inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (65,3 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel et de certains non-salariés.

► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

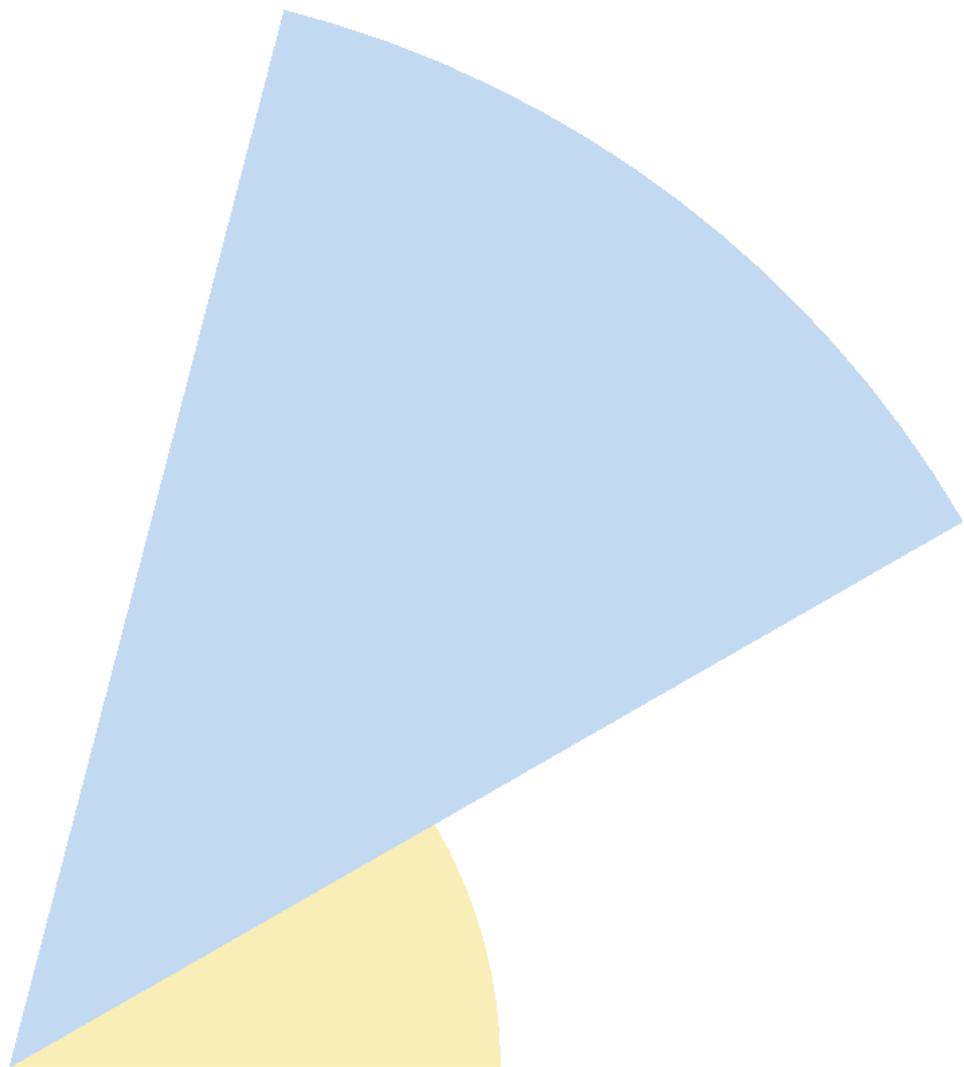
Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 24,4 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur pourraient être considérés comme pauvres ► **figure 10.**

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté, de l'ordre de 7 points de pourcentage, comme en France métropolitaine.

Dans les départements, la réduction du taux de pauvreté est de 8,4 points en Vaucluse, de 8,0 points dans les Bouches-du-Rhône, de 7,1 points dans les Alpes-de-Haute-Provence, de 6,7 points dans le Var, de 6,6 points dans les Hautes-Alpes et de 6,3 points dans les Alpes-Maritimes.

La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques



La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques

La pauvreté recouvre une pluralité de situations qui peut être illustrée à travers six profils de ménages pauvres. Les retraités pauvres se situent plutôt dans les territoires ruraux tandis que les ménages jeunes pauvres sont fréquemment dans les territoires les plus urbanisés. Les ménages insérés sur le marché du travail mais pauvres résident particulièrement dans certaines intercommunalités rurales des Hautes-Alpes. Les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail se distinguent selon le statut d'occupation de leur logement : ceux habitant un logement social sont plus souvent présents dans les grands centres urbains des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse ; les locataires du parc privé, très présents dans la région, résident plus fréquemment dans les départements littoraux, et les propriétaires davantage dans les trois départements alpins et le Var.

La pauvreté monétaire peut être liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : faiblesse (voire absence) des revenus d'activité selon le degré d'insertion sur le marché du travail, faible niveau de retraite, charges familiales, etc.

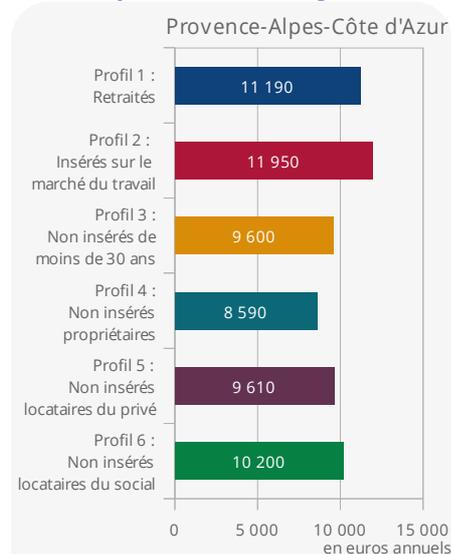
Six profils socio-démographiques de ménages pauvres se dégagent. Dans un profil, le niveau de vie des ménages repose essentiellement sur les revenus d'activité, dans d'autres sur les prestations sociales ; certains profils correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi. Bien que le risque de pauvreté décroisse avec l'âge, la part de ménages retraités parmi les ménages pauvres est forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région où la part de seniors est élevée. Les ménages retraités (profil 1) représentent 30,4 % des ménages pauvres, soit 21,5 % de la population pauvre ▶ **figure 1a**. Les ménages pauvres percevant des revenus du travail avec un seuil fixé par convention à un demi SMIC par adulte, sont qualifiés d'« insérés sur le marché du travail » (profil 2). Ils représentent 16,5 % des ménages pauvres ; leur part dans la population pauvre est plus élevée (21,4 %) du fait de nombreuses familles avec enfant(s). Les autres profils renvoient à des ménages non insérés dans l'emploi et représentent plus de la moitié des ménages pauvres. Le troisième profil correspond aux ménages pauvres dont le référent a moins de 30 ans non insérés dans l'emploi. Il représente 8,1 % des ménages pauvres, concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail.

En dehors du critère d'âge, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement parmi les non-insérés sur le marché du travail : les propriétaires (profil 4), qui représentent 9,6 % des ménages pauvres, les locataires du privé (profil 5), avec 22,8 % des ménages pauvres, et les locataires du parc social (profil 6), avec 12,5 % des ménages pauvres. Les deux derniers profils rassemblent 54,8 % des enfants pauvres de la région.

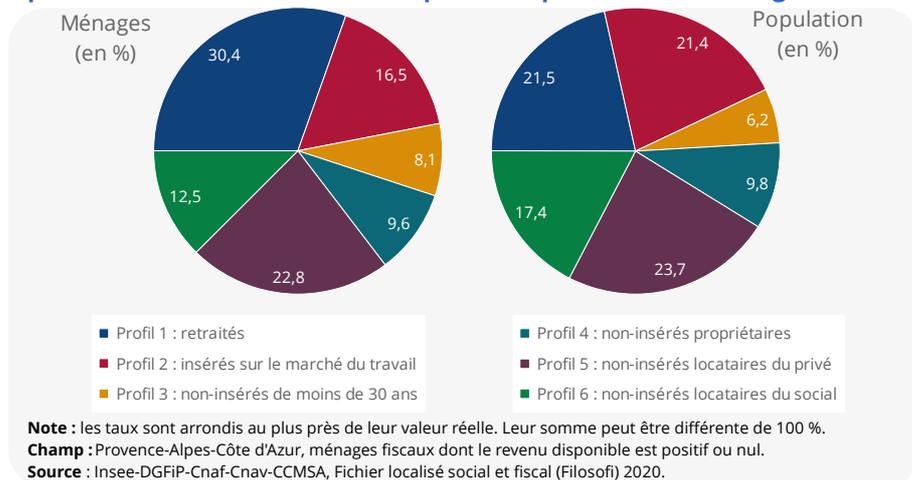
Les personnes vivant dans un ménage pauvre inséré dans l'emploi ont le niveau de vie médian le plus élevé ▶ **figure 1b**. Viennent ensuite les retraités. À l'inverse, le niveau de vie médian est minimal pour les personnes des ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires. Ce moindre niveau de vie doit cependant être relativisé dans la mesure où certains ménages propriétaires n'ayant plus d'emprunt à rembourser ont moins de dépenses contraintes liées au logement.

▶ **1b. Niveau de vie médian selon les six profils dans la région**



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

▶ **1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région**



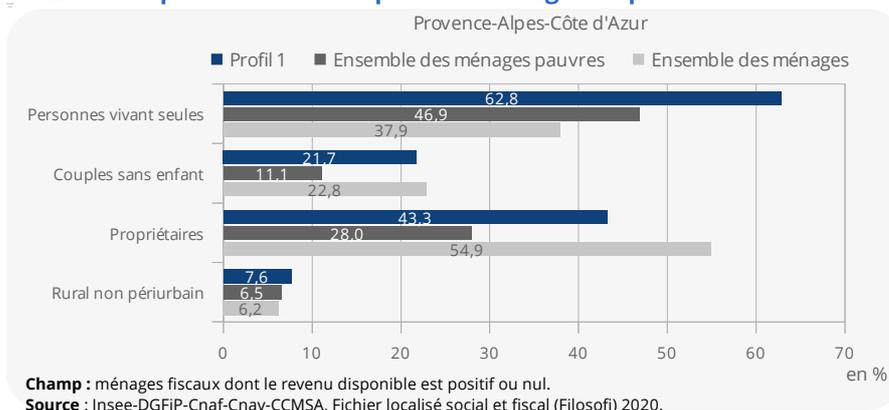
Des retraités pauvres plus nombreux dans la région (30,4 % des ménages pauvres)

Le premier profil identifié recouvre les ménages pauvres retraités, pour qui il n'y a plus de question d'insertion sur le marché du travail. Les revenus disponibles de cette catégorie reposent ainsi principalement sur les pensions, retraites et rentes, à hauteur de 76,5 % dans la région, et relativement peu sur les prestations sociales comparé aux autres ménages pauvres.

Dans la région, comme sur le reste du territoire national, ce profil se singularise par une part importante de ménages constitués de personnes vivant seules (62,8 % contre 46,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et de couples sans enfant à charge (21,7 % contre 11,1 %) ▶ **figure 2a**. Ainsi, même si ce profil regroupe 30,4 % des ménages pauvres, il représente seulement 21,5 % de la population pauvre. Par ailleurs, la part des ménages propriétaires de leur logement, ainsi que celle des ménages habitant une commune rurale non périurbaine, est plus élevée dans ce profil que dans l'ensemble des ménages pauvres.

Ce profil est surreprésenté dans la région (+3,1 points) en lien avec une forte présence de ménages âgés. Au niveau national, ce profil est relativement plus présent en Corse et dans les départements du Massif-Central (Cantal, Creuse) ▶ **figure 2b**.

▶ 2a. Principales caractéristiques des ménages du profil 1



Les Bouches-du-Rhône, très peuplées, regroupent plus du tiers des ménages retraités pauvres de la région. Mais comme la population y est plus jeune, la part des retraités parmi les ménages pauvres est plus faible. Ils sont sous représentés à Aix-en-Provence et Marseille (avec une part autour de 24 %). Parmi eux, les locataires sont largement majoritaires, en particulier dans le parc social, et la part des personnes seules est plus élevée.

Les Alpes-Maritimes concentrent près du quart des ménages retraités pauvres de la région. Ces retraités sont en moyenne plus âgés et sont plus souvent locataires d'un logement du parc privé situé dans une zone très urbanisée.

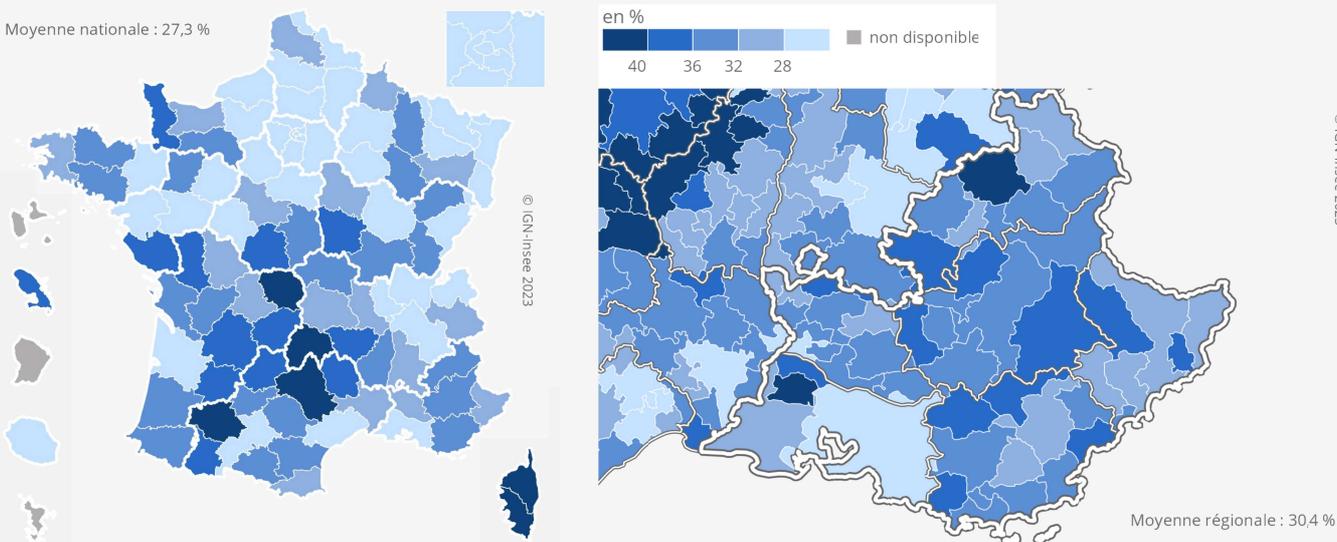
En Vaucluse, les ménages retraités pauvres sont plus jeunes, plus du quart d'entre eux sont des couples sans enfant et sont plus présents dans le parc locatif social.

Les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Var concentrent une population plus âgée : les ménages retraités pauvres sont donc légèrement surreprésentés. Dans les Alpes, les retraités vivent plus souvent seuls et sont plus souvent propriétaires.

Les intercommunalités qui présentent une part importante de ménages retraités pauvres - plus d'un ménage pauvre sur trois - se situent principalement dans les territoires ruraux des arrières-pays et des Alpes. La part de ménages constitués de personnes seules y est bien plus élevée et les ménages sont très majoritairement propriétaires de leur logement.

Dans le Var, les intercommunalités très urbanisées de Sud-Sainte-Baume et d'Estérel-Côte d'Azur Agglomération regroupent également une proportion élevée de ménages retraités pauvres.

▶ 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et EPCI



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

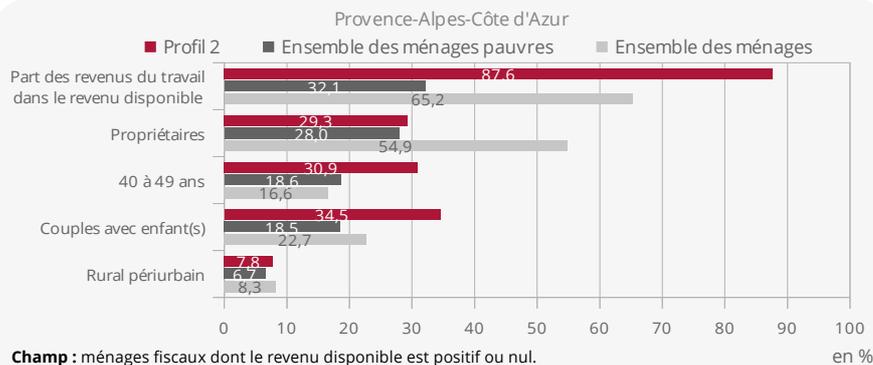
Des ménages pauvres mais insérés dans l'emploi (16,5 % des ménages pauvres)

La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Le profil 2 est caractéristique des ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Leurs revenus dépendent ainsi très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu de prestations sociales, en dehors du volet familial. Dans la région, la part de leurs revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salariés) dans le revenu disponible (87,6 %) est 2,7 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (32,1 %) ▶ **figure 3a**.

Ce profil se caractérise par une forte présence des couples avec enfant(s) (34,5 % contre 18,5 % pour l'ensemble des ménages pauvres), notamment de trois enfants ou plus. C'est, avec celles des ménages locataires non insérés dans l'emploi, la catégorie qui regroupe la plus forte proportion d'enfants en situation de pauvreté (27,1 %).

Par ailleurs, ces ménages sont un peu plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident un peu plus souvent dans une commune rurale périurbaine que l'ensemble des ménages pauvres de la région. La part des ménages dont le référent est

▶ 3a. Principales caractéristiques des ménages du profil 2



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

âgé de 40 à 49 ans est elle aussi plus marquée.

Ce profil est un peu moins présent dans la région qu'au niveau national (16,5 % des ménages pauvres contre 18,7 %). Il est sur-représenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie) ▶ **figure 3b**.

Dans la région, ces ménages ne sont sur-représentés que dans les Hautes-Alpes (20 % des ménages pauvres) avec une proportion plus importante de personnes seules et de familles monoparentales.

En Vaucluse en revanche, la part des couples avec enfant(s) est plus forte qu'en moyenne régionale, notamment ceux avec trois enfants ou plus.

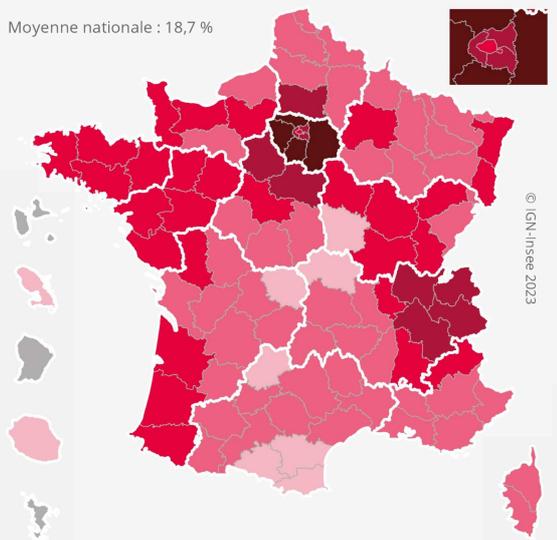
Ces ménages sont particulièrement présents dans certaines intercommunalités rurales des Hautes-Alpes (Pays des Écrins, Guillestrois et Queyras) ou de Vaucluse (Aygues-Ouvèze en Provence, Sud-Luberon).

Ce profil est aussi sur-représenté dans certaines intercommunalités plus urbanisées des Alpes-Maritimes (Riviera Française, Pays de Grasse, Pays des Paillons), du Var (Vallée du Gapeau, Porte des Maures) ou des Hautes-Alpes (Briançonnais).

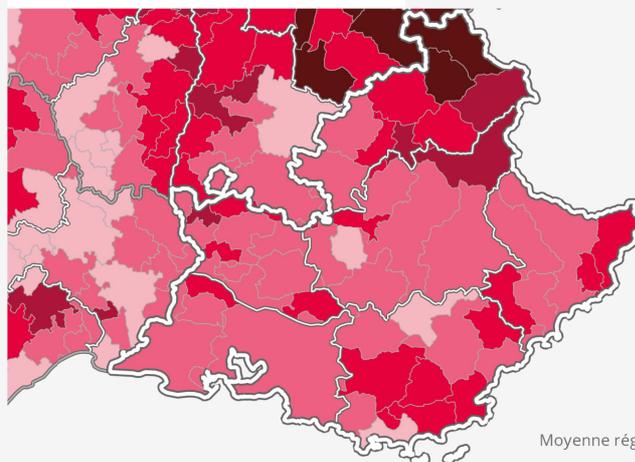
Ce profil est moins présent dans les métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon. Leur part est particulièrement basse à Toulon (13,2 %) et Marseille (13,7 %).

▶ 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et EPCI

Moyenne nationale : 18,7 %



en %
24 21 18 15 non disponible



Moyenne régionale : 16,5 %

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

Des jeunes non insérés, en début de vie active ou étudiants (8,1 % des ménages pauvres)

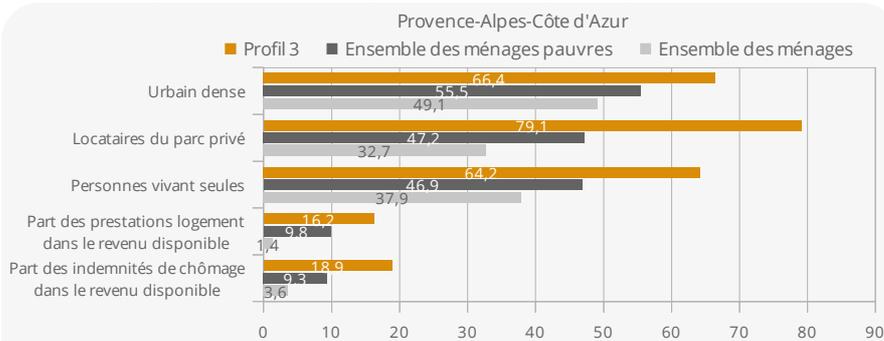
Ce profil regroupe les ménages jeunes (dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans) non insérés sur le marché du travail. Ces jeunes sont possiblement en phase d'insertion professionnelle, avec des situations d'emploi intermittent ou peu rémunéré. Ils peuvent faire face à des dépenses d'installation pour résider dans un lieu proche de leur travail, et sont un des publics cibles des politiques publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population.

Ce profil rassemble majoritairement des personnes vivant seules (64,2 % des ménages contre 46,9 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et locataires dans le parc privé (79,1 % des ménages contre 47,2 %) ▶ **figure 4a**. Cette population réside principalement dans les territoires les plus urbanisés.

Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres, leurs revenus dépendent relativement plus des prestations sociales (48,2 % du revenu disponible), essentiellement des minima sociaux et prestations logement, ainsi que des indemnités de chômage (18,9 % du revenu disponible).

Ce profil se retrouve en priorité dans les départements abritant des grandes métropoles ▶ **figure 4b**.

▶ 4a. Principales caractéristiques des ménages du profil 3



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Ce profil est moins présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'au niveau national (8,1 % des ménages pauvres contre 10,6 %) car la part des ménages jeunes est plus basse dans la région. Plus fréquent dans les territoires les plus urbanisés, il concerne 9,5 % des ménages pauvres dans les Bouches-du-Rhône et 7,7 % dans les Alpes-Maritimes. Il est en revanche un peu moins présent dans le Var, le Vaucluse, les Hautes-Alpes (environ 7 %) ainsi que dans les Alpes-de-Haute-Provence (6,1 %).

Les trois métropoles régionales (Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice Côte d'Azur) et le Grand Avignon regroupent 71 % des ménages jeunes en situation de pauvreté, soit une proportion bien plus élevée que l'ensemble des ménages (59 %). Ce profil est particulièrement présent parmi les ménages pauvres d'Aix-en-Provence (17,5 %).

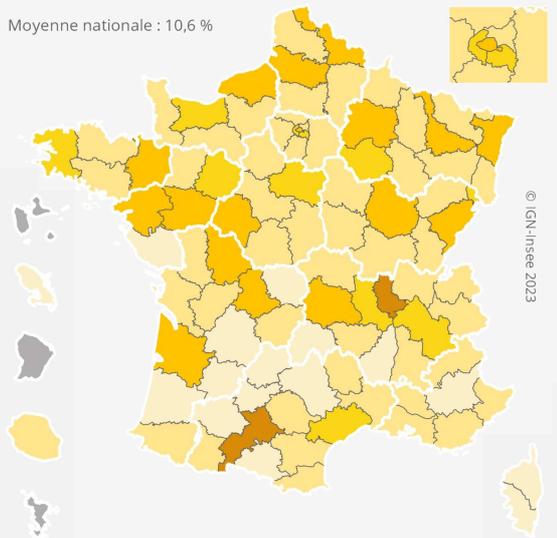
Ce profil est aussi plus fortement présent dans les intercommunalités de Gap-Tallard-Durance et de la Dracénie.

Si dans le Grand Avignon et dans les métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon le revenu de ces ménages dépend pour moitié des prestations sociales, il est en revanche plus dépendant des revenus du travail dans la métropole niçoise et des revenus du travail et des prestations chômage à Gap-Tallard-Durance et dans la Dracénie.

Bien que la grande majorité des jeunes en situation de pauvreté vivent seuls, les familles monoparentales sont toutefois un peu plus fréquentes dans la métropole marseillaise, notamment celles avec plusieurs enfants. À Avignon et Gap, ce sont les couples avec enfant(s) qui sont légèrement surreprésentés tandis que la proportion de personnes seules est bien plus forte dans la métropole niçoise.

▶ 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et EPCI

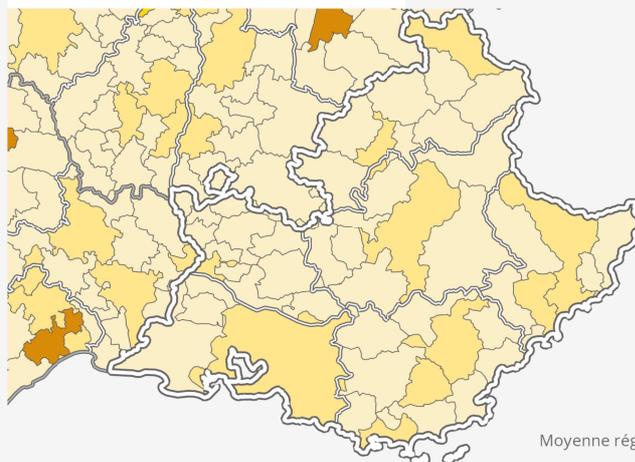
Moyenne nationale : 10,6 %



en %

16 13 10 7

■ non disponible



Moyenne régionale : 8,1 %

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Géographie EPCI 2023

Des ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires (9,6 % des ménages pauvres)

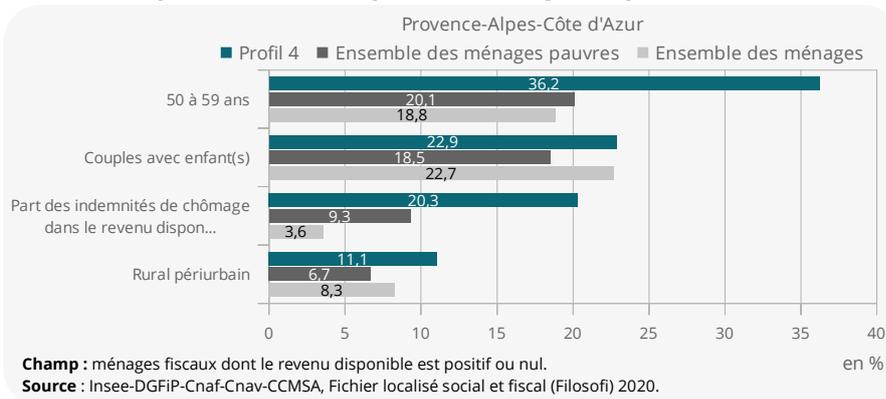
Le profil 4 regroupe les ménages non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement. Ce profil est relativement âgé : 36,2 % des référents de ménages ont entre 50 et 59 ans. Ce profil est davantage composé de couples avec enfant(s) que l'ensemble des ménages pauvres de la région (22,9 % contre 18,5 %) ▶ **figure 5a**. Les familles sont le plus souvent composées d'un ou deux enfants, et ce profil regroupe ainsi 8,7 % des enfants pauvres de la région.

La décomposition des revenus montre que ce profil rassemble des indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...), qui sont néanmoins peu ou pas insérés dans l'emploi, dégagant peu de revenus de leur activité. Les indemnités de chômage occupent une part importante de leur revenu disponible (20,3 %).

Par ailleurs, ces ménages sont relativement plus nombreux à résider dans une commune rurale périurbaine (11,1 %) que l'ensemble des ménages pauvres (6,7 %).

À l'échelle de la France, ce profil est relativement plus présent dans les départements au Sud et à l'Ouest du Massif Central (Creuse, Dordogne, Lot, Ariège) ▶ **figure 5b**.

▶ 5a. Principales caractéristiques des ménages du profil 4



Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions françaises qui compte le moins de propriétaires. Néanmoins la proportion de propriétaires non insérés dans l'emploi parmi les ménages pauvres (9,6 %) est proche de la moyenne nationale (9,5 %).

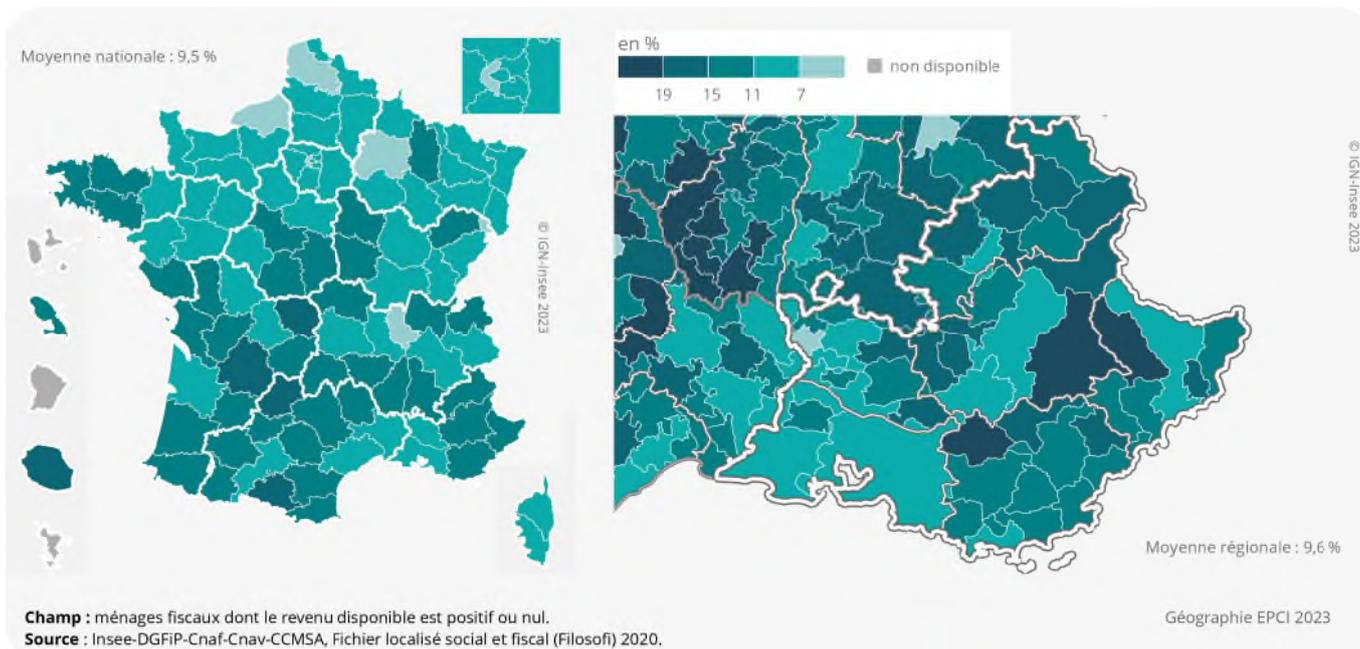
Ces ménages sont particulièrement présents dans les trois départements alpins et le Var.

Ce profil représente une forte proportion des ménages pauvres des intercommunalités rurales des arrières pays des Alpes-Maritimes (Alpes d'Azur, Pays des Paillons) et du Var (Provence Verdon, Lacs et Gorges du Verdon) mais également des intercommunalités rurales alpines (Pays des Écrins, Champsaur-Valgaudemar, Guillestrois et Queyras).

Dans ces territoires en particulier, la part des revenus liés au travail est plus élevée et la part des indemnités chômage y est d'ailleurs plus faible que pour l'ensemble des ménages propriétaires pauvres de la région.

La part des ménages propriétaires parmi les ménages pauvres est plus faible dans les métropoles hormis dans la métropole niçoise qui se distingue avec une surreprésentation de ménages propriétaires pauvres (10,4 % des ménages pauvres). Elle est ainsi bien plus basse dans les communes de Marseille (6,1 %), Toulon (6,3 %) ou Aix-en-Provence (7,0 %).

▶ 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et EPCI



Des ménages pauvres locataires du privé et souvent dépendants des transferts sociaux (22,8 % des ménages pauvres)

Le cinquième profil de pauvreté est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Il se caractérise par une surreprésentation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans (31,7 % contre 15,4 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région)

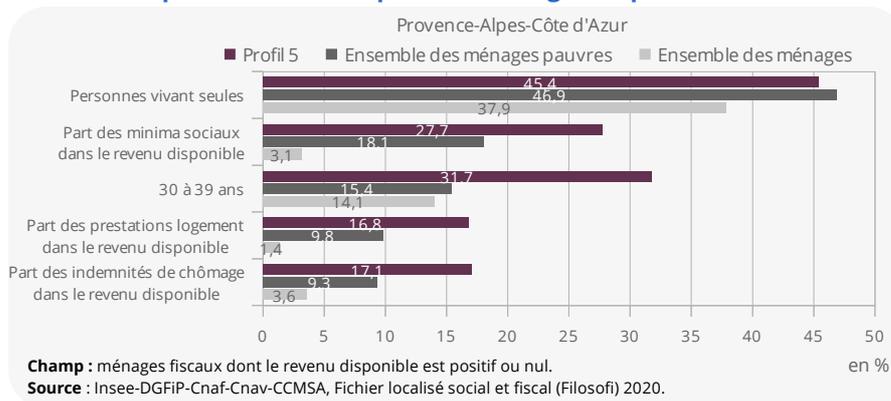
► **figure 6a.**

Ce profil regroupe des personnes occupant seules leur logement (45,4 % des ménages, majoritairement des hommes), mais aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) de telle sorte que 28,7 % des enfants pauvres se trouvent dans ce groupe.

Les revenus disponibles de ces ménages se distinguent de ceux des autres ménages sous le seuil de pauvreté de la région par une part plus importante des minima sociaux (27,7 % contre 18,1 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région), des indemnités de chômage (17,1 % contre 9,3 %) et des prestations logement (16,8 % contre 9,8 %). Par ailleurs, 29,1 % de ces ménages déclarent des revenus négatifs ou nuls – avant redistribution.

Ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Corse et en outre-mer en Martinique et à La Réunion ► **figure 6b.**

► 6a. Principales caractéristiques des ménages du profil 5



Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région française où ce profil est le plus représenté. Les ménages pauvres locataires du parc privé constituent près du quart des ménages pauvres de la région (22,8 % contre 16,8 % en France).

Cette forte proportion s'explique en partie par la composition du parc de logements de la région. Le parc social y est moins développé qu'ailleurs au regard du nombre de personnes en situation de pauvreté.

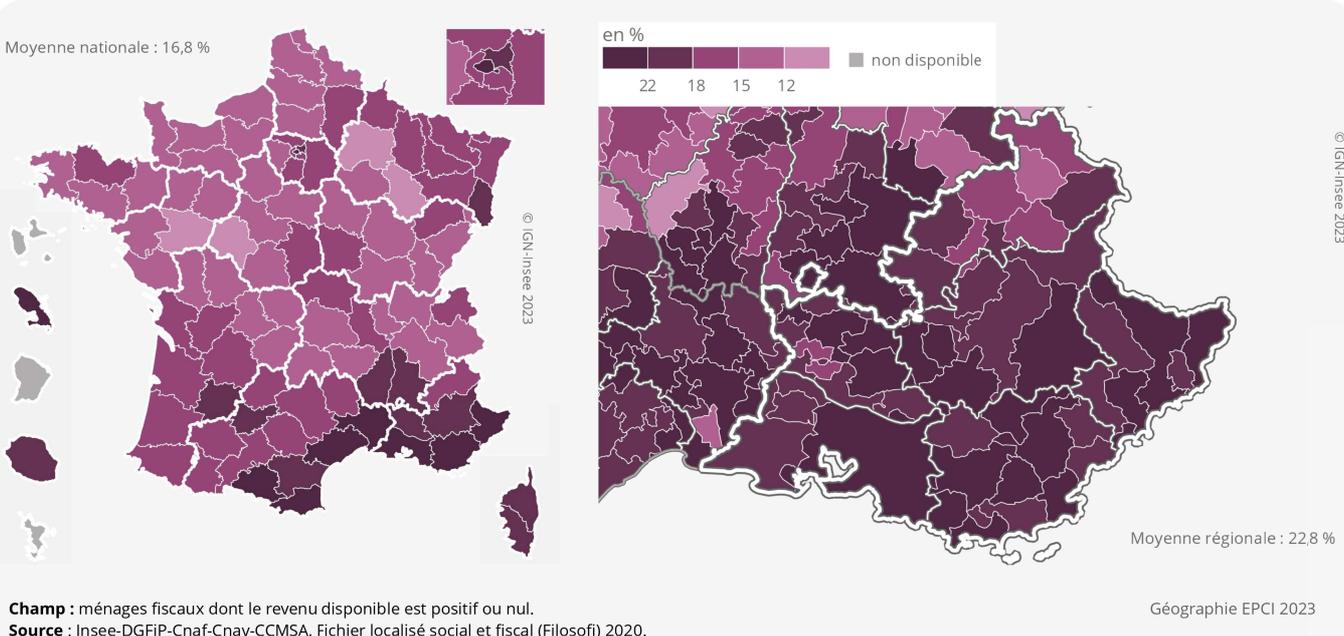
Ce profil est ainsi surreprésenté dans les intercommunalités très urbanisées des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et du Var. En particulier, les trois métropoles régionales regroupent 59 % des ménages de ce profil de la région contre 55 % de l'ensemble des ménages. La part du profil diffère

cependant sensiblement selon la commune : s'il représente moins d'un ménage pauvre sur cinq à Aix-en-Provence (19,6 %), il est sur-représenté à Marseille (27,5 %), Nice et Toulon (25,6 % dans les deux cas).

Ce profil est également très présent dans les intercommunalités de Cannes Pays de Lérins, de la Riviera Française et de Sophia-Antipolis dans les Alpes-Maritimes ainsi que dans la Dracénie et le Golfe de Saint-Tropez dans le Var.

Même si le nombre de ménages concernés est bien plus faible que dans les grandes intercommunalités, ce profil est aussi surreprésenté dans les territoires ruraux du Ventoux-Sud et d'Aygues-Ouvèze en Vaucluse, du Pays de Banon dans les Alpes-de-Haute-Provence ou dans les Lacs et Gorges du Verdon dans le Var.

► 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et EPCI



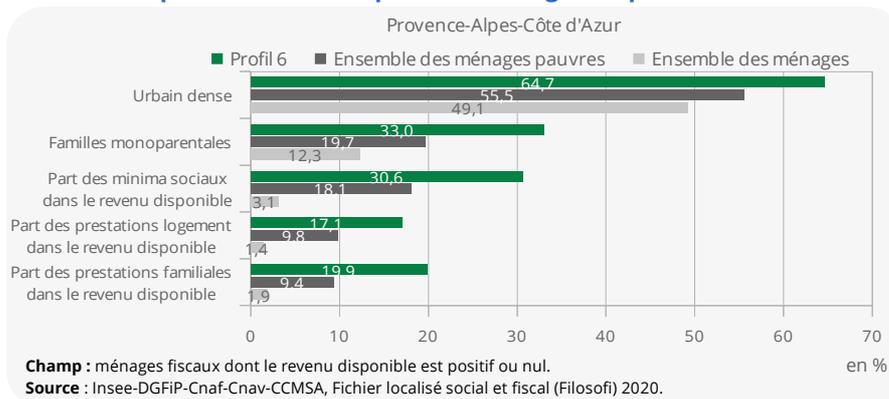
Des ménages pauvres non insérés dans l'emploi résidant dans un logement social (12,5 % des ménages pauvres)

Le profil 6 regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social. Dans la région, 26,1 % des enfants pauvres appartiennent à ce profil du fait d'une part importante de familles avec enfant(s), notamment des familles nombreuses (trois enfants ou plus). Les familles monoparentales représentent 33,0 % des ménages de ce profil, contre 19,7 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région ▶ **figure 7a**.

Ce profil de pauvreté est caractéristique des territoires les plus denses, avec 64,7 % des ménages résidant dans une commune urbaine dense contre 55,5 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées par rapport aux autres profils de pauvreté. En effet, dans la région les revenus disponibles de ces ménages se composent à 30,6 % de minima sociaux (contre 18,1 % pour l'ensemble des ménages pauvres), à 19,9 % de prestations familiales (9,4 % pour l'ensemble des ménages pauvres) et à 17,1 % de prestations logement (9,8 % pour l'ensemble des ménages pauvres). Comme pour le profil des ménages non insérés locataires du privé, près d'un ménage sur trois déclare des revenus négatifs ou nuls – avant redistribution.

▶ 7a. Principales caractéristiques des ménages du profil 6



Les ménages de ce profil se trouvent surtout dans les territoires abritant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, et dans les départements du Nord et de l'Est de la France ▶ **figure 7b**. Ce profil est sous représenté dans la région comparé au niveau national (respectivement 12,5 % et 17,2 %) en raison de la faible offre de logement social.

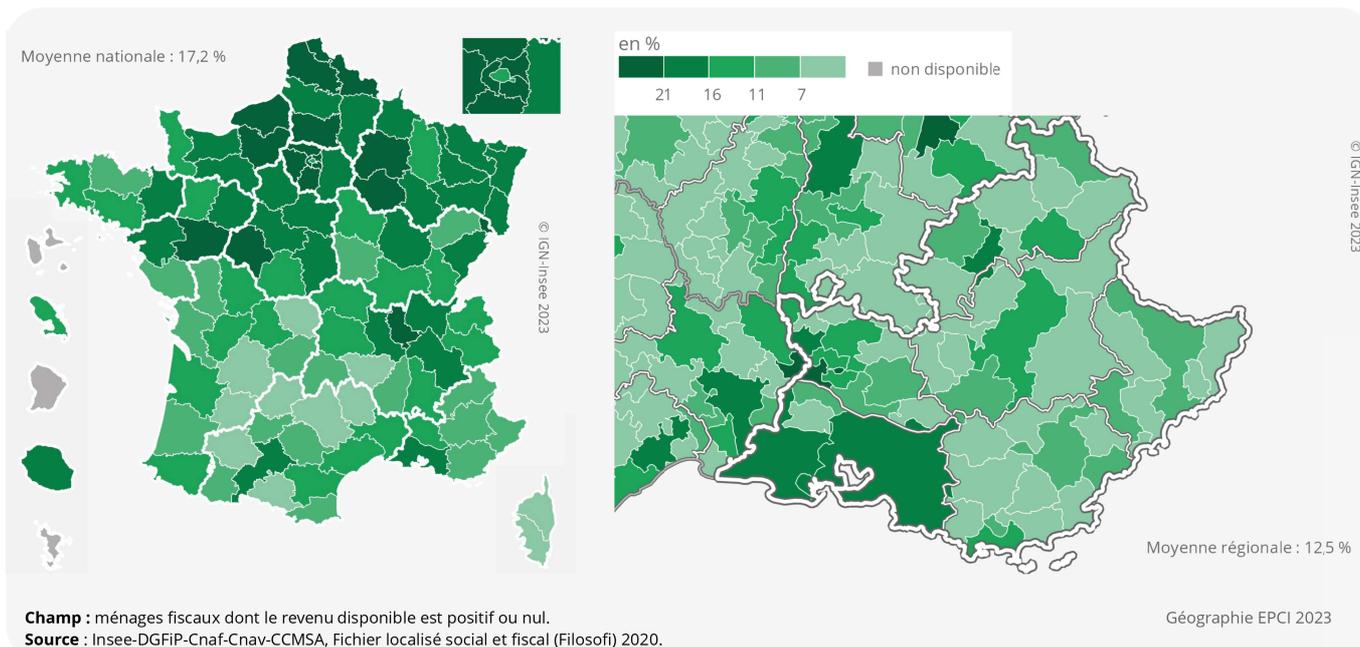
Dans la région, les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse disposent d'une part plus importante de logements sociaux. C'est ainsi dans ces deux départements que résident le plus de ménages de ce profil. La seule métropole d'Aix-Marseille-Provence regroupe la moitié des ménages pauvres résidant dans un logement social de la région. Ils sont ainsi plus présents à Marseille (17,5 % des ménages pauvres) et dans une moindre mesure à Aix-en-Provence (14,5 %).

La part de ce profil est deux fois moindre dans la métropole de Nice Côte d'Azur qu'au niveau régional, en lien avec la faiblesse du logement social. Ce profil est ainsi moins présent à Nice (9,5 %) que dans les autres grandes communes de la région.

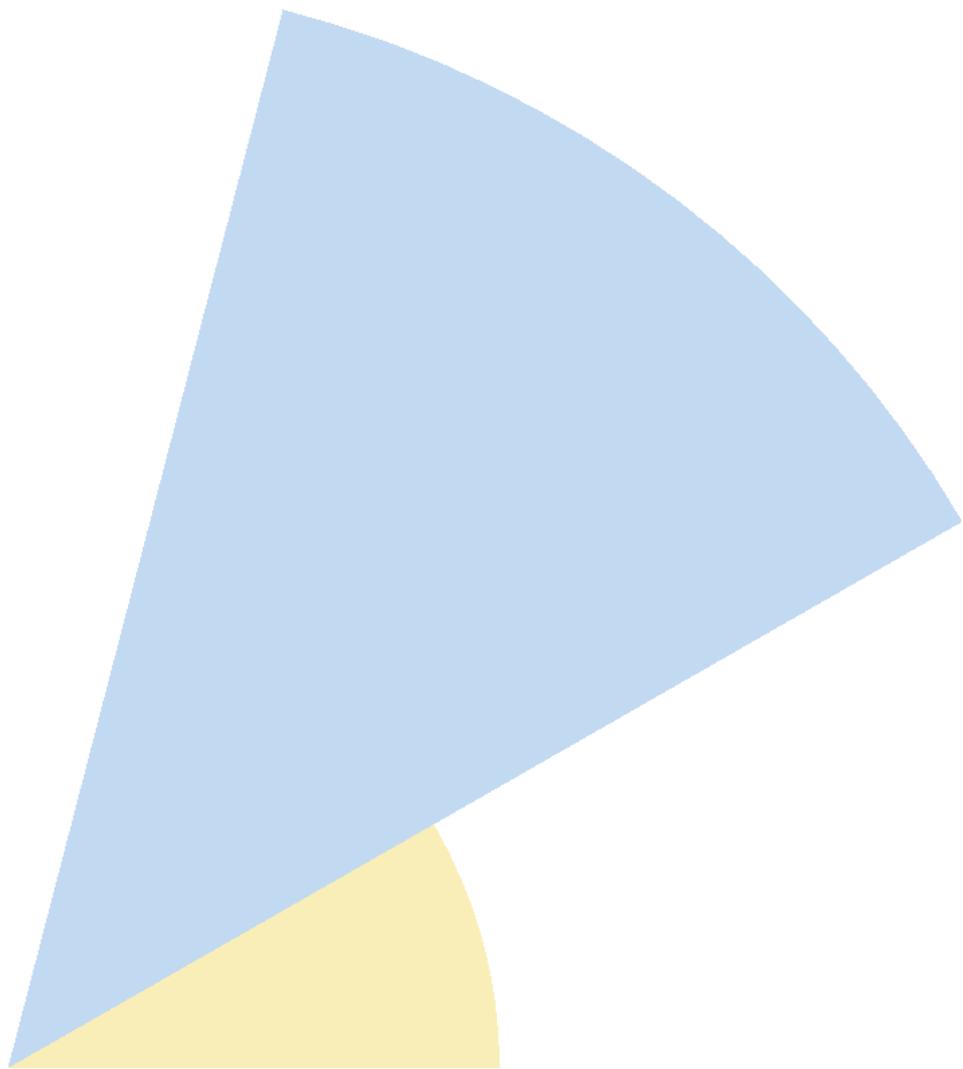
L'intercommunalité du Grand Avignon est celle où la part de ces ménages parmi les ménages pauvres est la plus élevée : trois ménages pauvres sur dix et quatre enfants pauvres sur dix.

Les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail résidant dans un logement social sont aussi surreprésentés dans la métropole Toulon-Provence-Méditerranée. Dans ce territoire, tout comme dans la métropole marseillaise, la part des revenus liés aux prestations sociales est plus forte, avec 70 % du revenu disponible.

▶ 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et EPCI



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

La pauvreté peut se combiner à d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants. Une approche territorialisée permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs « élargis ». Cette approche conduit à analyser des indicateurs dont certains sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, faible niveau de formation initiale, etc.) et d'autres plus indépendants ou contextuels (situation familiale délicate, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité, etc.).

Pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, vivre au sein de territoires exposés à d'autres formes de fragilités économiques ou sociales peut contribuer à renforcer la situation de précarité.

Ces fragilités sont appréhendées ici selon sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, accès aux services publics.

Au sein de chacun de ces thèmes, l'analyse de trois indicateurs permet d'estimer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux. Ainsi, un EPCI sera qualifié de « très fragile » si, pour deux indicateurs, il se situe dans les 10 % des EPCI français les plus touchés (9^e décile), et au moins dans les 25 % les plus touchés pour le troisième indicateur (3^e quartile). Au sein des territoires restants, un EPCI sera qualifié de « fragile » dès lors qu'il a un indicateur situé dans le 9^e décile, ou au moins deux indicateurs situés dans le 3^e quartile (mais inférieurs au 9^e décile).

Certains EPCI non fragiles au niveau national peuvent apparaître comme fragiles au niveau régional s'ils font partie du quart des EPCI les plus touchés au niveau régional sur au moins deux indicateurs

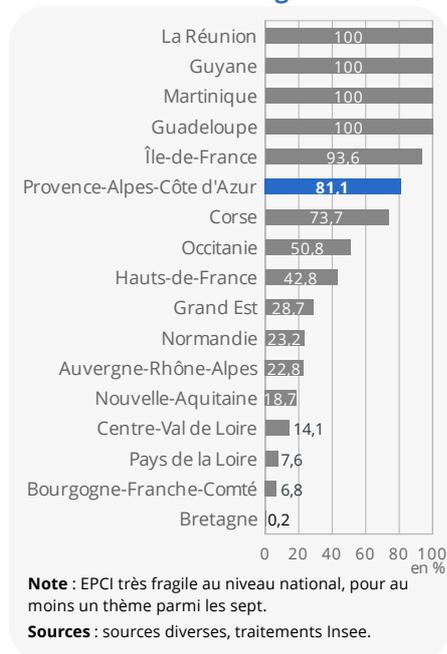
► [méthodologie](#).

En 2020, dans la région, 81,1 % de la population vit dans un EPCI très fragile d'un point de vue national pour au moins un thème ► [figure 1](#).

Parmi les sept thèmes étudiés, la région se distingue par un niveau particulièrement élevé de fragilité pour le thème du logement : 75,3 % de la population réside dans un EPCI classé comme très fragile ► [figure 2](#).

La fragilité est également très marquée sur le thème des situations familiales avec 65,0 % de la population résidant dans un EPCI très fragile.

► 1. Part de la population résidant dans un EPCI très fragile



► 2. Part de la population vivant dans un EPCI fragile d'un point de vue national

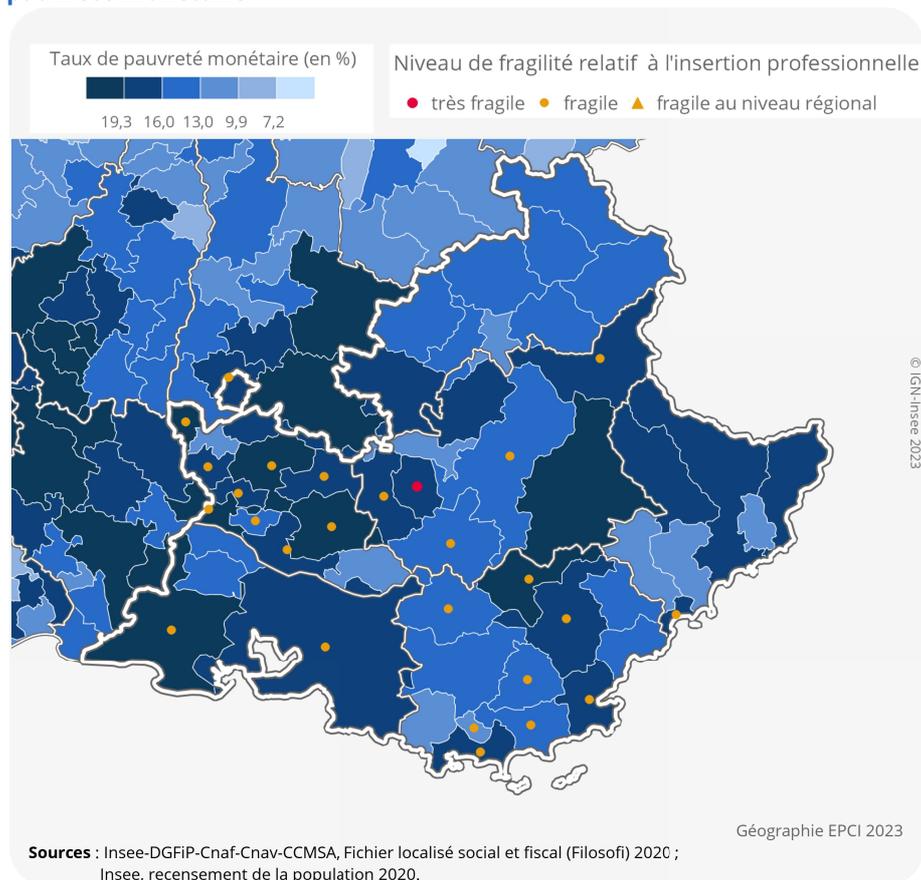
Les thèmes :	% de la population des EPCI Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	0,2	69,3
Niveau de formation initiale	0,0	1,0
Logement	75,3	16,5
Situations familiales	65,0	25,9
Mobilité	0,0	5,0
Accès aux soins	0,0	6,9
Accès aux services publics	0,2	12,9

Champ : population des EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.
Sources : sources diverses, traitements Insee.

THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Difficultés d'insertion sur le marché du travail et pauvreté sont étroitement liées. On observe en effet une forte corrélation entre taux de pauvreté monétaire et taux de chômage au niveau des EPCI de la région. La même corrélation existe avec la part de chômeurs de longue durée parmi les chômeurs, caractérisant des difficultés d'insertion encore plus fortes. Bien que le lien apparaisse moins affirmé, certains territoires touchés par un fort degré de pauvreté sont aussi concernés par une insertion plus difficile des jeunes, avec une part élevée des 16-25 ans non scolarisés qui n'occupent pas d'emploi.

3. EPCI fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire



4. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Taux de chômage (RP*)	Parmi les chômeurs, part de ceux en longue durée (RP*)	Part des 16-25 ans sans emploi parmi les non-scolarisés
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	Forcalquier	+++	17,9	47,7	46,1
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Marseille	++	13,4	43,5	42,5
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	Toulon	++	13,5	43,5	41,3
CA du Grand Avignon	Avignon	++	17,2	44,2	47,4
CA Cannes Pays de Lérins	Cannes	++	14,3	39,1	39,7
CA Dracéni-Provence-Verdon Agglomération	Draguignan	++	15,1	44,6	41,0
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles	++	15,1	39,2	49,1
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	Carpentras	++	15,2	42,3	44,4
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	Manosque	++	13,9	39,0	41,3
CC du Golfe de Saint-Tropez	Sainte-Maxime	++	15,1	28,1	45,4
CA Luberon Monts de Vaucluse	Cavaillon	++	13,4	42,7	39,4
CA des Sorgues du Comtat	Sorgues	++	13,4	40,5	42,2

*RP : au sens du recensement de la population, diffère du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail. +++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	43,5	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

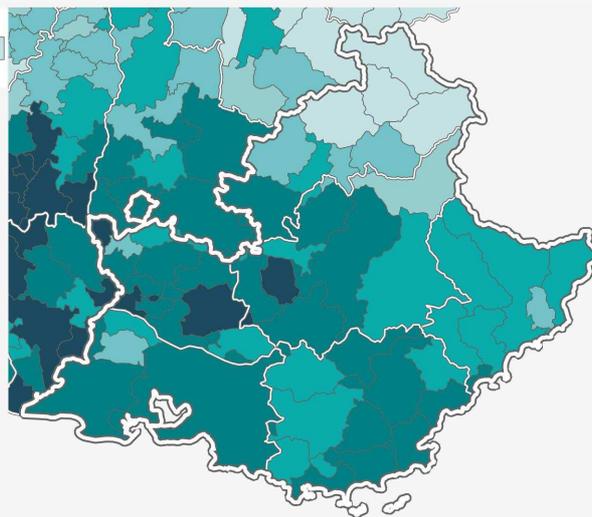
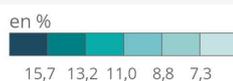
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 5a. Taux de chômage au sens du recensement de la population

Indicateur : rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Au sens du recensement, est chômeur tout individu qui s'est déclaré "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf s'il a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi. Sur la France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8,0 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement.



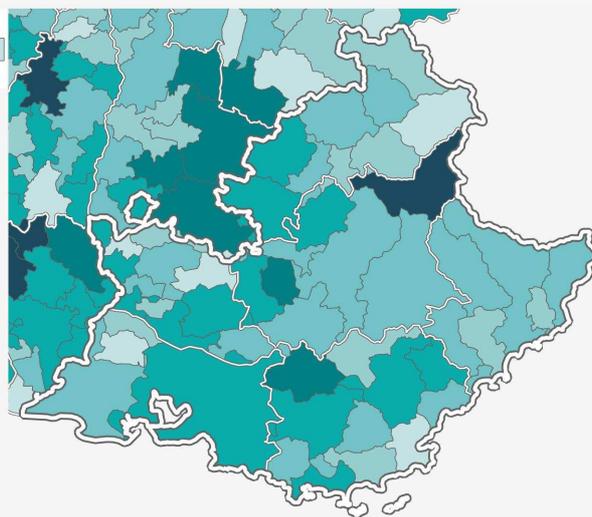
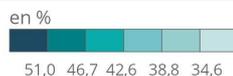
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5b. Part des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrites ou non à Pôle emploi).



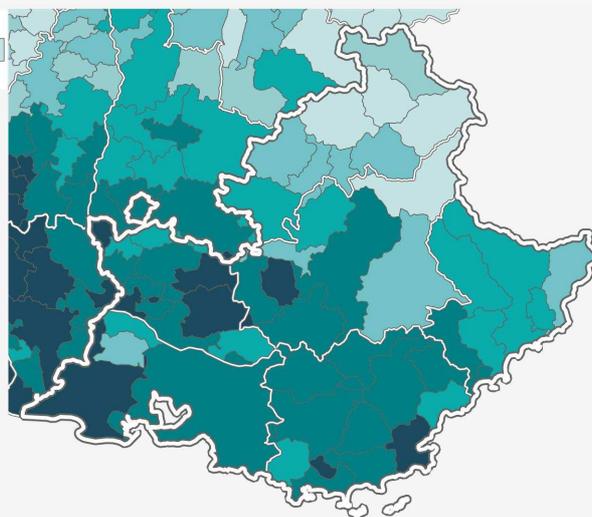
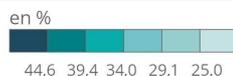
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) sans emploi parmi les non-scolarisés

Indicateur : part des jeunes (de 16 à 25 ans compris) ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

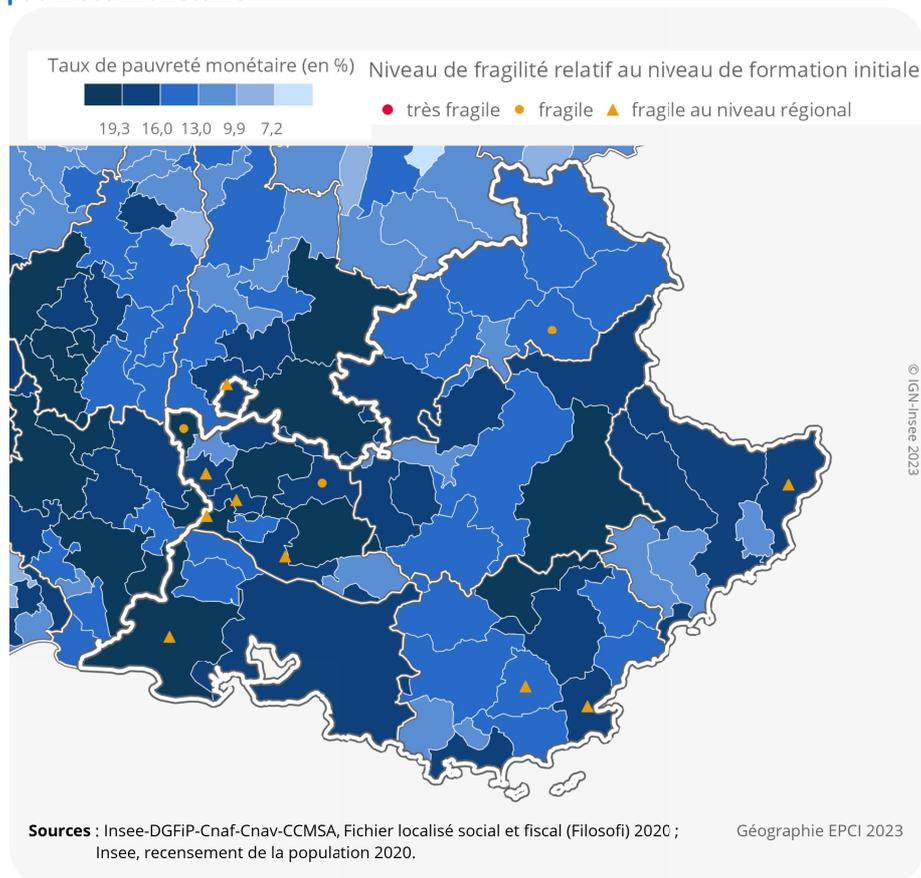
THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi faiblement rémunérateur.

En effet, même plusieurs années après la sortie de formation initiale, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les personnes diplômées. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne l'étaient pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage scolaire un enjeu majeur de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base, susceptible d'entraîner des difficultés dans la vie quotidienne, telles qu'un risque plus marqué de difficulté de lecture ou d'illectronisme, facteurs d'exclusion sociale.

► 6. EPCI fragiles sur le thème du niveau de formation initiale et taux de pauvreté monétaire



► 7. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du niveau de formation initiale

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non-scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans
CC Rhône Lez Provence	Bollène	++	26,6	45,4	55,9
CC Serre-Ponçon	Embrun	++	14,7	58,8	37,2
CC Ventoux Sud	Malemort-du-Comtat	++	25,2	56,9	54,7
CA du Grand Avignon	Avignon	+	20,5	48,8	41,6
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles	+	25,5	38,1	49,4
CA de la Riviera Française	Menton	+	21,3	48,7	44,2
CC du Golfe de Saint-Tropez	Sainte-Maxime	+	19,7	46,0	47,6
CA Luberon Monts de Vaucluse	Cavaillon	+	23,9	39,7	47,7
CA des Sorgues du Comtat	Sorgues	+	23,8	44,4	48,3
CC Pays d'Orange en Provence	Orange	+	23,2	36,4	47,5
CC Cœur du Var	Le Luc	+	20,0	39,3	48,5
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	Valréas	+	22,6	40,6	49,6

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	19,9	45,4	47,4

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

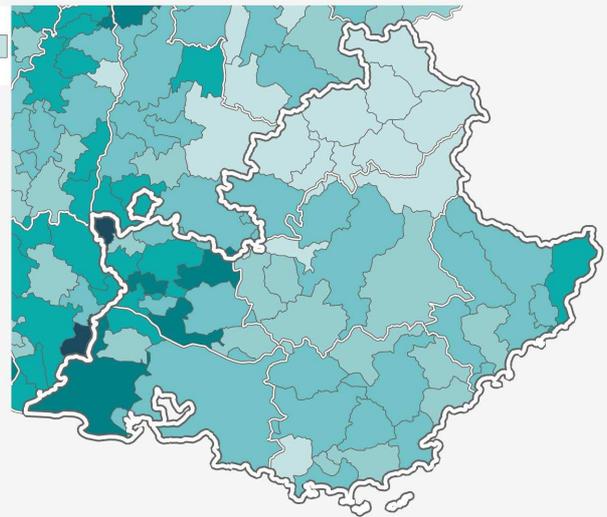
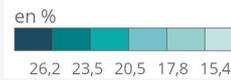
Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou être détentrices comme diplôme de niveau le plus élevé du certificat d'études primaires (CEP) parmi les personnes âgées de 20 ans ou plus.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



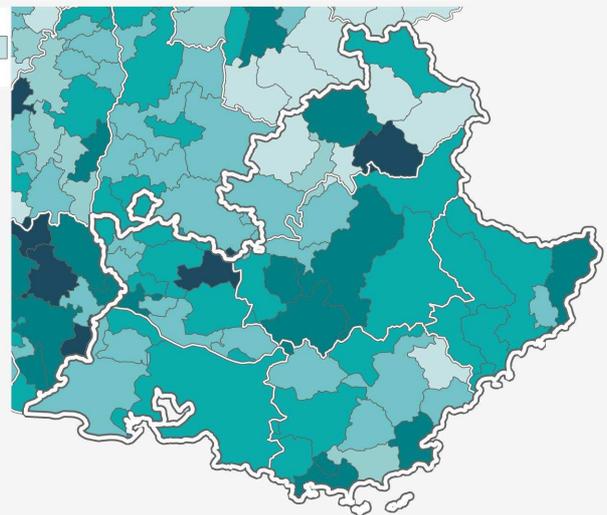
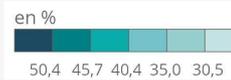
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 8b. Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non-scolarisés

Indicateur : part des jeunes (de 15 à 19 ans compris) ayant déclaré au recensement être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

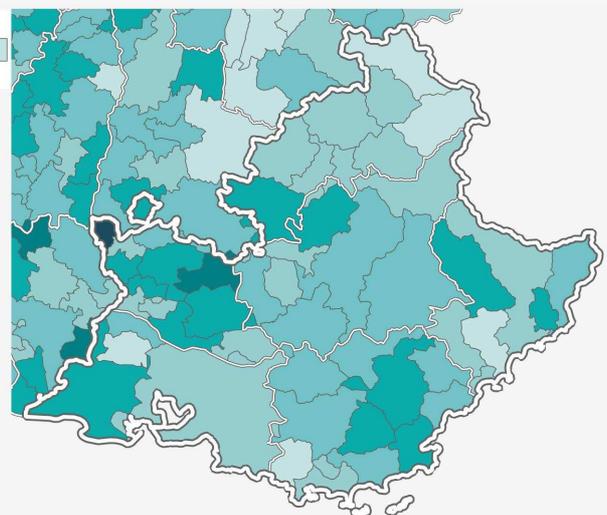
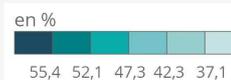
Géographie EPCI 2023

► 8c. Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : part des personnes âgées de 20 à 65 ans compris, ayant déclaré au recensement être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP) parmi les personnes âgées de 20 à 65 ans.

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



© IGN-Insee 2023

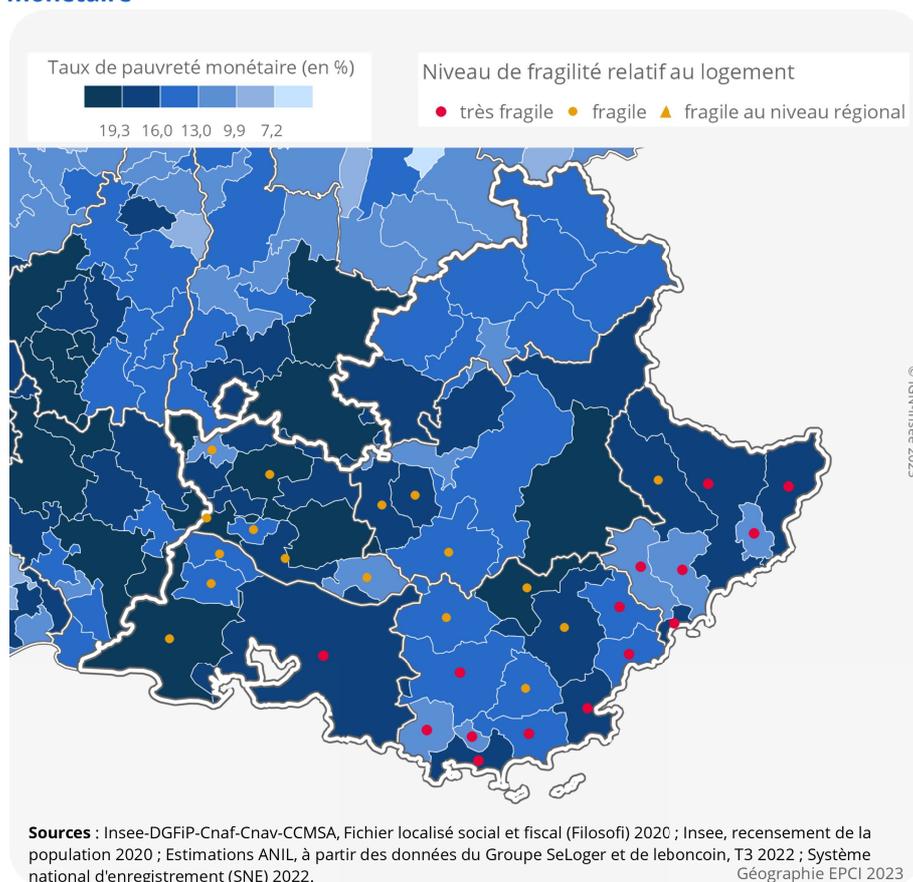
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

THÈME 3 : LOGEMENT

Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, l'accès au logement peut constituer une difficulté importante pour les plus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier couplées à des ressources insuffisantes peuvent par ailleurs être à l'origine de situations de mal logement et d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage.

► 9. EPCI fragiles sur le thème du logement et taux de pauvreté monétaire



► 10. Les EPCI les plus fragiles sur le thème du logement

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Marseille	+++	7,5	xxx	9,3
Métropole Nice Côte d'Azur	Nice	+++	12,7	xxx	10,9
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	Toulon	+++	6,0	xxx	7,9
CA de Sophia Antipolis	Antibes	+++	8,7	xxx	8,2
CA Cannes Pays de Lérins	Cannes	+++	10,8	xxx	9,5
CA Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	+++	6,4	xxx	7,7
CA de la Provence Verte	Brignoles	+++	4,2	xx	12,3
CA du Pays de Grasse	Grasse	+++	7,0	xxx	6,1
CA de la Riviera Française	Menton	+++	13,4	xxx	6,0
CA Sud Sainte Baume	Sanary-sur-Mer	+++	4,6	xxx	11,6
CC du Golfe de Saint-Tropez	Sainte-Maxime	+++	8,1	xxx	22,7
CC Méditerranée Porte des Maures	Cuers	+++	5,5	xxx	7,2

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

(1) part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	n.c.	s.o.

n.c. : non concerné, s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

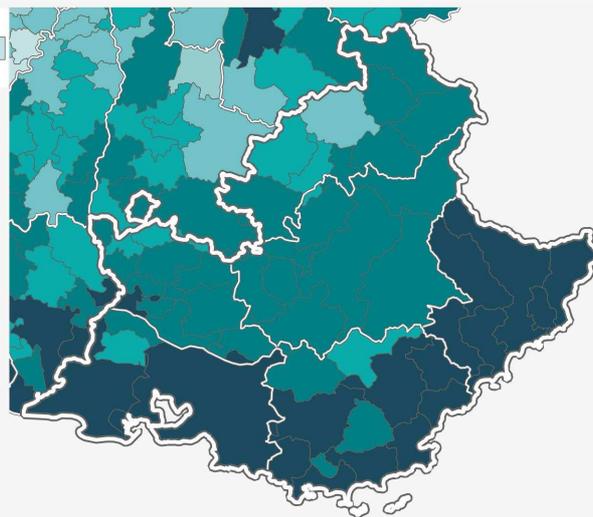
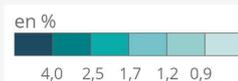
Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Sources : Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation (hors studio occupé par une personne) et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne).

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

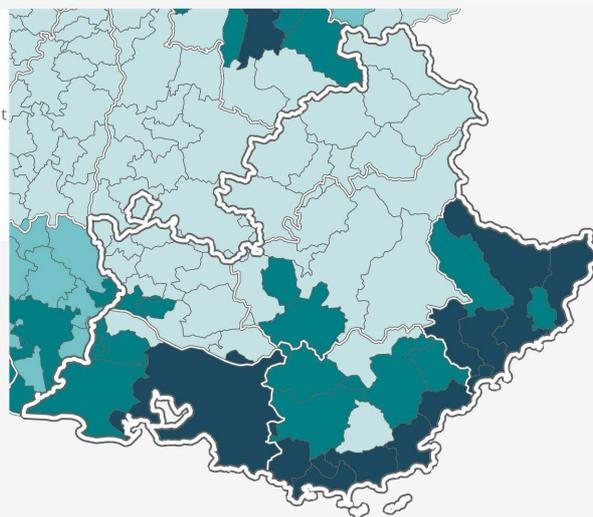
Géographie EPCI 2023

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : part de la population de l'EPCI vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et du Groupe SeLoger sur la période 2018-2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel est exposée la moitié des locataires du territoire (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un territoire est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé.



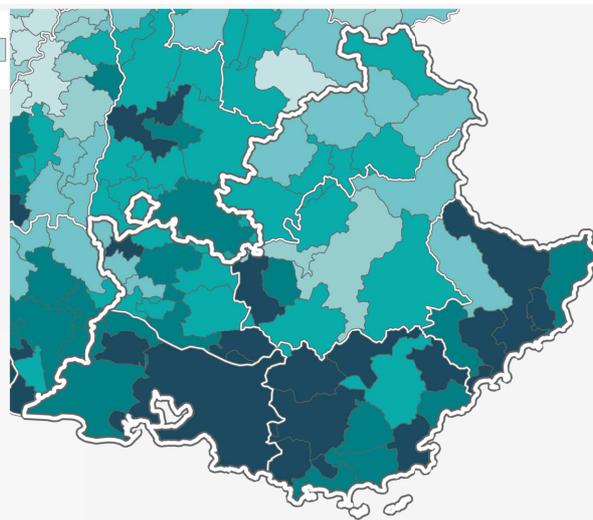
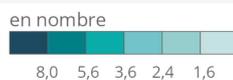
© IGN-Insee 2023

Sources : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022 pour la première localisation souhaitée, divisée par les attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.



© IGN-Insee 2023

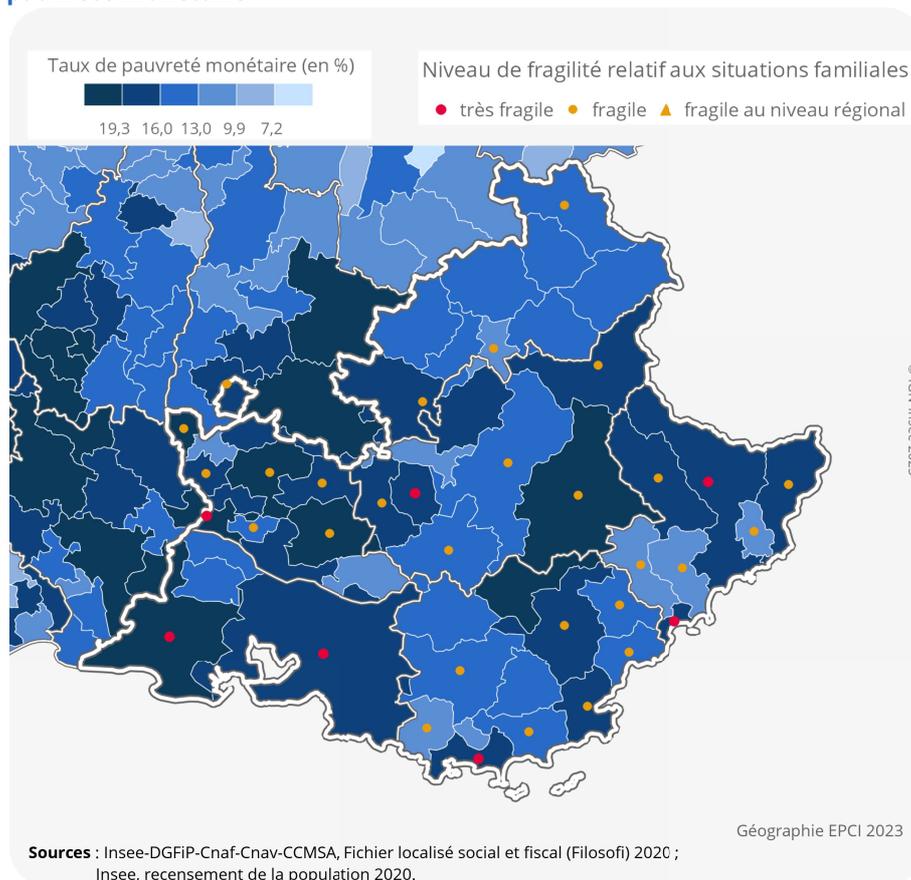
Source : Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

Géographie EPCI 2023

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants constituent une population cible des politiques de lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant mais a également une incidence sur son avenir. Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'exclusion sociale. Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires.

► 12. EPCI fragiles sur le thème des situations familiales et taux de pauvreté monétaire



► 13. Les EPCI les plus fragiles sur le thème des situations familiales

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille où aucun parent ne travaille
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Marseille	+++	25,5	21,9	17,3
Métropole Nice Côte d'Azur	Nice	+++	24,5	35,4	12,6
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	Toulon	+++	25,8	19,9	14,3
CA du Grand Avignon	Avignon	+++	23,9	16,1	19,1
CA Cannes Pays de Lérins	Cannes	+++	26,4	32,1	12,5
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles	+++	22,2	15,1	17,3
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	Forcalquier	+++	32,2	9,4	19,8
CA de Sophia Antipolis	Antibes	++	20,3	23,4	8,3
CA Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	++	22,2	22,6	11,9
CA Dracénie Provence Verdon Agglomération	Draguignan	++	21,6	15,5	13,1
CA de la Provence Verte	Brignoles	++	18,9	13,1	10,1
CA du Pays de Grasse	Grasse	++	19,1	19,1	8,2

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

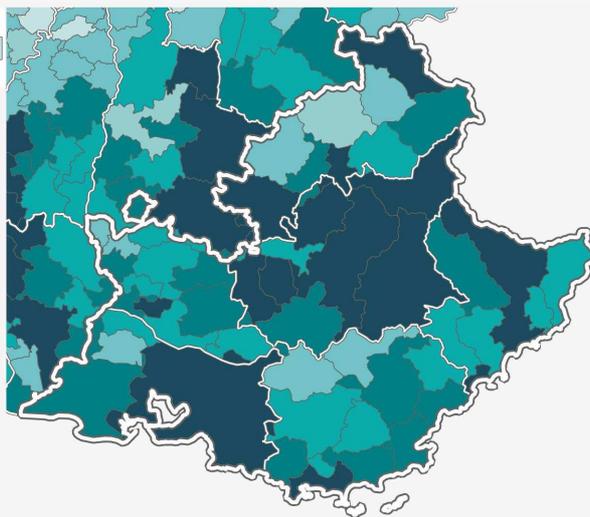
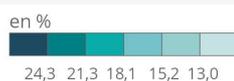
Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 14a. Part des enfants vivant en famille monoparentale

Indicateur : part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi les personnes mineures.



© IGN-Insee 2023

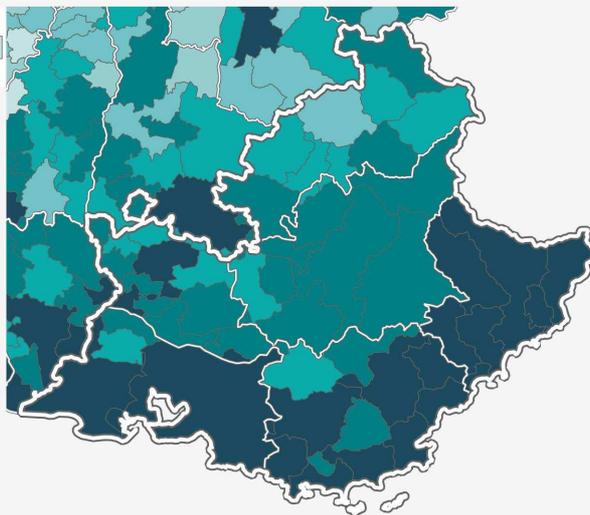
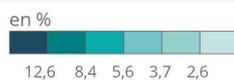
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi les mineurs vivant dans un logement ordinaire.

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale.



© IGN-Insee 2023

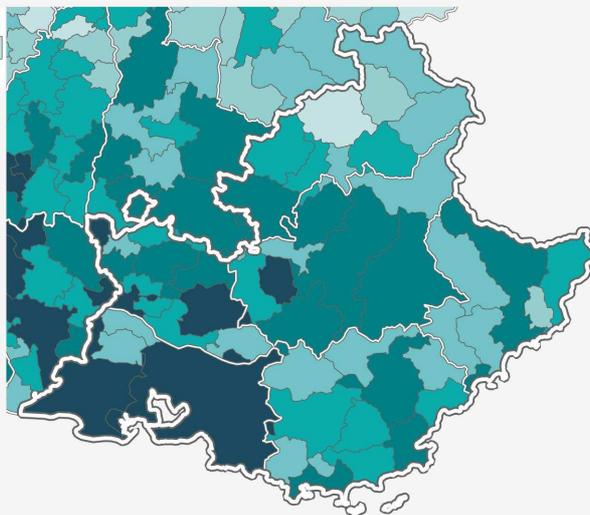
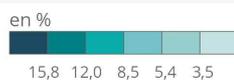
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 14c. Part des enfants vivant dans une famille où aucun parent ne travaille

Indicateur : part des enfants mineurs vivant dans une famille où aucun parent n'occupe d'emploi parmi les enfants mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. Le(s) parent(s) qui résident avec l'enfant sont considérés comme parents. Si un enfant vit avec un parent et un beau parent, ce dernier est également compté comme parent. En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec l'enfant. Dans le cas de résidence alternée, l'enfant est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

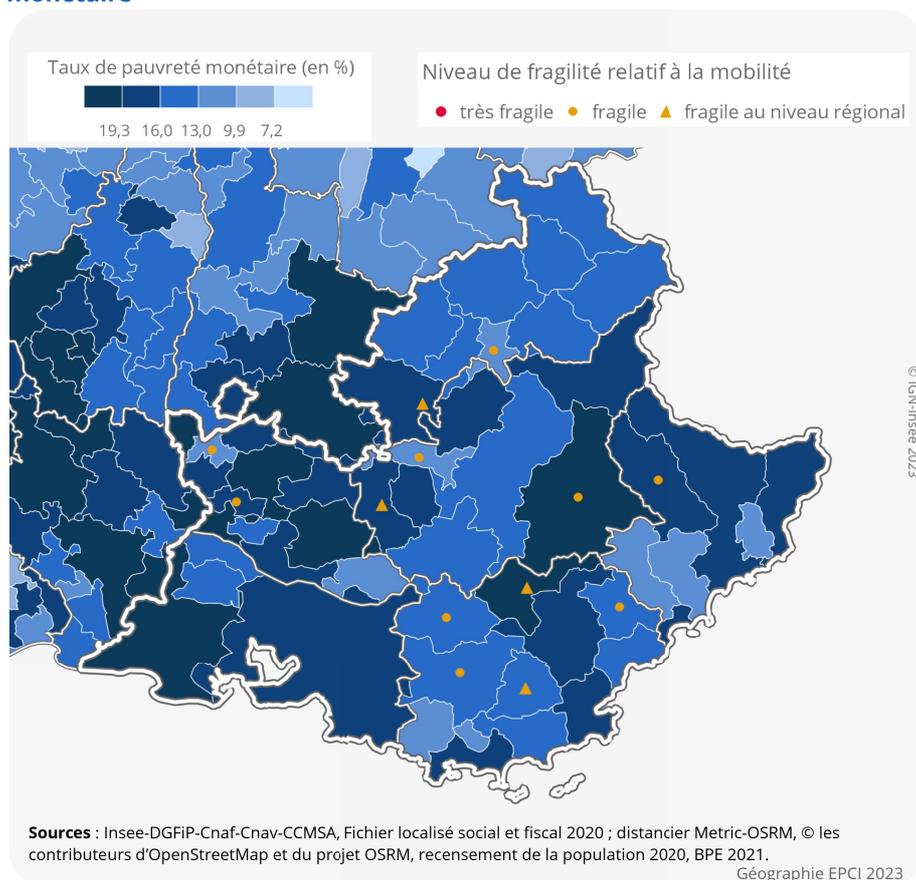
Géographie EPCI 2023

THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en terme de lutte contre la pauvreté. Or, selon le lieu où elles habitent, les personnes pauvres peuvent rencontrer des freins à la mobilité. Ainsi, dans les territoires où l'usage de la voiture pour aller travailler est très élevé, la possession d'un véhicule (et donc d'un permis de conduire) est souvent un préalable à la recherche d'emploi, du fait de l'absence de transports en commun adaptés et d'une offre d'emploi locale très limitée. De plus, dans les territoires éloignés des pôles, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler, ce qui quel que soit le transport, a un coût.

Parallèlement, les habitants pauvres des territoires éloignés des services courants sont confrontés à des coûts ou à des difficultés qui peuvent les fragiliser ou les exclure davantage.

► 15. EPCI fragiles sur le thème de la mobilité et taux de pauvreté monétaire



► 16. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de la mobilité

en %

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	Part des actifs occupés utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs occupés habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante
CA de la Provence Verte	Brignoles	++	86,9	31,5	6,0
CA des Sorgues du Comtat	Sorgues	++	88,8	11,1	1,6
CC du Pays de Fayence	Montauroux	++	88,7	34,8	21,1
CC Provence Verdon	Rians	++	87,3	33,7	26,0
CC Aygues-Ouvèze en Provence	Piolenc	++	89,0	18,2	4,6
CC Alpes-Provence-Verdon - Sources de Lumière	Castellane	++	72,7	17,3	76,7
CC Alpes d'Azur	Puget-Théniers	++	73,9	41,9	75,0
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	La Bâtie-Neuve	++	87,6	8,8	44,9
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Peipin	++	90,6	19,9	43,3
CC Cœur du Var	Le Luc	+	86,3	29,9	8,6
CC du Sisteronais-Buëch	Sisteron	+	77,7	18,5	35,0
CC Haute-Provence-Pays de Banon	Reillanne	+	81,9	19,6	58,5

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)	88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)	86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	84,8	19,1	27,1

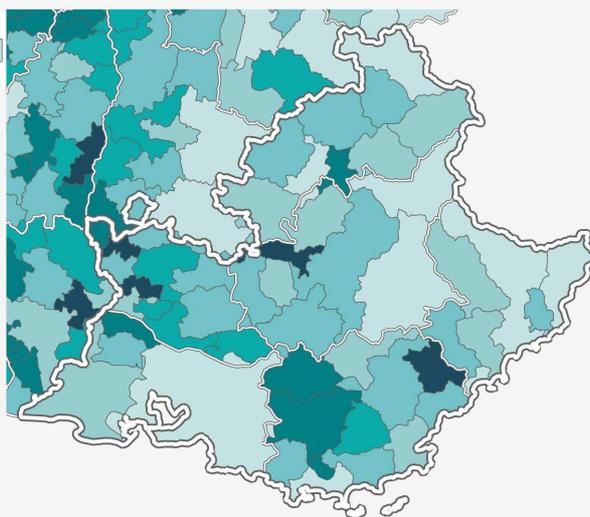
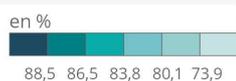
Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 17a. Part des actifs occupés utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : nombre d'actifs ayant un emploi et déclarant au recensement utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



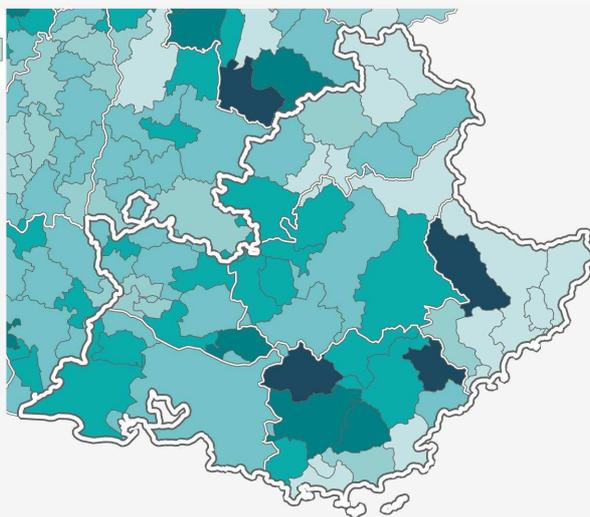
© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

► 17b. Part des actifs occupés habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : nombre d'actifs occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020.

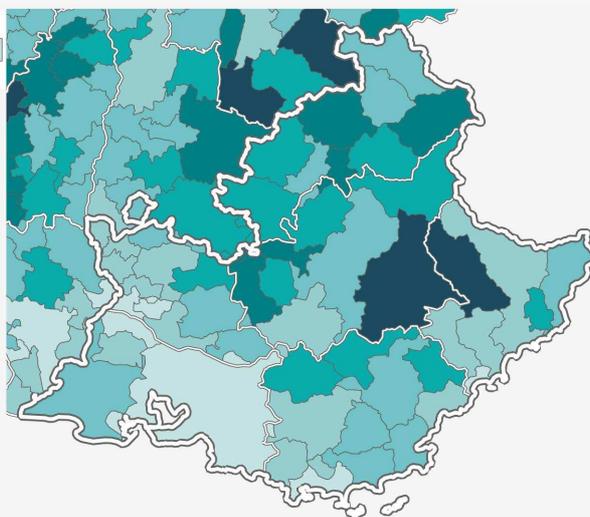
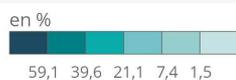
Géographie EPCI 2023

► 17c. Part de la population éloignée du panier vie courante

Indicateur : le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité (école, boulangerie, etc.).

En France, 90 % de la population accède en moins de 8 minutes, par la route, à ce panier d'équipement (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

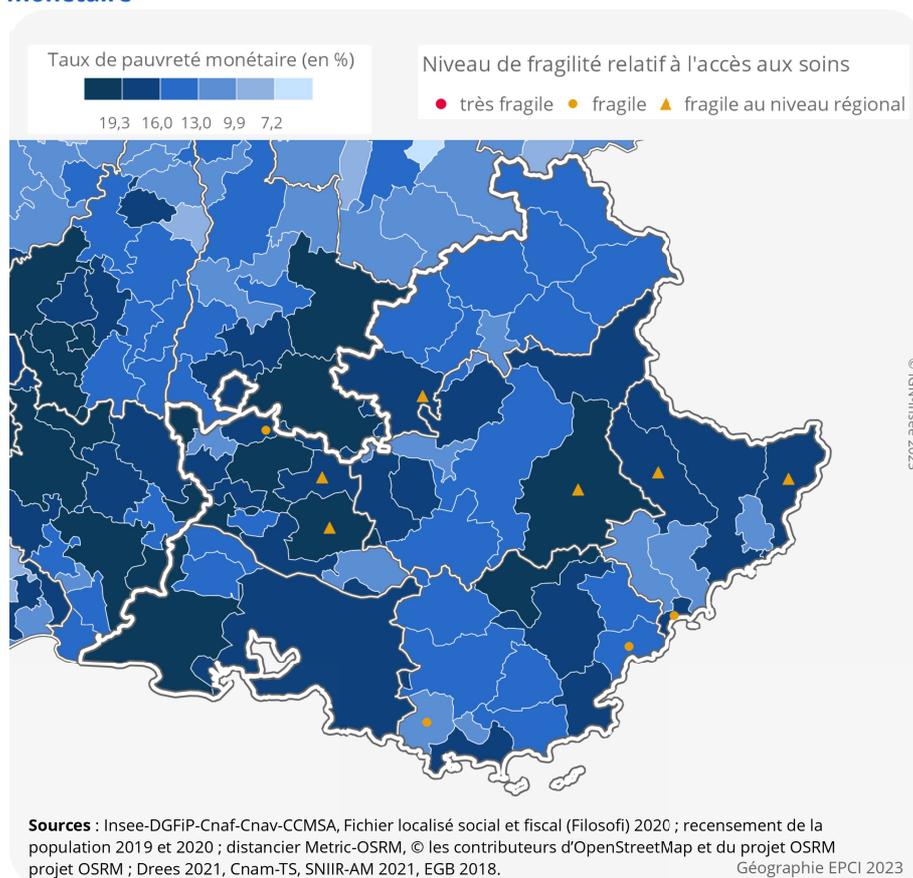
Géographie EPCI 2023

THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins, si elles ne sont pas directement liées à la pauvreté monétaire, viennent renforcer la précarité des ménages, en accroissant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements...). Par ailleurs, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque que les personnes en situation de privation matérielle et sociale renoncent aux soins.

Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé.

► 18. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire



► 19. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux soins

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Accessibilité potentielle aux médecins généralistes en nb de consultations par an et par hab.	(2) Accessibilité potentielle aux infirmiers en ETP pour 100 000 hab.	Part de la population de 80 ans ou plus en %
CA Cannes Pays de Lérins	Cannes	++	4,5	234	9,4
CA Estérel Côte d'Azur Agglomération	Fréjus	++	3,0	244	9,4
CA Sud Sainte Baume	Sanary-sur-Mer	++	2,6	345	9,2
CC Vaison Ventoux	Vaison-la-Romaine	++	4,3	201	9,3
CA de la Riviera Française	Menton	+	2,8	142	7,5
CC Pays d'Apt-Luberon	Apt	+	3,0	151	7,7
CC du Sisteronais-Buëch	Sisteron	+	2,6	151	8,4
CC Alpes-Provence-Verdon - Sources de Lumière	Castellane	+	3,0	125	7,6
CC Alpes d'Azur	Puget-Théniers	+	2,5	150	5,8
CC Ventoux Sud	Malemort-du-Comtat	+	2,7	114	5,2

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile) *	2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 75 % des EPCI français (3 ^e quartile) *	2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 75 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	2,8	162,5	7,3

* Pour (1) et (2), valeur au dessous du 1^{er} décile (10 %) et du 1^{er} quartile (25 %)

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensements de la population 2019 et 2020 ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

► 20a. Accessibilité potentielle aux médecins généralistes

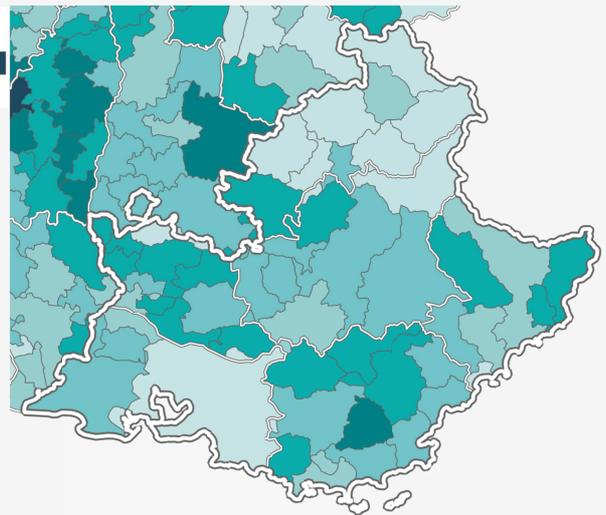
Indicateur : nombre de consultations/visites accessibles pour chaque habitant par an. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les médecins accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en nombre de consultations par an et par habitants



4,1 3,5 3,0 2,5 2,1



© IGN-Insee 2023

Sources : traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancierMetric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

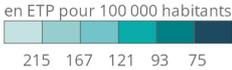
Géographie EPCI 2023

► 20b. Accessibilité potentielle aux infirmières

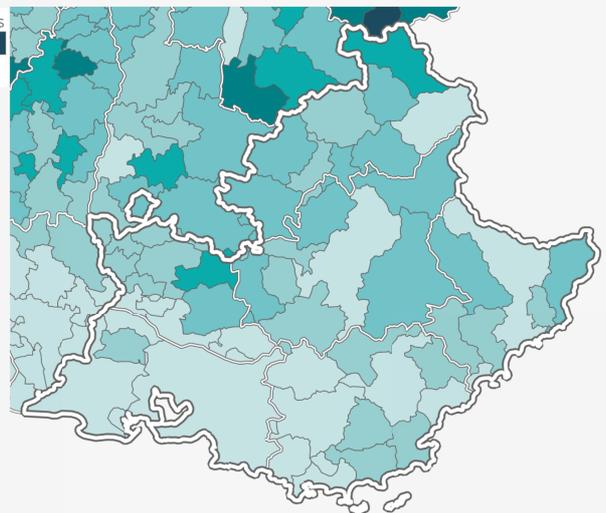
Indicateur : nombre d'infirmières de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations/visites que peuvent proposer les infirmières accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seules les infirmières libérales ou salariées en centre de santé de moins de 65 ans sont prises en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en ETP pour 100 000 habitants



215 167 121 93 75



© IGN-Insee 2023

Sources : traitements Drees 2021 , Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancierMetric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

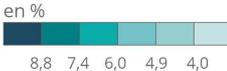
Géographie EPCI 2023

► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

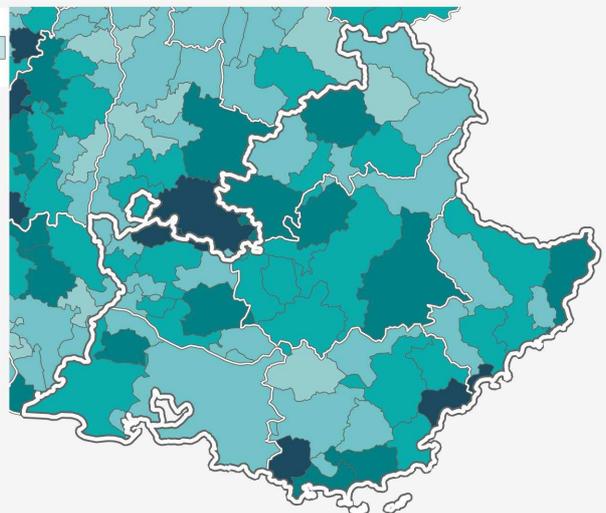
Indicateur : part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses...) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.

en %



8,8 7,4 6,0 4,9 4,0



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Géographie EPCI 2023

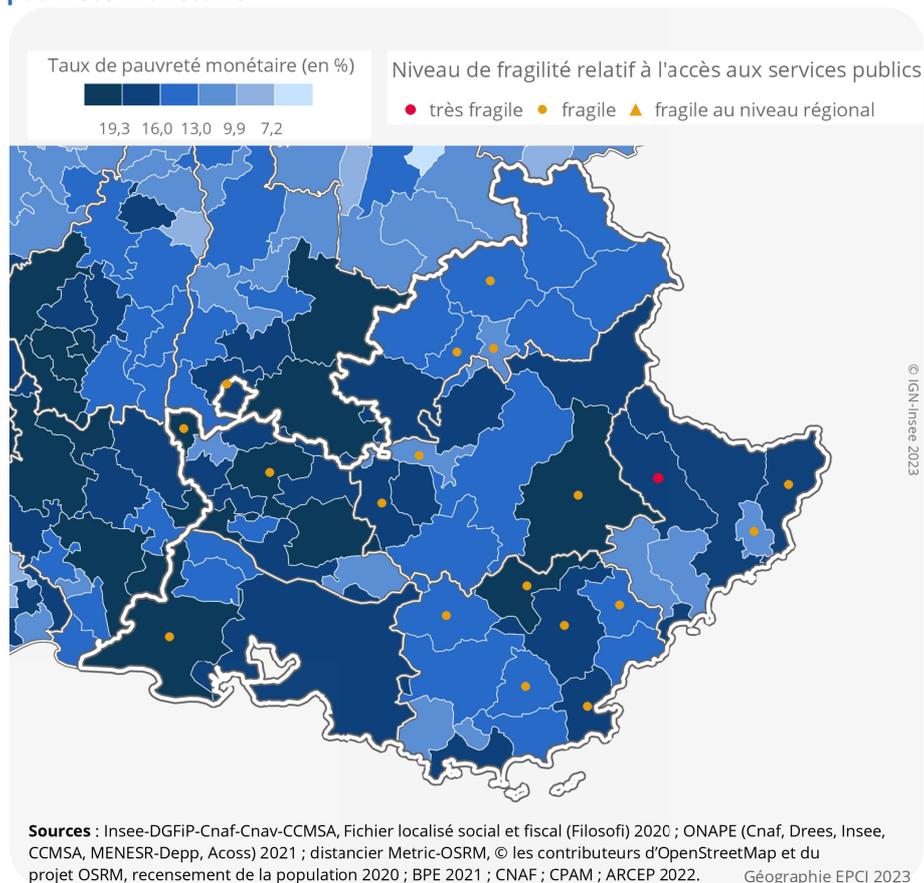
THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur ».

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non recours aux droits. Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication.

► 21. EPCI fragiles sur le thème de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



► 22. Les EPCI les plus fragiles sur le thème de l'accès aux services publics

EPCI	Nom de la commune la plus peuplée de l'EPCI	Fragilité	(1) Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans	Accès aux équipements France services en minutes	(2) Part des locaux raccordables à la fibre en %
CC Alpes d'Azur	Puget-Théniers	+++	33,3	16,8	42,4
CA Dracénie Provence Verdon Agglomération	Draguignan	++	41,6	6,2	67,1
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles	++	35,6	3,3	69,7
CA de la Riviera Française	Menton	++	39,1	6,3	74,6
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	Carpentras	++	42,7	3,9	79,7
CC du Golfe de Saint-Tropez	Sainte-Maxime	++	53,2	13,8	78,5
CA Gap-Tallard-Durance	Gap	++	51,0	11,8	84,4
CC Cœur du Var	Le Luc	++	44,1	10,3	48,3
CC du Pays de Fayence	Montauroux	++	44,5	9,5	87,0
CC Rhône Lez Provence	Bollène	++	43,2	4,2	96,8
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	Valréas	++	39,9	5,3	60,0
CC Provence Verdon	Rians	++	41,1	4,9	36,8

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des EPCI français (9 ^e décile)*	44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI français (3 ^e quartile)*	52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des EPCI de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	8,4	69,6

* Pour (1) et (2), valeur au-dessus du 1^{er} décile (10 %) et du 1^{er} quartile (25 %) ; s.o. (sans objet) : (1) ou (2) le seuil régional est inférieur au seuil national.

Note : les EPCI sont classés par degré de fragilité, et à degré de fragilité identique, les EPCI sont triés en fonction décroissante de leur population.

Champ : EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

▶ 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

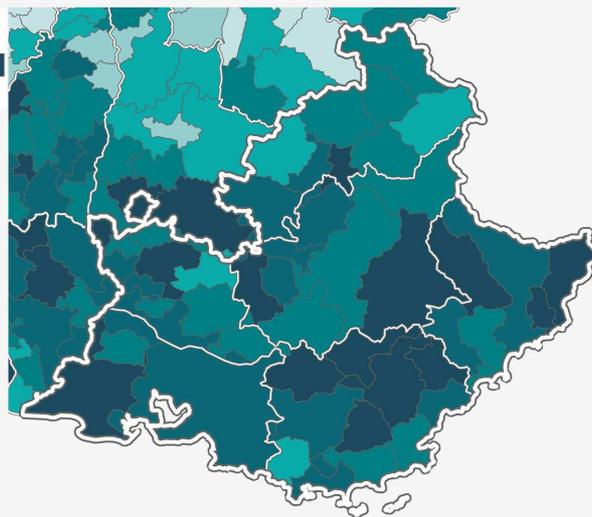
Indicateur : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.

pour 100 enfants de moins de trois ans

77,7 70,4 61,1 52,2 44,6



© IGN-Insee 2023

Source : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021.

Géographie EPCI 2023

▶ 23b. Temps d'accès aux équipements France services

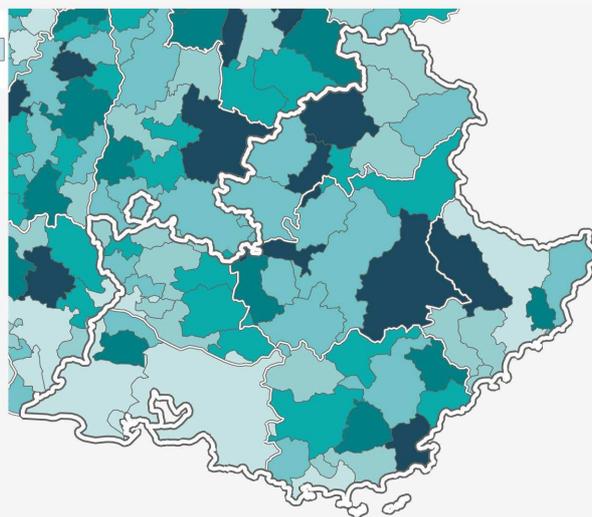
Indicateur : temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

France Services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de 9 opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la CAF, de la MSA, de la CPAM, de la Poste, des finances publiques et de Pôle emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

en minutes

11,8 9,3 7,3 5,3 3,7



© IGN-Insee 2023

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

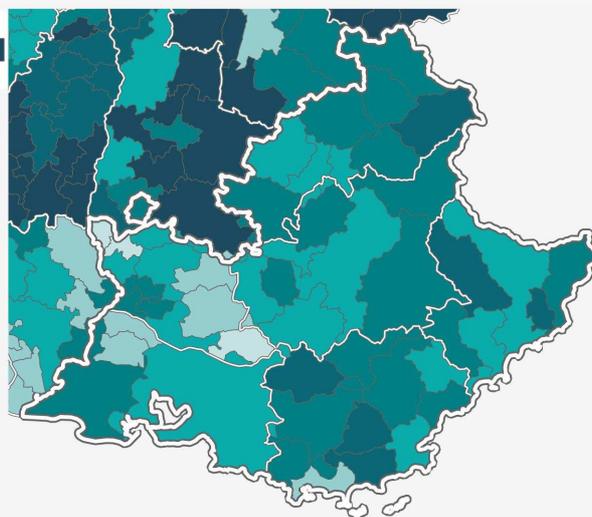
Géographie EPCI 2023

▶ 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : les locaux raccordables FttH (fibre optique) correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

en %

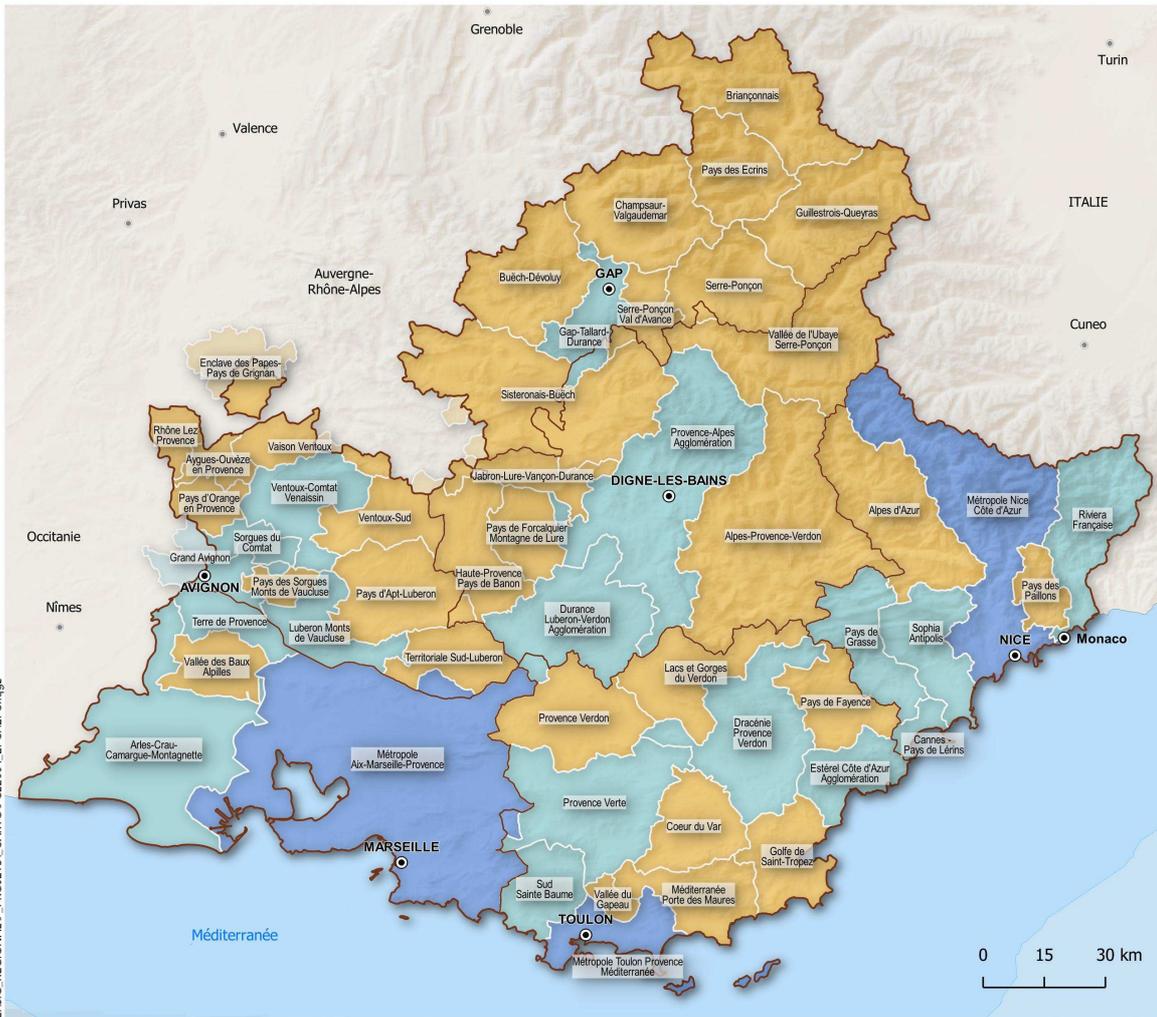
96,6 91,5 78,3 53,2 25,7



© IGN-Insee 2023

Source : ARCEP, données du 4e trimestre 2022.

Géographie EPCI 2023



**Etablissements Publics
de Coopération
Intercommunale (EPCI)
au 1er janvier 2023**

- EPCI : [52]
- Communauté de communes [32]
 - Communauté d'agglomération [17]
 - Métropole [3]

Limites administratives :

- Limite de région
- Limite de département

Sources :
BANATIC - Préfecture
Fond ADMIN EXPRESS COG ® - © IGN



L:\SIG_REGIONAL\IP_PROJETS_CARTO\PC22004_EPCI\EPCI.aprx

Indicateurs par EPCI : Hautes-Alpes

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle		Niveau formation initiale		Logement		Situations familiales		Mobilité		Accès aux soins		Accès aux services publics														
		Taux de chômage (RP*)	Part des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs (RP*)	Part des 16-25 ans sans emploi parmi les non-scolarisés	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non-scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille où aucun parent ne travaille	Part des actifs occupés utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs occupés habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre						
CC Buëch-Dévoluy	15,0		x									x																
CC Champsaur-Valgaudemar	14,6				xx								xx														xxx	
CC du Pays des Ecrins	14,2						xx										x											
CC du Briançonnais	13,8						xx			xxx	xx						x											
CC du Guillemois et du Queyras	13,4						xx			xx				xx														xx
CC Serre-Ponçon	13,4				xxx		xx				xx						x										xxx	
CA Gap-Tallard-Durance	13,3									xx														xx	xxx			
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	11,4						xx			xxx		xx	xx											xxx	x			

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Sources : sources diverses, traitements Insee.

Indicateurs par EPCI : Alpes-Maritimes

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle		Niveau formation initiale			Logement			Situations familiales			Mobilité			Accès aux soins		Accès aux services publics			
		Taux de chômage (RP*)	Part des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs (RP*)	Part des 16-25 ans sans emploi parmi les non-scolarisés	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non-scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille où aucun parent ne travaille	Part des actifs occupés utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs occupés habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services
Métropole Nice Côte d'Azur	17,9						xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx						x	xx		
CC Alpes d'Azur	17,7					x	xxx	xx		xx	xxx		xxx	xxx	xx	x		xxx	xxx	xx	
CA Cannes Pays de Lérins	17,3	xx	xx				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx					xxx				
CA de la Riviera Française	16,5				x	xx	xxx	xxx	xx		xxx				x	x	xx	xxx			
CA de Sophia Antipolis	12,9						xxx	xxx	xxx		xxx						x				
CA du Pays de Grasse	12,1		xx				xxx	xxx	xx		xxx							xx		x	
CC du Pays des Paillons	11,0					x	xxx	xx	xxx		xxx			x	xx			xxx	xx	xx	

*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Sources : sources diverses, traitements Insee.

Indicateurs par EPCI : Var

EPCI dont la ville la plus peuplée est située dans la région	Taux de pauvreté (en %)	Insertion professionnelle		Niveau formation initiale			Logement		Situations familiales			Mobilité		Accès aux soins		Accès aux services publics						
		Taux de chômage (RP*)	Part des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs (RP*)	Part des 16-25 ans sans emploi parmi les non-scolarisés	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés parmi les non-scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	Part des résidences principales en état de suroccupation	Part de la pop. exposée à des loyers d'annonce élevés	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	Part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des enfants mineurs vivant dans une famille où aucun parent ne travaille	Part des actifs occupés utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs occupés habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmières	Part de la population de 80 ans ou plus	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
CC Lacs et Gorges du Verdon	21,5	xx		xx		x			xxx		xx			x	x	xx		xxx	x	x		
CA Dracénie Provence Verdon Agglomération	17,7	xx	x	xx		x	xxx	xx		xx	xxx	xx				x		xxx		x		
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	16,5	xx	x	xx		xx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xx						xx	xx			
CC du Golfe de Saint-Tropez	16,4	xx		xxx		xx	x	xxx	xxx	xx	xxx	xx								xxx		
CC Cœur du Var	15,9	xx		xx	x		x	xx		xx			x	xx		xx		xxx	xx	xx		
CA Estérel Côte d'Azur Agglomération	14,8	xx						xxx	xxx	xx	xxx							xxx	xx			
CC Provence Verdon	14,7		xx	xx				xx	xx	xxx			xx	xxx		x		xxx				xx
CC du Pays de Fayence	14,3		x	xx				xxx	xx	xxx		xxx	xxx	xxx				xxx	xx			
CA de la Provence Verte	13,9		x	xx				xxx	xx	xxx		xxx	xx	xx				xx				
CC Méditerranée Porte des Maures	13,1	xx		xx				xxx	xxx	xx	xxx							xx				xx
CA Sud Sainte Baume	10,9							xxx	xxx	xxx	xx	xxx		x		x	xxx					x
CC de la Vallée du Gapeau	10,0			xxx		xx		xx	xxx	xxx		xx	xx					xx				x

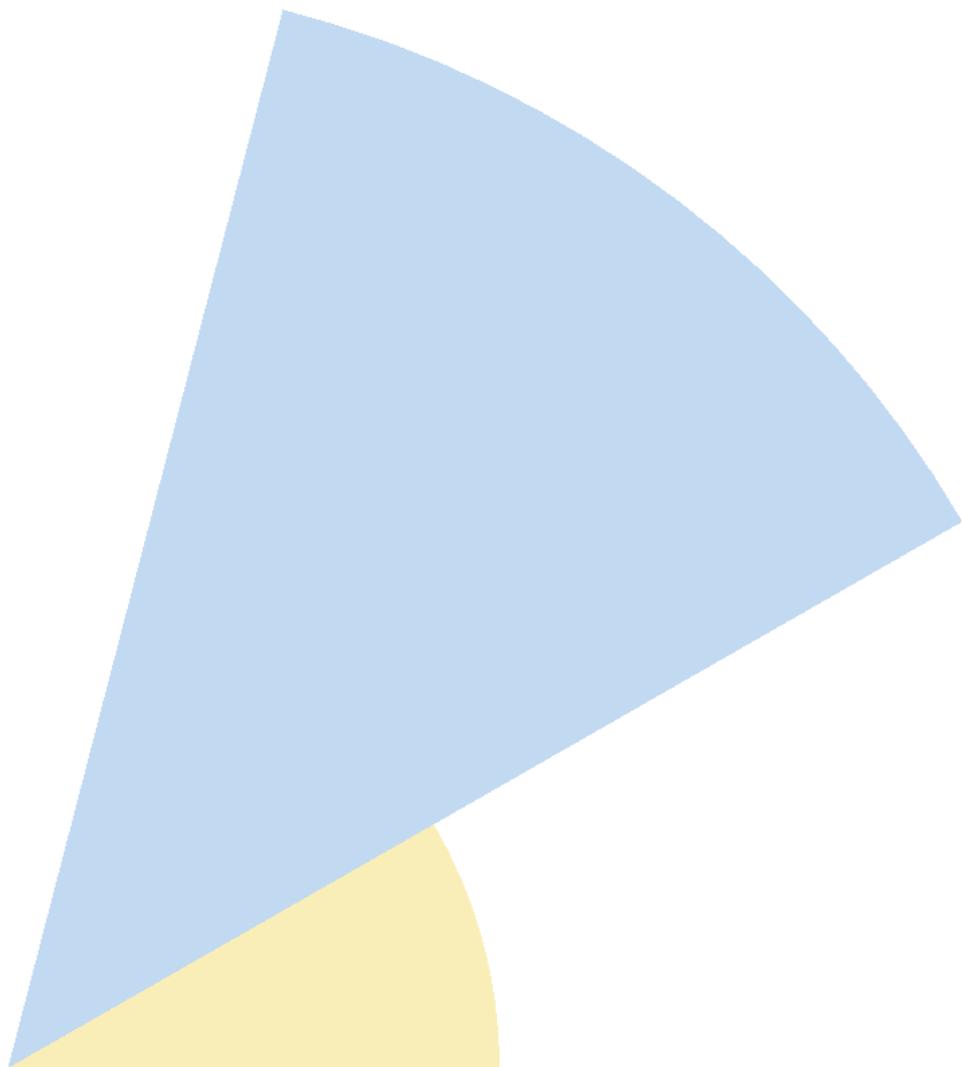
*RP : au sens du recensement de la population

Note : xxx : l'EPCI fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national ; xx : l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau national ; x : parmi les EPCI restants, l'EPCI fait partie des 25 % les plus touchés au niveau régional.

Sources : sources diverses, traitements Insee.

Annexes

La pauvreté monétaire au sein des départements



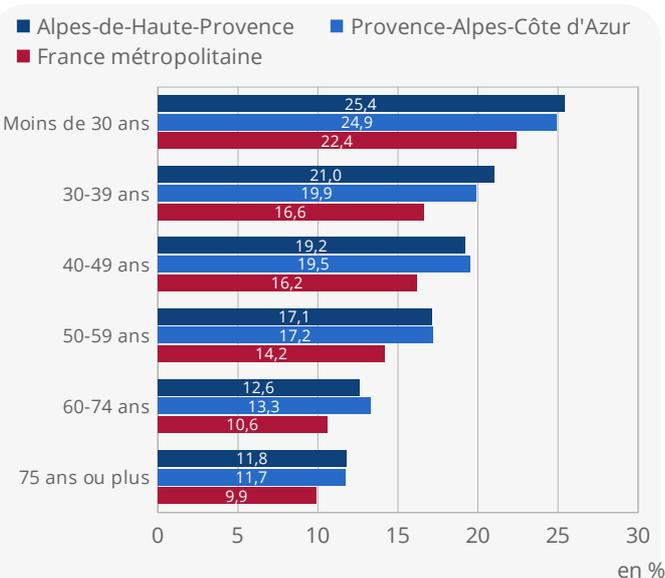
1. Alpes-de-Haute-Provence

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	16,6	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,3	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 840	10 600	10 740
	de la population	21 130	22 070	22 400

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

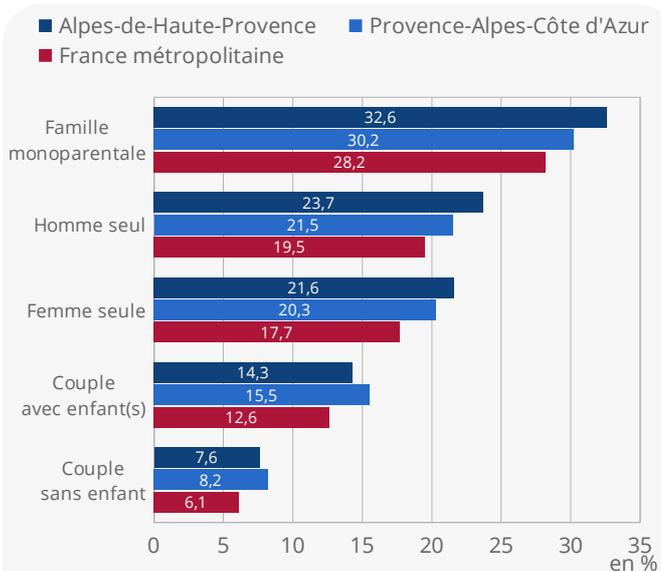
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

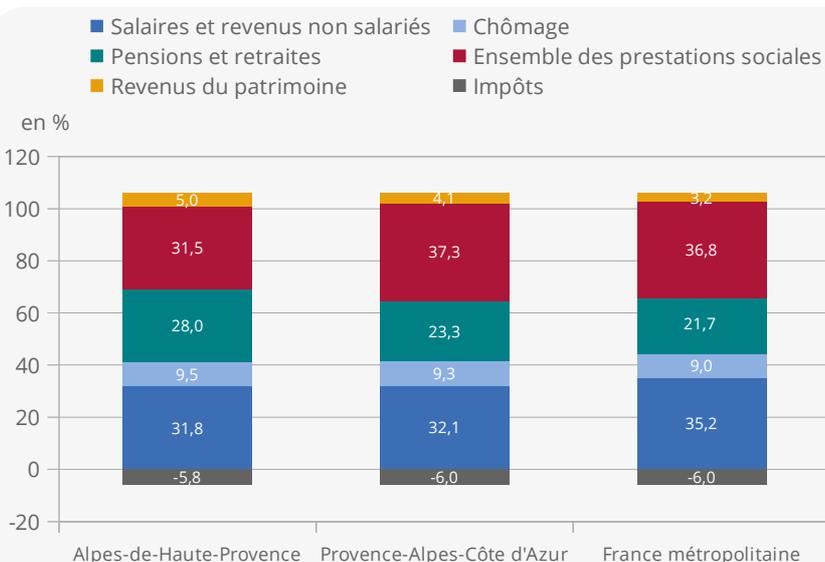
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

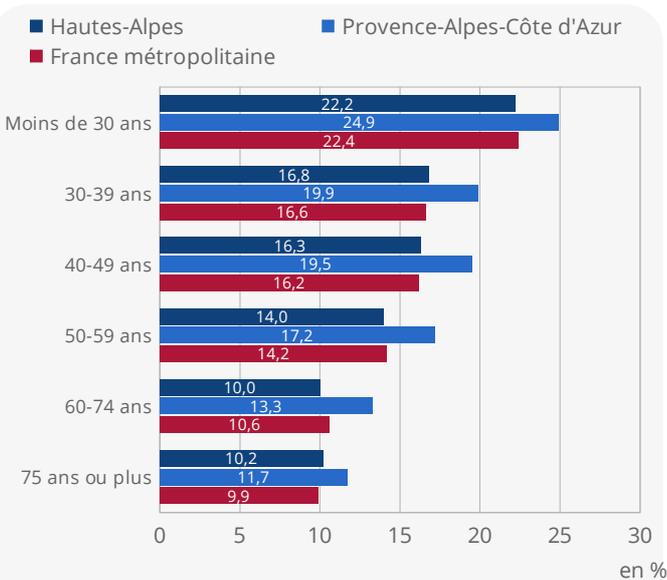
2. Hautes-Alpes

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	13,9	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	7,6	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 920	10 600	10 740
	de la population	21 420	22 070	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

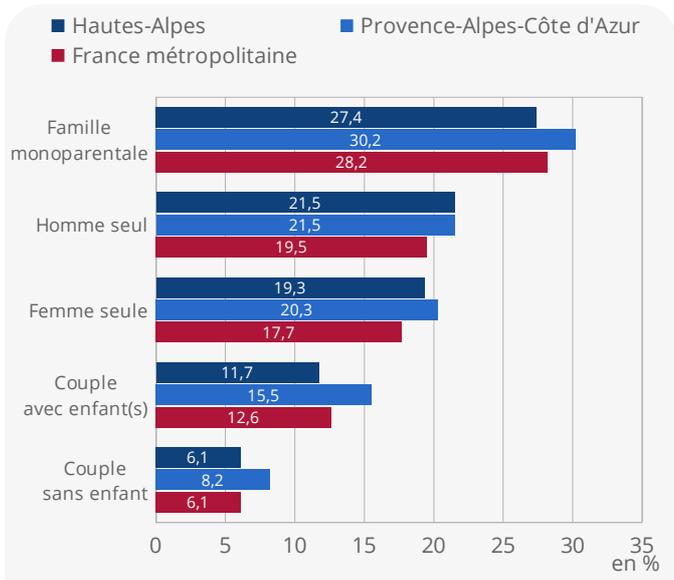
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

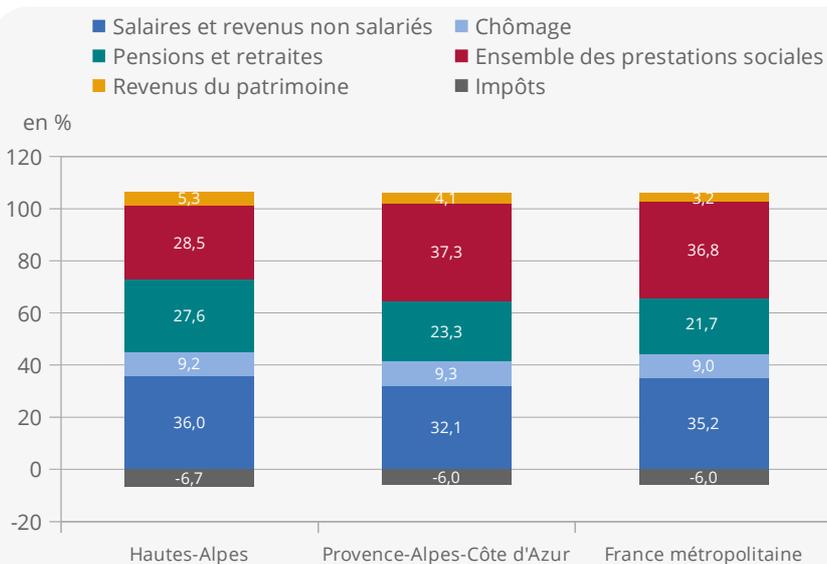
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

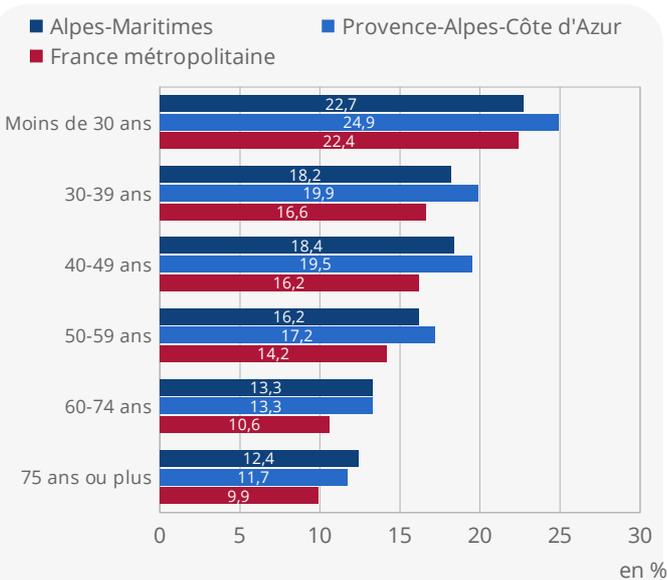
3. Alpes-Maritimes

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	16,2	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,9	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 420	10 600	10 740
	de la population	22 630	22 070	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

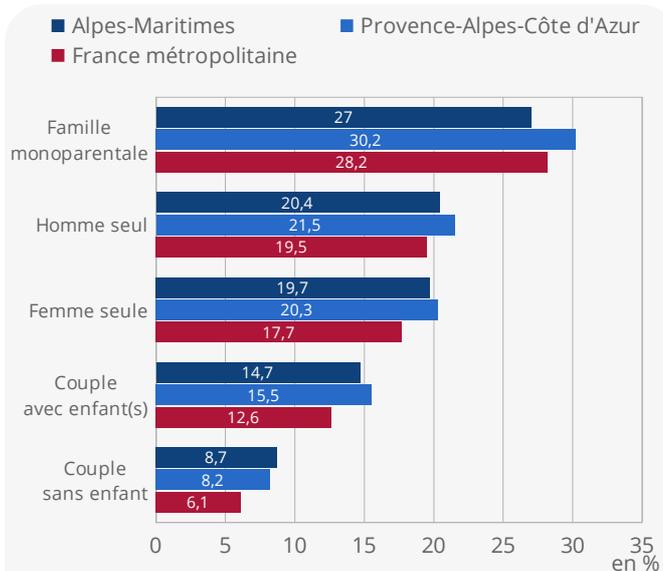
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

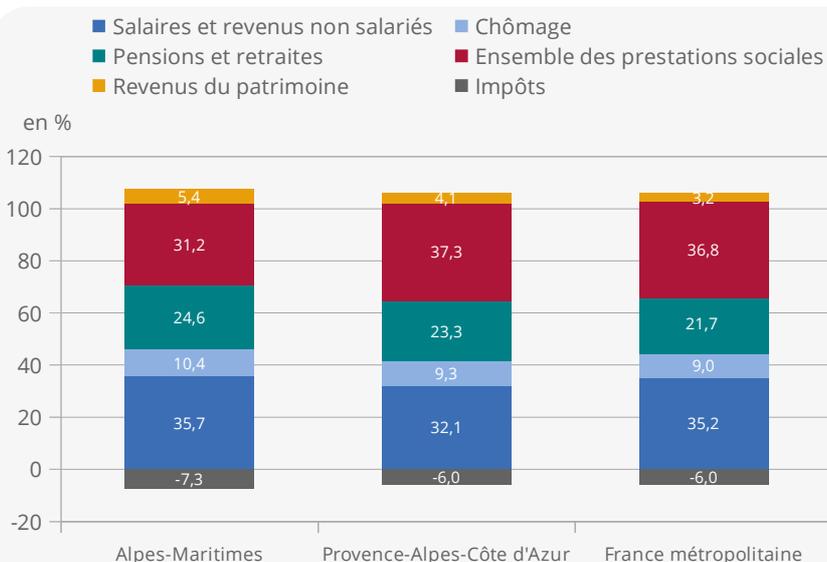
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

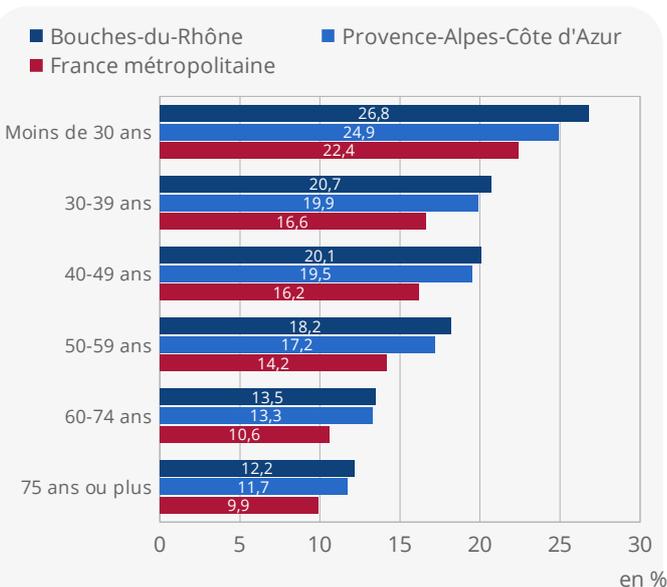
4. Bouches-du-Rhône

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	17,9	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	10,8	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 550	10 600	10 740
	de la population	22 210	22 070	22 400

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

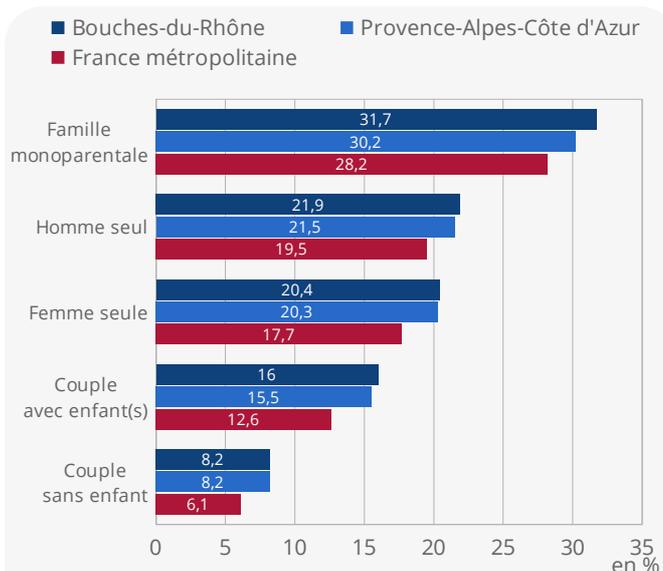
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

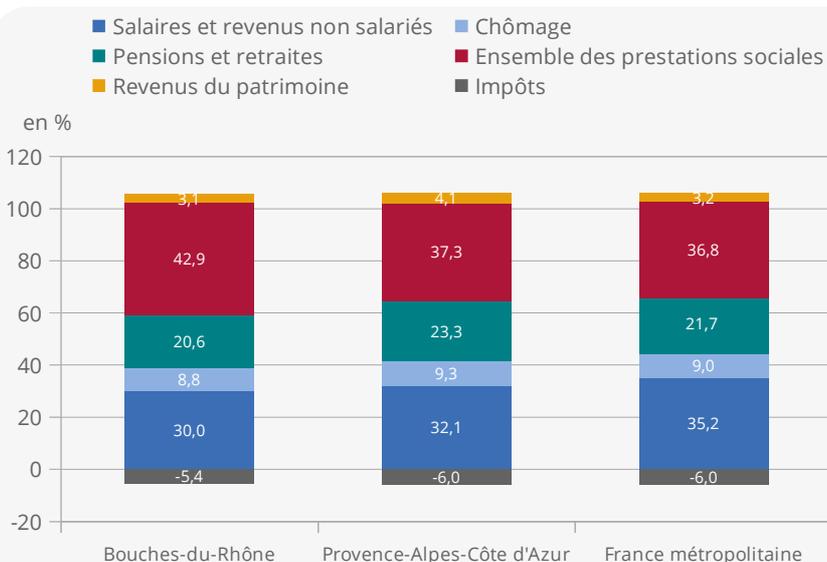
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

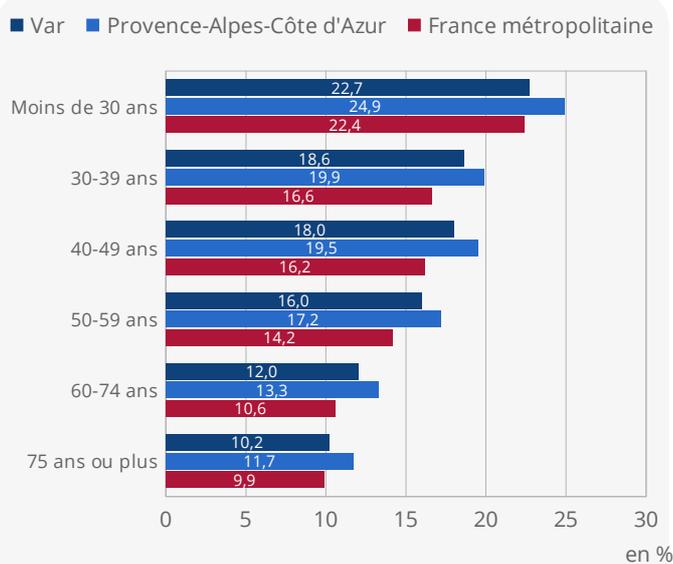
5. Var

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	15,3	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,0	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 670	10 600	10 740
	de la population	22 320	22 070	22 400

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

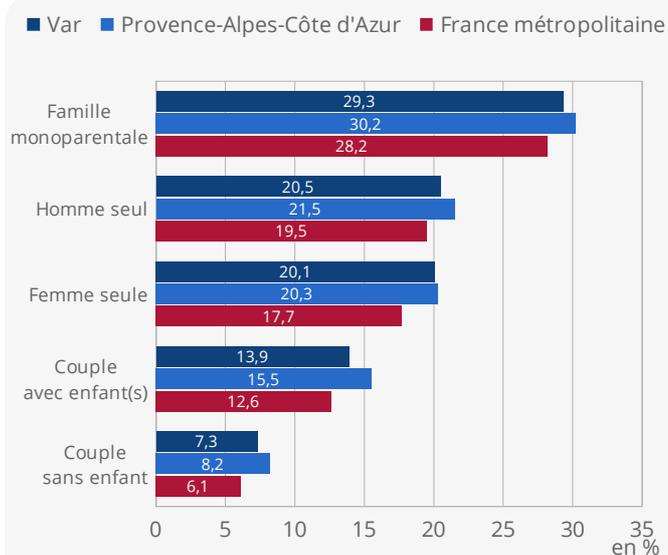
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

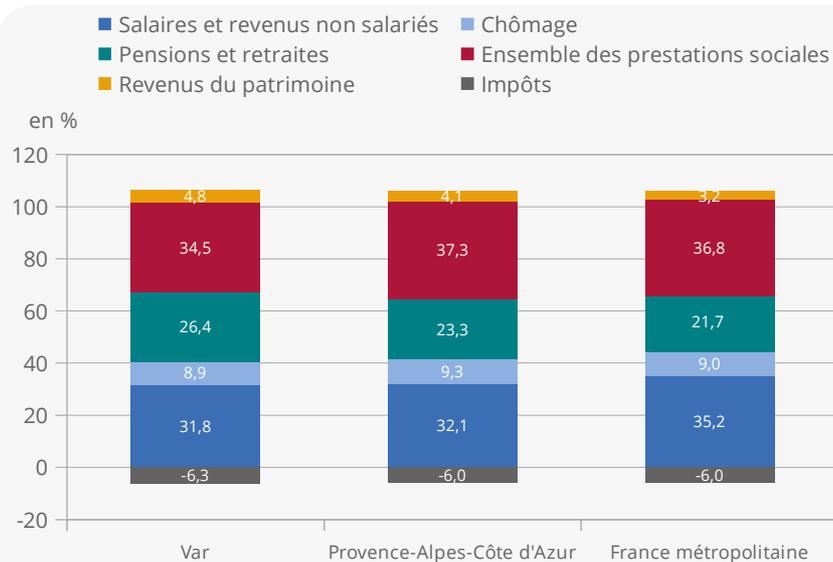
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les taux sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

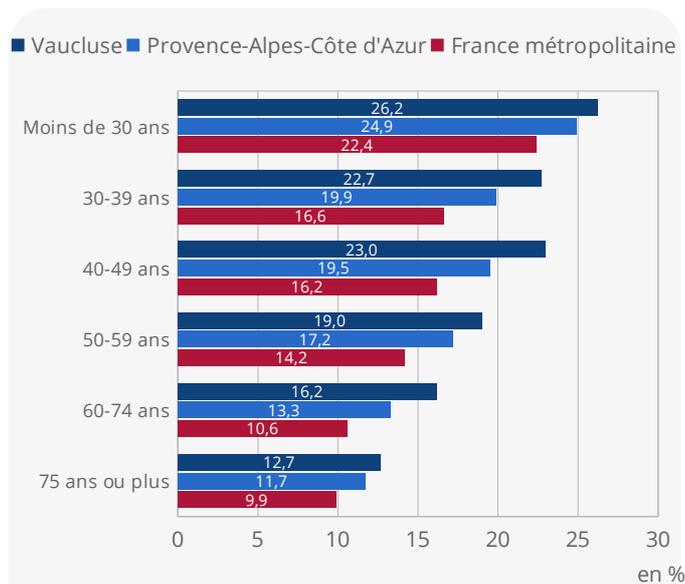
6. Vaucluse

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	19,5	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	11,1	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 770	10 600	10 740
	de la population	20 640	22 070	22 400

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

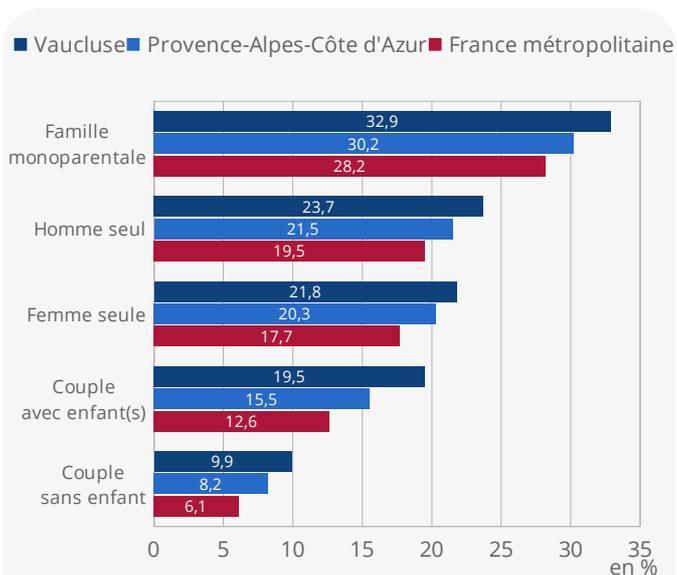
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

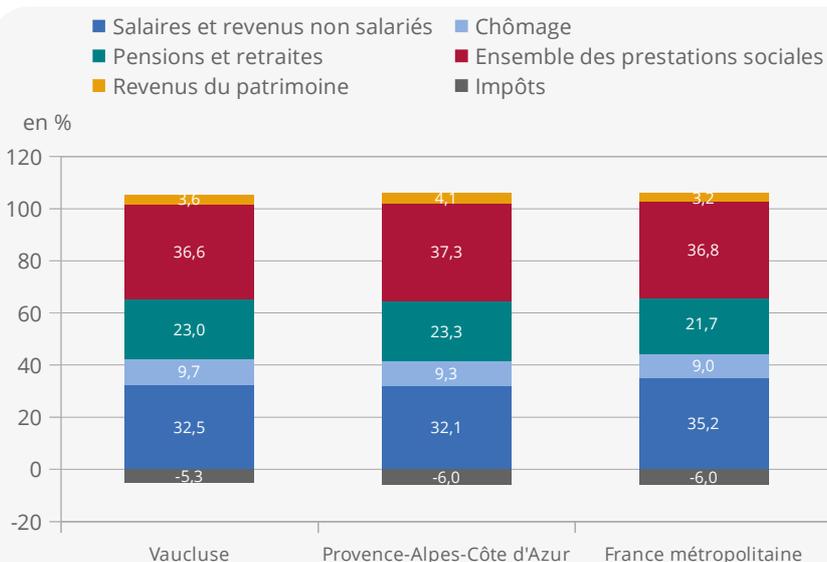
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres

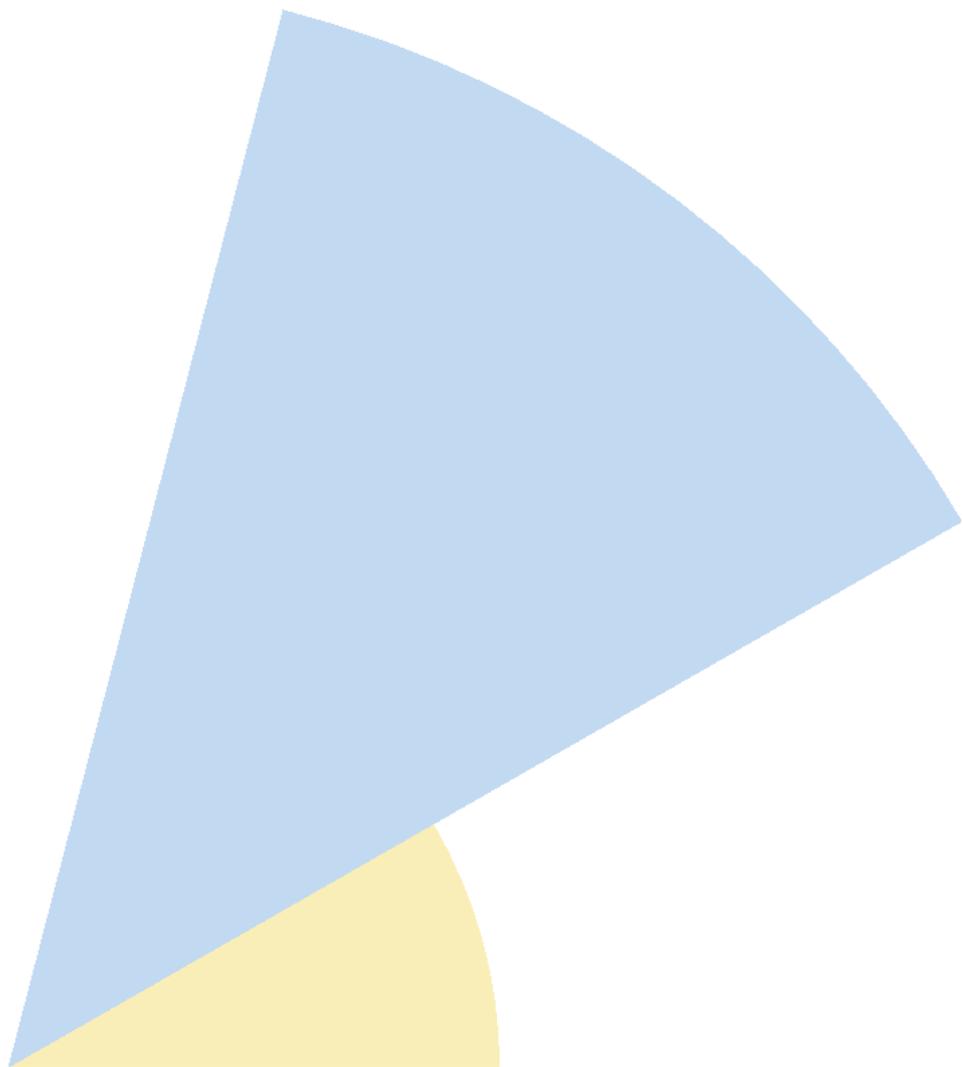


Note : les taux sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. Leur somme peut être différente de 100%.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

La pauvreté monétaire au sein des principaux EPCI



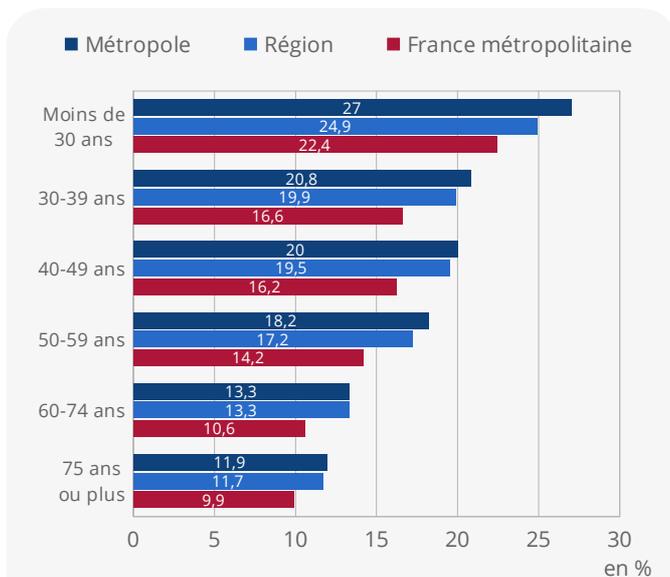
1. Métropole d'Aix-Marseille-Provence

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	17,9	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	10,8	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 550	10 600	10 740
	de la population	22 340	22 070	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

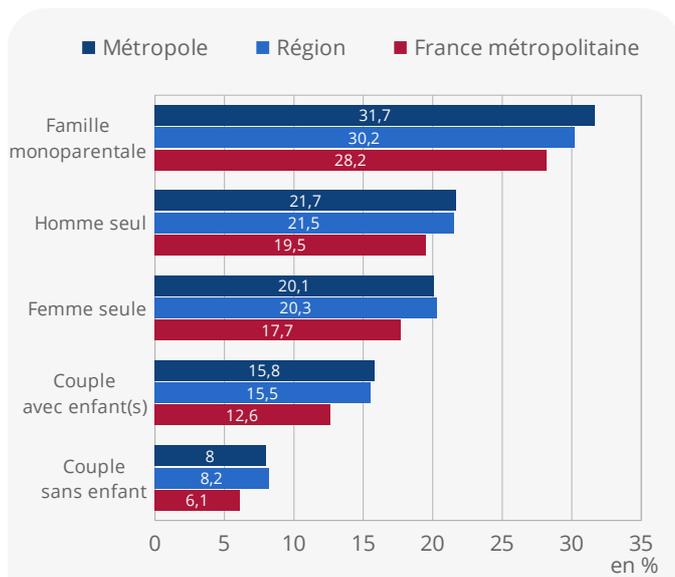
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

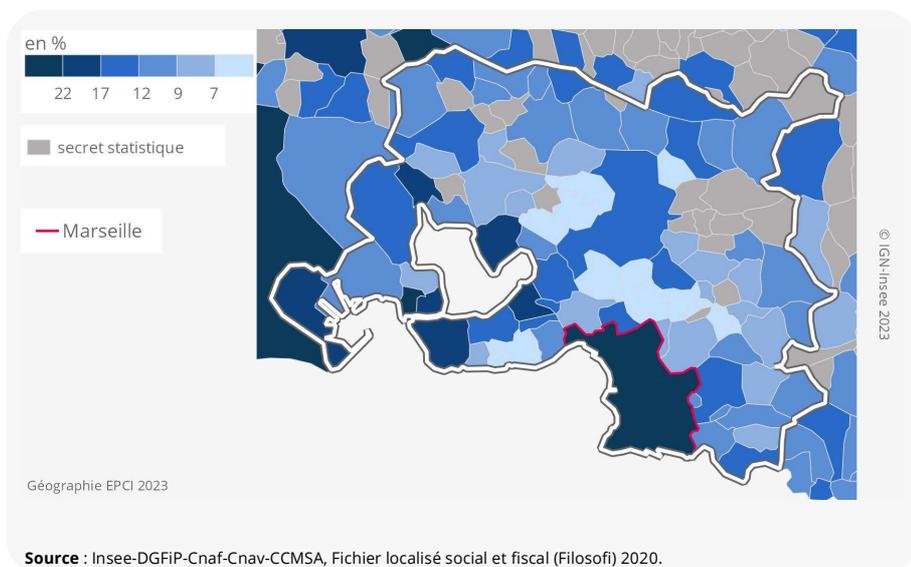
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

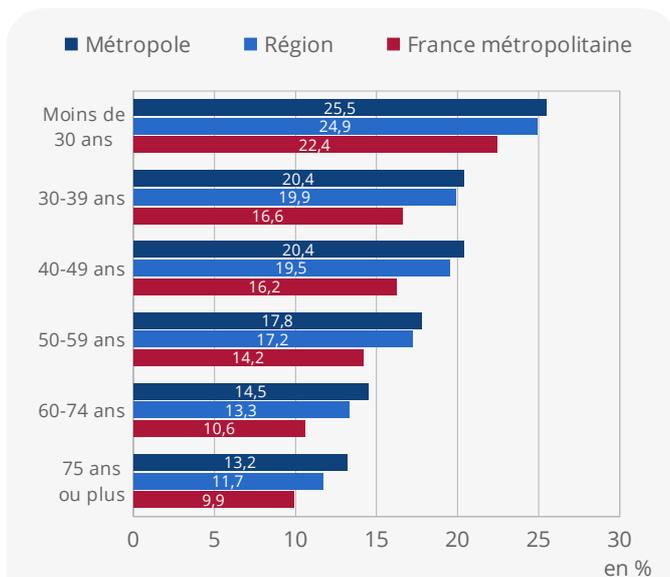
2. Métropole Nice Côte d'Azur

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Métropole Nice Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	17,9	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	11,0	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 380	10 600	10 740
	de la population	21 970	22 070	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

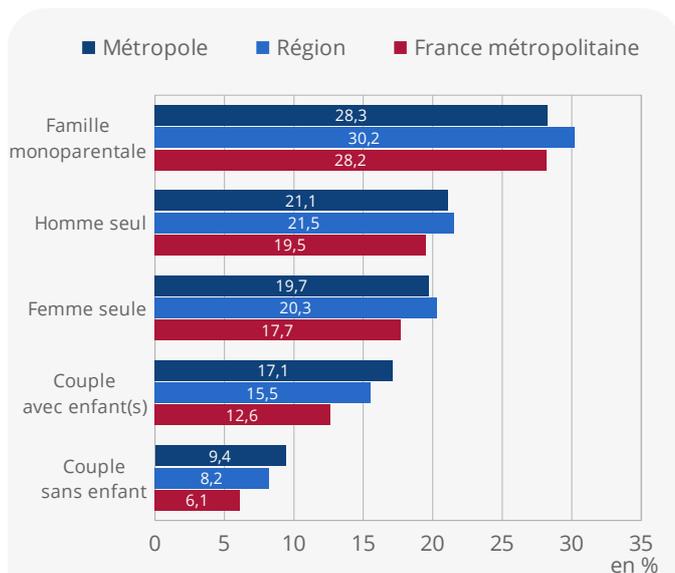
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

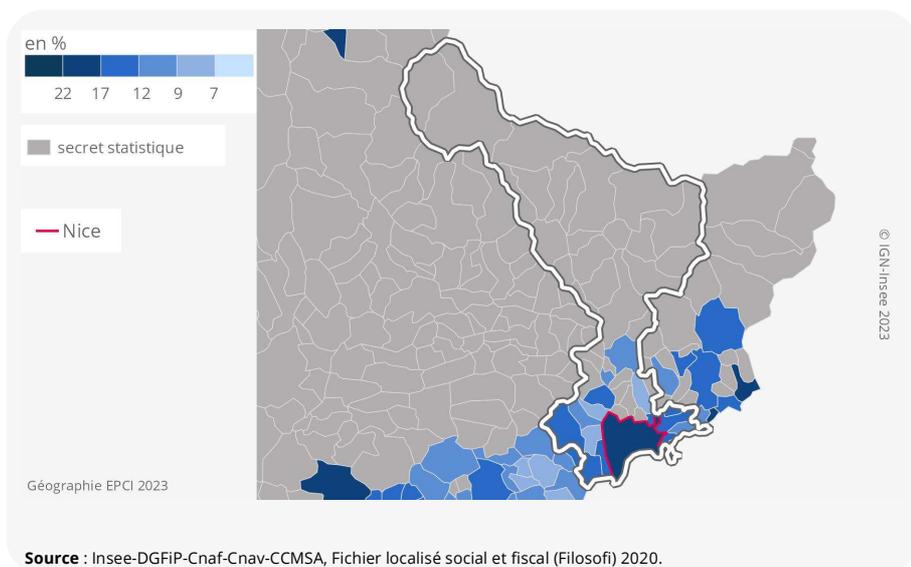
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

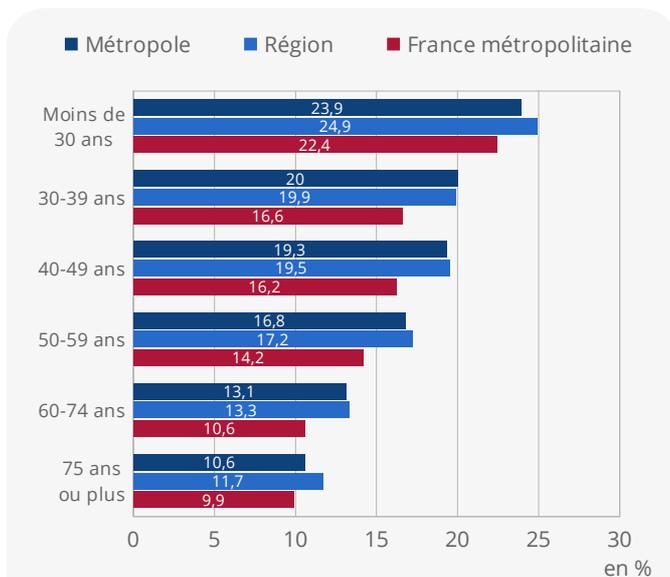
3. Métropole Toulon-Provence-Méditerranée

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	16,5	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	9,5	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 740	10 600	10 740
	de la population	21 930	22 070	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

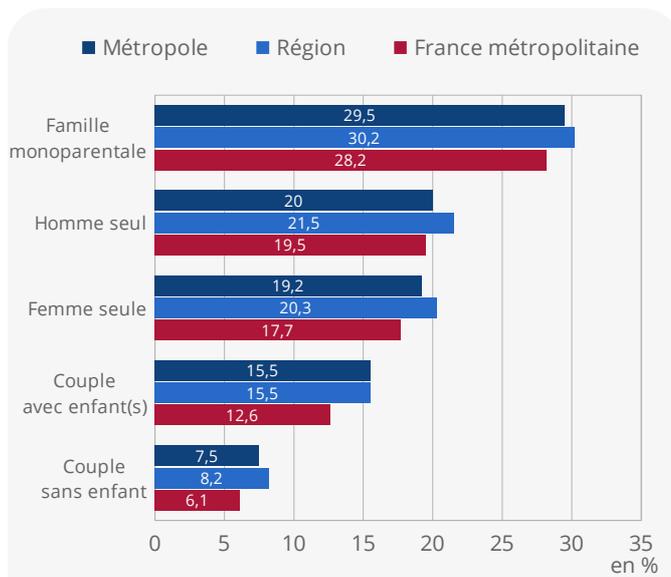
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

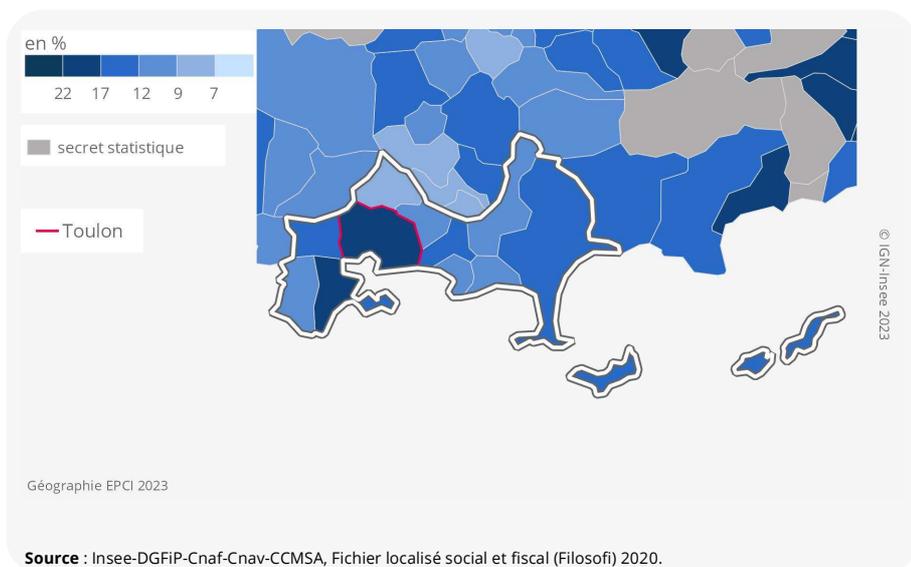
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

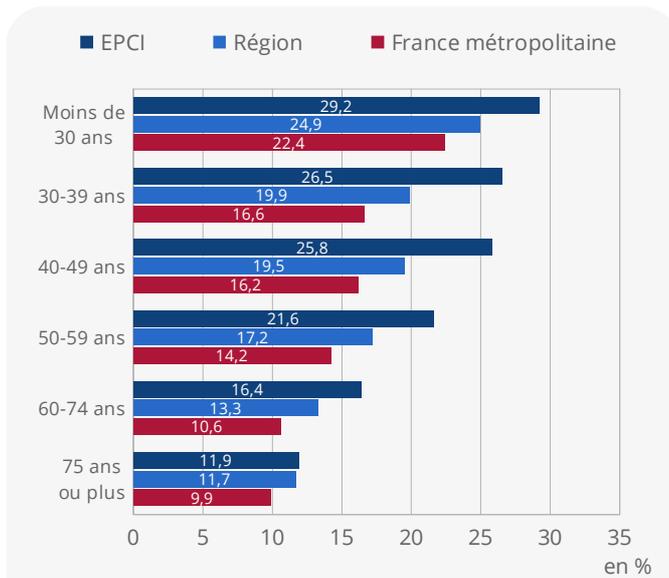
4. CA du Grand Avignon

► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		CA du Grand Avignon	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	21,7	17,0	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	12,5	10,1	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros)	des personnes pauvres	10 750	10 600	10 740
	de la population	20 390	22 070	22 400

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020. Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

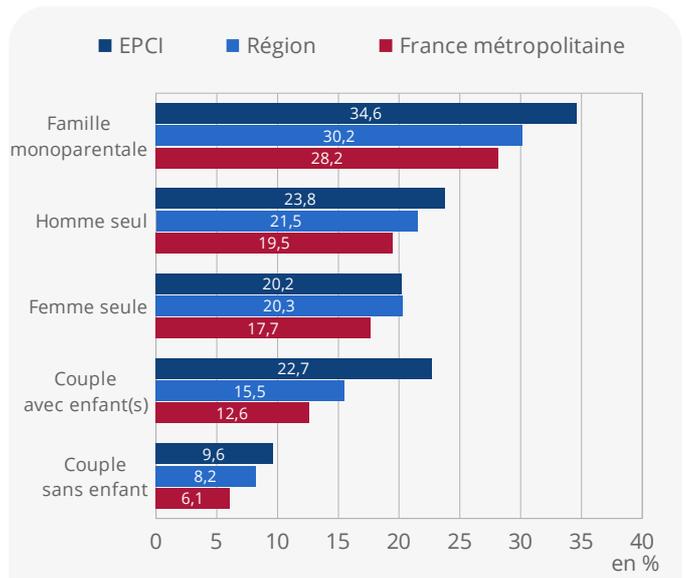
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

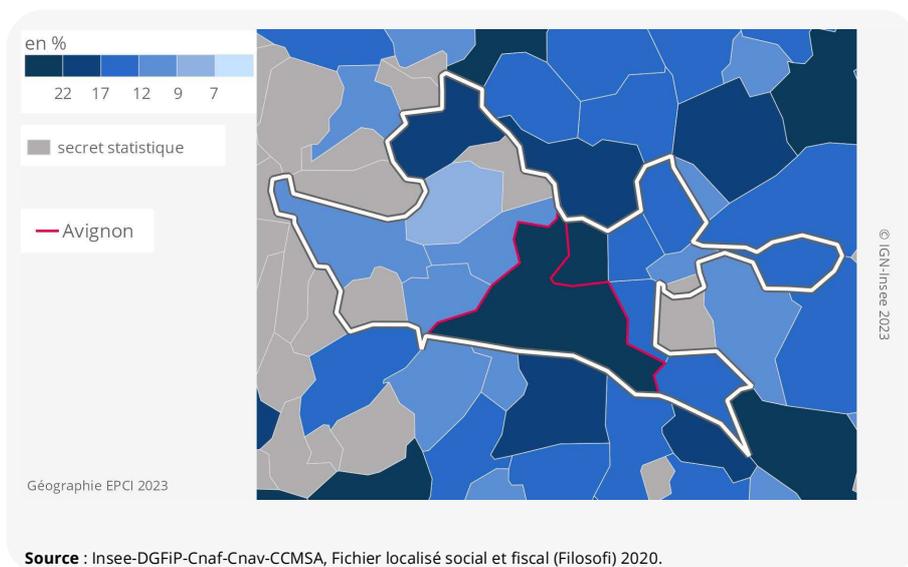
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

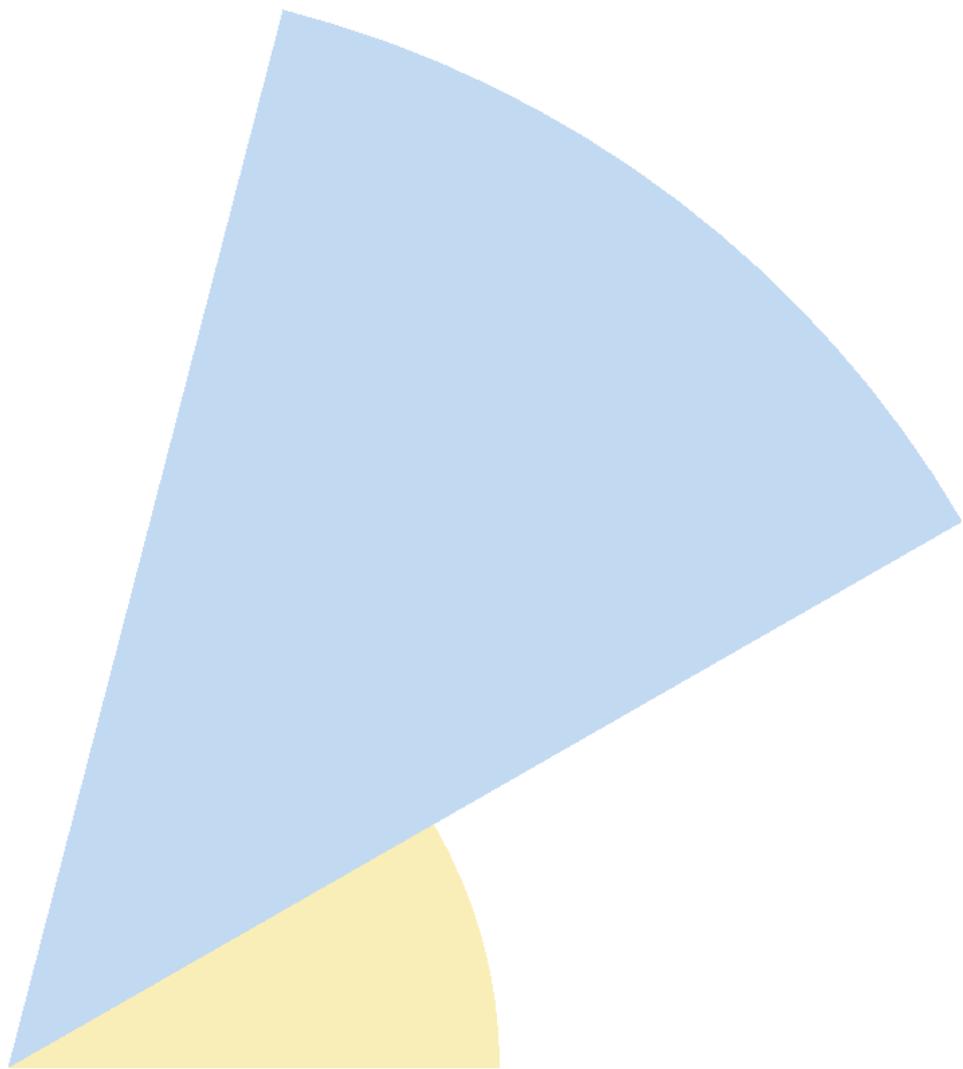
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

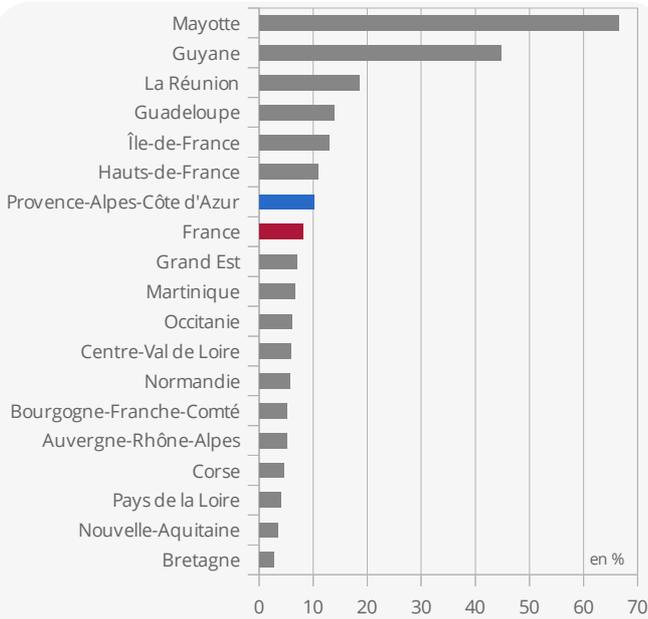
La pauvreté monétaire au sein des quartiers de la politique de la ville



Quartiers de la politique de la ville (QPV)

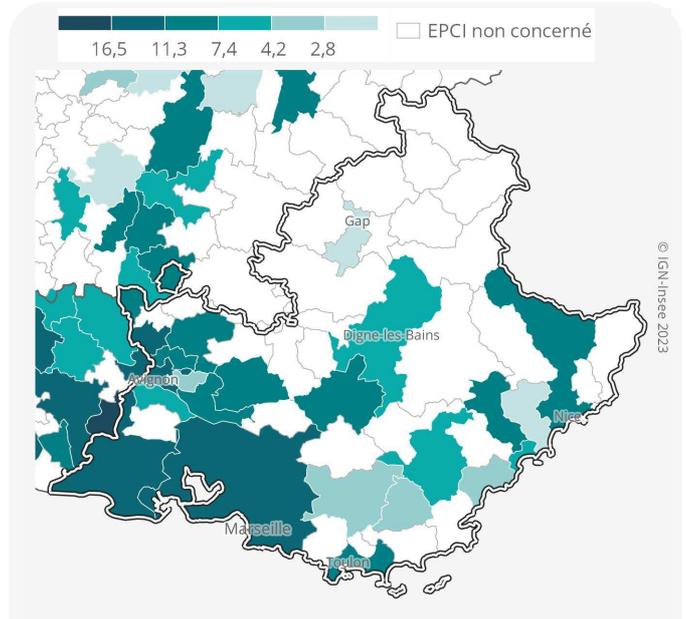
► 1. La population vivant en quartier de la politique de la ville

Part dans la population de la région



Source : Insee, recensement de la population 2018, 2017 pour Mayotte.

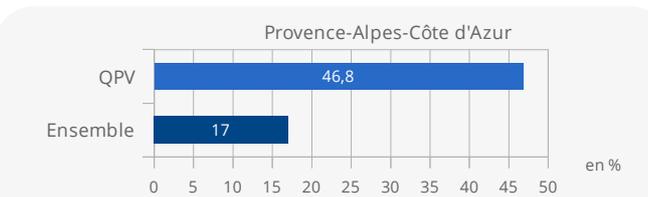
Part dans la population des EPCI



Source : Insee, recensement de la population 2018.

Géographie 2023

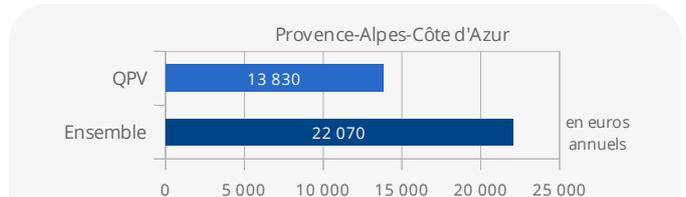
► 2. Taux de pauvreté monétaire



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

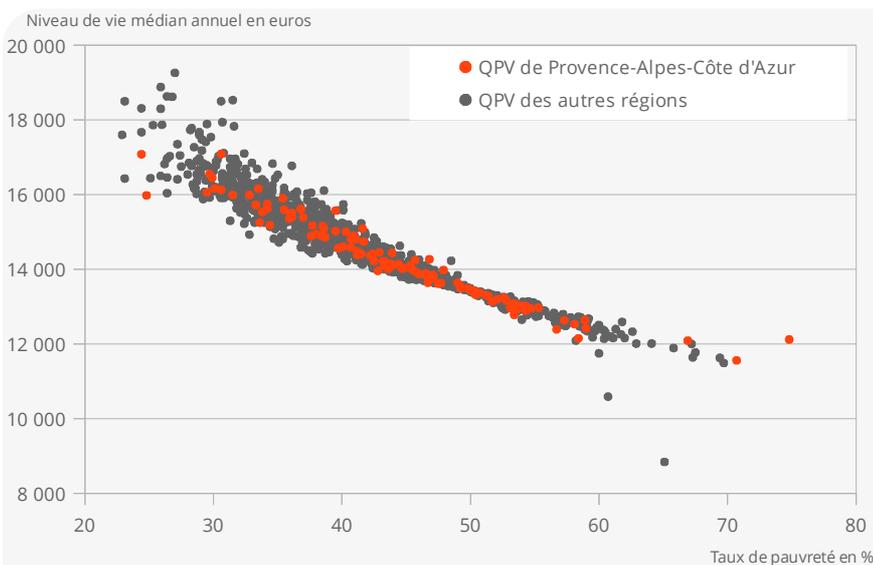
► 3. Niveau de vie médian



Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Les 128 quartiers de la politique de la ville dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



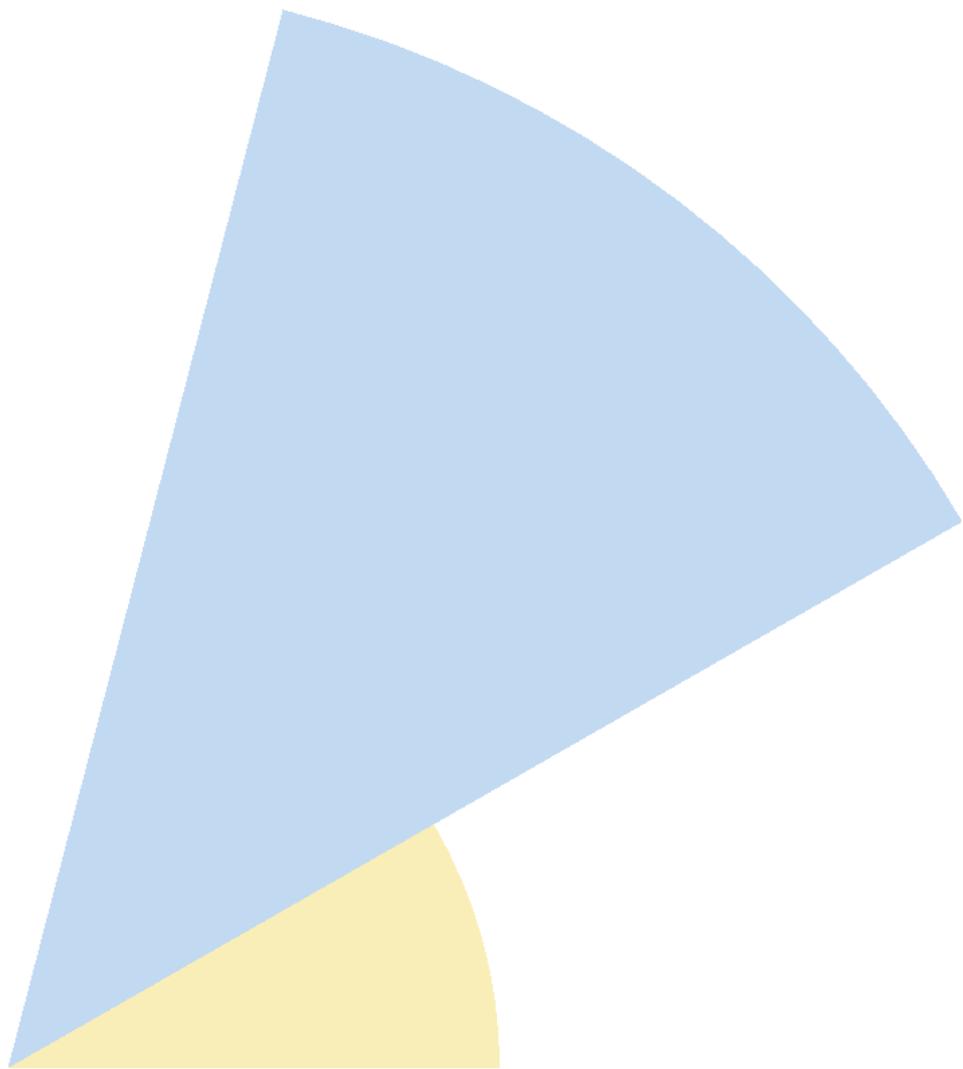
Champ : personnes vivant dans un ménage fiscal dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Valeurs extrêmes dans la région

Taux de pauvreté	en %
le plus faible	
Notre-Dame (Gardanne)	24
le plus élevé	
Résidence Sociale Nicéa (Nice)	75
Niveau de vie médian	en euros annuels
le plus faible	
Pous Du Plan (Carpentras)	11 560
le plus élevé	
Quartiers Centre Ancien Et Sud Ouest (Pertuis)	17 090

Sources, définitions, méthodologie et pour en savoir plus



► Sources

L'enquête annuelle **SRCV** (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) qui a pour but la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres de l'Union Européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif **Filosofi** (fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation) et sociale (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). C'est la source mobilisée pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, à une maille pouvant aller jusqu'à l'intercommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles) et les évolutions des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte, l'enquête **Budget de Famille** est mobilisée. Cette enquête vise à étudier les dépenses et ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer, l'enquête Budget de Famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le **recensement de la population** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** répertorie un large éventail d'équipements et des services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'ANIL est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auquel sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5€/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. L'indicateur ainsi construit peut prendre quatre modalités : « très importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 9^e décile national, « importante » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil national est supérieure au 3^e quartile national, « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'EPCI vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer seuil régional est supérieure au 3^e quartile régional, et « faible » dans les autres cas.

Des travaux sont en cours à l'Insee à partir des données de SeLoger pour construire un indice des loyers déclinable localement, qui doit permettre d'éclairer l'hétérogénéité entre territoires. Des premiers résultats seront publiés d'ici la fin de l'année 2023.

► Définitions

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son **revenu disponible** – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auxquels s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Afin de déterminer les profils caractéristiques des ménages en situation de pauvreté monétaire, six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge du référent du ménage et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros nets annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages de moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail, on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Un EPCI est dit **très fragile au niveau national** pour un indicateur s'il fait partie des 10 % des EPCI les plus touchés au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est dit **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés sans faire partie des 10 % des EPCI les plus touchés (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile et inférieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur s'il ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et s'il fait partie des 25 % des EPCI les plus touchés au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Un EPCI est considéré comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour le troisième.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, un EPCI est considéré comme **fragile au niveau régional**, s'il n'est pas considéré comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Gleizes F., Pla A., « [En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières](#) », *Insee Focus* n°294, mars 2023.

Guillaneuf J., Picard S., Rousset A., « [Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population](#) », *Insee Première* n°1940, mars 2023.

Argouarc'h J., Sanzeri O., Belle R., Meyer V., « [172 000 travailleurs pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n°111, décembre 2022.

Argouarc'h J., Oujia S., « [Des inégalités de niveau de vie et de conditions de logement particulièrement marquées](#) », *Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur* n°11, décembre 2022.

Guarnero M., Guillaneuf J., « [En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire](#) », *Insee Analyses* n°77, octobre 2022.

Audoux L., Prévot P., « [La grande pauvreté bien plus fréquente et beaucoup plus intense dans les DOM](#) », *Insee Focus* n°270, juillet 2022.

Chavot N., Rouaud P., Zampini C., « [Un quart d'enfants pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 104, juin 2022.

Brendler J., Comte S., Follin J., Hurard C., Silvestre E., « [Panorama de la pauvreté en Normandie : une diversité de situations individuelles et territoriales](#) », *Insee Dossier Normandie* n°21, février 2022.

Azouguagh M., Delmas F., « [Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté](#) », *Insee Première* n°1884, janvier 2022.

Le Hir B., Bono P.-H., « [Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ?](#) », *Note d'analyse* 117, France Stratégie, février 2023.

Panorama de la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur

n°12

Octobre 2023

La pauvreté recouvre une pluralité de situations, qu'il est difficile de caractériser en une seule définition ou par un seul indicateur. La région est particulièrement touchée par la pauvreté, dans son acception monétaire. Le taux de pauvreté est le 3^e le plus élevé des régions de France métropolitaine. La pauvreté est aussi plus marquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté inférieur à celui des personnes pauvres en France métropolitaine.

Les disparités sont cependant fortes au sein de la région. Le Vaucluse est un des départements de France métropolitaine ayant le taux de pauvreté le plus élevé tandis que la part de personnes en situation de pauvreté est plus basse qu'au niveau national dans les Hautes-Alpes. Plus généralement, les grands pôles urbains et les communes rurales isolées sont les plus touchés.

La diversité de situations des ménages vivant sous le seuil de pauvreté monétaire peut être illustrée à travers six grands profils représentatifs des situations économiques et familiales ou des lieux de vie. Dans un profil, le niveau de vie des ménages repose essentiellement sur les revenus d'activité, dans d'autres sur les prestations sociales. D'autres profils correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou à différents statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants. Ces facteurs sont ici regroupés en sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins et accès aux services publics. Dans certains territoires exposés à la pauvreté, ces fragilités se cumulent et peuvent engendrer des situations de plus grande précarité. C'est particulièrement le cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les thématiques du logement et de la situation familiale des enfants avec de nombreux EPCI en grande fragilité.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

